EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 1

RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE CLERMONT COMMUNAUTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aux termes de l'article L5211-39 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune d'au moins 3500 habitants adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce rapport vous a directement et individuellement été adressé afin de vous permettre de mieux appréhender l'action quotidienne menée par la Communauté, ainsi que le rôle exact de la structure intercommunale.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2011

Le Maire,

clermont**communauté**

2010

Rapport d'activité



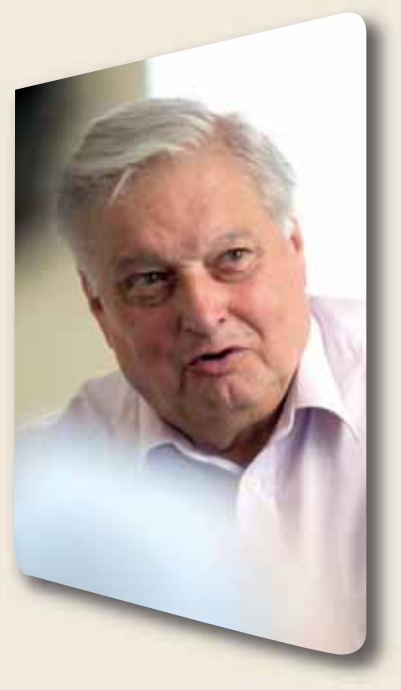
Article L. 5211-39 alinéa 1

"Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier".

Édité par Clermont Communauté,
64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 98 34 00
Directeur de publication : Serge Godard
Maquette : Service Communication
Photographies : Service Communication, Ludovic Combe, Joël Damase, Adeline Girard, Serge Bullo.
Cartographie : Service Communication
Impression : Sic imprimerie
Tirage : 1 000 exemplaires.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme chaque année, ce rapport d'activité répond en premier lieu aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) qui demande aux présidents d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (c'est-à-dire les communautés) d'adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté au cours de l'année écoulée.

Mais ce rapport d'activité est aussi un document d'information et de communication pour le grand public, pour les citoyens qui s'intéressent aux travaux et aux actions de la communauté d'agglomération. Il est d'ailleurs disponible sur son site internet (www.clermontcommunauté.net) lui permettant ainsi une plus large diffusion.

Ce rapport d'activité diffère quelque peu des précédents dans la mesure où j'ai souhaité qu'il récapitule de la manière la plus lisible possible les projets, les politiques publiques conduites par Clermont Communauté depuis 10 ans. À la lecture du tableau synoptique présenté, chacun pourra constater l'effort considérable d'investissement réalisé par l'agglomération au cours des dix années passées. Ce sont près de 400 M€ qui ont été investis pendant cette période au service des grandes priorités communautaires que sont le développement économique, l'habitat, la collecte et le traitement des déchets ménagers, le sport, la culture, les transports... Bref, tout ce qui concourt au développement global et durable, à l'attractivité et au bien-vivre ensemble sur le territoire de nos 21 communes membres.

Tout naturellement cette dynamique va se poursuivre, en fonction des ressources financières dont disposera l'agglomération, avec pour feuille de route le projet d'agglomération adopté en février 2010 et qui veut conjuguer ambition et qualité des projets, solidarité territoriale, sachant que pour toutes ces politiques publiques communautaires, c'est le souci du développement durable qui doit prévaloir.

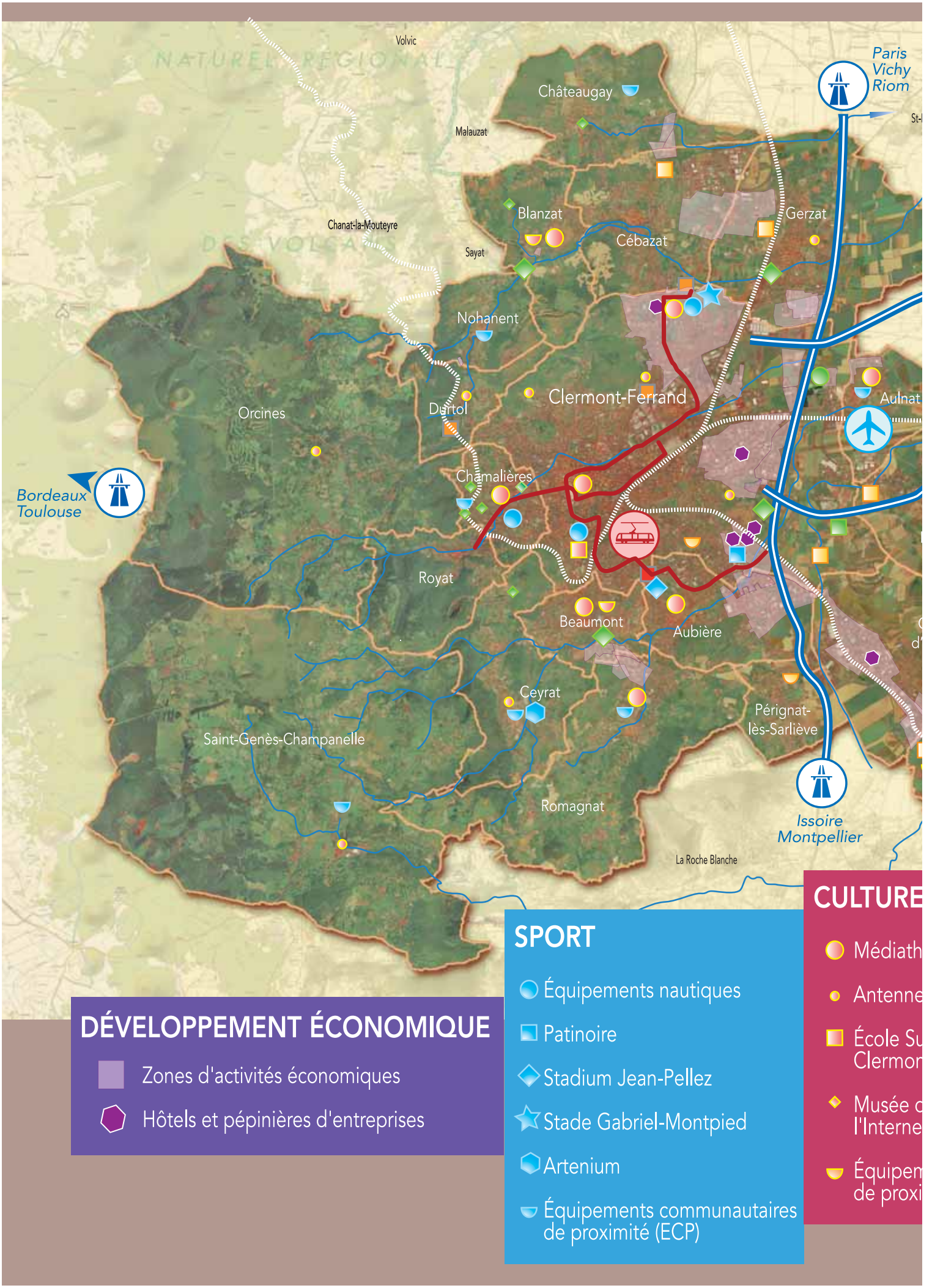
Quant au bilan de l'année 2010, largement retracé dans les pages qui suivent, je mentionnerai simplement quelques faits marquants illustratifs de la diversité et de l'importance des politiques communautaires, à savoir :

- *le financement de 703 logements sociaux locatifs ;*
- *la poursuite du déploiement du réseau communautaire à très haut débit (150 sites connectés à ce jour) ;*
- *l'ouverture au public de la piscine Androsace ;*
- *la transformation de l'École Supérieure d'Art en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) ;*
- *la diminution du volume de déchets enfouis au CET de Puy-Long passé sous le seuil des 70 000 tonnes en 2010, et ce grâce à l'amélioration des performances en matière de tri réalisées par les habitants qu'il faut remercier pour ces gestes persévérants ;*
- *l'accompagnement personnalisé de 942 de nos concitoyens en situation d'exclusion professionnelle dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).*

En guise de conclusion, je tiens à remercier chaleureusement tous les acteurs de l'intercommunalité, élus, fonctionnaires, partenaires divers et nombreux qui oeuvrent au quotidien avec discrétion, compétence et persévérance, au service du développement de notre belle agglomération clermontoise et des promesses d'avenir qu'elle recèle.

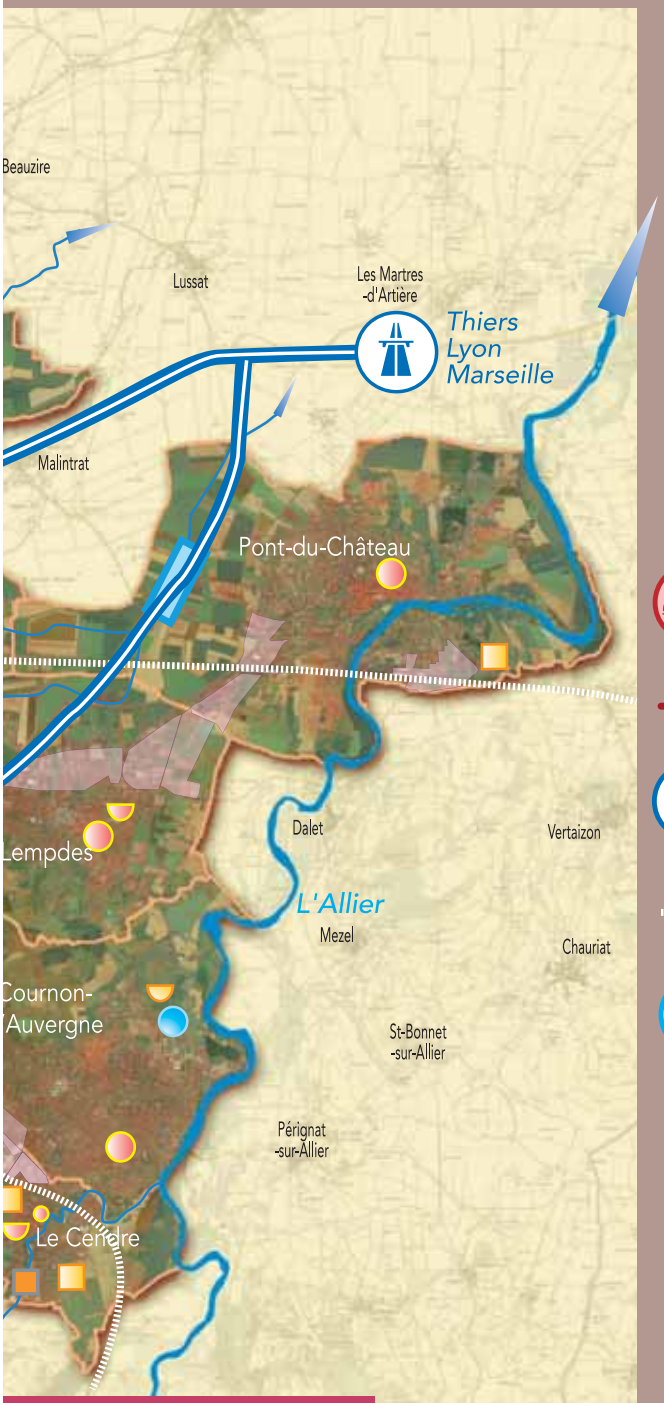
Nous ne sommes pas là pour nous-mêmes, mais pour les habitants qui nous font confiance.

Serge GODARD
Président de Clermont-Communauté
Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand


Volvic
Châteaugay
Malauzat
Paris
Vichy
Riom
Blanzat
Chanat-la-Mouteyre
Sayat
Cébazat
Gerzat
Nohanent
Clermont-Ferrand
Aulnat
Orcines
Durtol
Chamalières
Bordeaux
Toulouse
Royat
Beaumont
Aubière
Ceyrat
Pérignat-
lès-Sarlièvre
Saint-Genès-Champanelle
Romagnat
Issoire
Montpellier
La Roche Blanche
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Zones d'activités économiques
Hôtels et pépinières d'entreprises
SPORT
Équipements nautiques
Patinoire
Stadium Jean-Pellez
Stade Gabriel-Montpied
Artenium
Équipements communautaires
de proximité (ECP)
CULTURE
Médiath
Antenne
École Su
Clermon
Musée d
l'Interne
Équipem
de proxi

CLERMONT COMMUNAUTÉ
LE TERRITOIRE

21 communes - 30 330 hectares - 286 906 habitants



- Ligne A (tramway)
- Ligne B (bus)
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

èques ou bibliothèques

ou point-lecture

upérieure d'Art de
nt Métropole

de la Résistance, de
ment et de la Déportation

nents communautaires
mité (ECP)

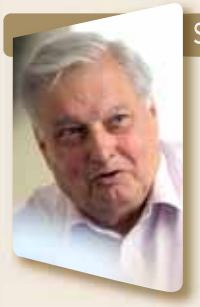
SOLIDARITÉ

- Aires d'accueil des gens du voyage
- Équipements communautaires de proximité (ECP)

ENVIRONNEMENT

- Station "Les 3 Rivières"
- Centre d'Enfouissement Technique de Puy-Long
- Bassins d'orage (+100 000 m³)
- Bassins d'orage (- 100 000 m³)

Mise à jour : Mai 2011



Serge Godard

Président
Sénateur-Maire de
Clermont-Ferrand



Bertrand Pasciuto

1er Vice-Président
Maire de Cournon
Conseiller général



Roland Labrandine

2ème Vice-Président
Maire de Nohanent

LE PRÉSIDENT
LES VICE-PRÉSIDENTS



Christian Sinsard

Vice-Président
Maire d'Aubière



Didier Laville

Vice-Président
Maire d'Aulnat



François Saint-André

Vice-Président
Maire de Beaumont



Jacques Prival

Vice-Président
Maire de Blanzat



Bernard Auby

Vice-Président
Maire de Cébazat
Conseiller général



Alain Brochet

Vice-Président
Maire de Ceyrat
Conseiller général



Bernadette Chassefière

Vice-Président
Maire de Châteaugay



Georges Dassaud

Vice-Président
Maire de Gerzat



Gérard Betenfeld

Vice-Président
Maire de Lempdes
Vice-Président
du Conseil général



Pierre Riol

Vice-Président
Maire Pérignat-lès-Sarlième



René Vinzio

Vice-Président
Maire de Pont-du-Château



François Farret

Vice-Président
Maire de Romagnat



Roger Gardes

Vice-Président
Maire de Saint-Genès-Champanelle



Dominique Adenot

Vice-Président
Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand



Danielle Auroi

Vice-Présidente
Conseillère municipale de Clermont-Ferrand



Olivier Bianchi

Vice-Président
Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand



François Rage

Vice-Président
Adjoint au Maire de Cournon



Christine Dulac-Rougerie

Vice-Présidente
Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand

LE FONCTIONNEMENT DE CLERMONT COMMUNAUTÉ

Le Conseil communautaire
Organe délibérant
71 membres titulaires désignés par les Conseils municipaux

Le Président
Organe exécutif

Les 20 vice-Présidents

Le Bureau Communautaire
Composé de 26 membres :
le Président, les 20 vice-Présidents et 5 conseillers communautaires

Les 9 commissions
au sein desquelles siègent les élus communautaires, titulaires et suppléants. Elles sont consultées pour avis sur les sujets relevant de leurs compétences et participent à l'instruction des dossiers, en vue de leur présentation à l'assemblée délibérante.

Les services de la Communauté d'agglomération
Directeur Général des Services

LE SOMMAIRE

Pages 9 à 15
2000-2010, LES 10 ANS D'UNE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS

Les grandes dates de l'intercommunalité clermontoise9
10 ans déjà...10
Les investissements en quelques chiffres15

Pages 16 à 21
UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

Répondre au mieux aux besoins en logement sur notre territoire18
L'amélioration du parc locatif social existant18
La réhabilitation thermique de l'habitat social existant19
Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage20
Améliorer les conditions de logement dans le parc privé ancien20
Favoriser l'émergence d'Éco-quartiers avec les communes et les projets d'éco-construction21

Pages 22 à 33
L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE

L'accueil d'activités économiques24
La zone franche urbaine de Clermont-Ferrand, un espace d'accueil et d'information29
Des infrastructures de haute performance au service des acteurs économiques30
Une politique de soutien au développement de l'innovation: la technopole31
Le soutien aux structures d'aide à la création d'entreprises33

Pages 34 à 41
LES TRANSPORTS PUBLICS ET LA MOBILITÉ DURABLE

La voirie d'intérêt communautaire et le jalonnement routier36
Les transports en commun, les parcs relais et parkings tram38
L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne40
Le Contrat de Projet État Région, volet ferroviaire41

Pages 42 à 49
LA SOLIDARITÉ

La politique de la ville44
Le plan local pour l'insertion et l'emploi45
Les autres dispositifs de solidarité sur le territoire48

Pages 50 à 57
L'EXCELLENCE SPORTIVE

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire52
L'accessibilité pour tous à une meilleure pratique sportive et le soutien au mouvement sportif56

Pages 58 à 65
L'INNOVATION CULTURELLE

La relance du projet de la bibliothèque Clermont Métropole60
L'amélioration du service aux usagers61
La transformation de l'École Supérieure d'Art en Établissement Public de Coopération Culturelle63
Le développement de partenariats qui renforcent les fonctions métropolitaines de l'agglomération64

Pages 66 à 77
LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

L'assainissement de compétence communautaire68
L'entretien et la restauration des cours d'eau72
Le plan de prévention des risques d'inondation73
La gestion des déchets73
Des initiatives pour façonner une agglomération durable77

Pages 78 à 81
LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Pages 82 à 83
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Pages 84 à 88
ANNEXES

Les statuts84
Le Conseil communautaire86
Les commissions87
L'organigramme des services88

LES GRANDES DATES DE L'INTERCOMMUNALITÉ CLERMONTOISE

1967 **Le Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise** *(S.I.E.A.C.)* est créé.

- Les communes membres sont au nombre de huit : Aubière, Beaumont, Cébazat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Gerzat, Romagnat et Royat,
- 10 en 1972 avec la venue d'Aulnat et de Ceyrat,
- 12 en 1980 avec l'adhésion de Durtol et Pérignat-lès-Sarlième,
- puis 13 en 1983 avec la commune de Blanzat.

Les compétences du SIEAC s'exercent dans plusieurs domaines : la création, l'entretien et l'exploitation de réseaux d'assainissement, d'adduction et de distribution d'eau potable, l'organisation et la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, l'organisation commune des services de secours et de défense contre l'incendie, et de façon générale, l'organisation et l'exploitation de toute œuvre ou tout service intercommunal qui pourrait intéresser les communes adhérentes.

L'originalité de ce syndicat est de permettre une intercommunalité à la carte : les communes sont libres d'adhérer ou non à une compétence.

1993 **La Communauté de Communes de l'Agglomération clermontoise** *(COMAC)* regroupe les 13 communes déjà membres du SIEAC. Une quatorzième commune adhérera à la Communauté en 1996 : Nohanent.
Ses compétences sont réparties en trois catégories :
- l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique, au titre des compétences obligatoires.
- en compétence optionnelle, la protection et la mise en valeur de l'environnement
- les compétences transférées du SIEAC à la Communauté de Communes, à savoir toutes celles qui étaient déjà exercées par le SIEAC pour l'ensemble des communes.

Avec la création de la Communauté de Communes, le SIEAC ne disparaît pas : il reste un syndicat à la carte et continue de gérer les opérations qui lui sont confiées par les communes et qui ne concernent pas la totalité d'entre elles : des opérations de voirie, la patinoire, la station d'épuration, le matériel de nettoyage de voirie, les carrefours à feux.

NAISSANCE DE CLERMONT COMMUNAUTÉ

1999 L'intercommunalité connaît une évolution décisive. La Communauté de Communes modifie ses statuts pour pouvoir prétendre à la qualification de Communauté d'Agglomération puis se transforme et accueille 4 nouvelles communes : Châteaugay, Cournon-d'Auvergne, Le Cendre et Lempdes. Le SIEAC est dissout le 30 octobre 2000.

Le 24 décembre 1999, CLERMONT COMMUNAUTÉ regroupe 18 communes. Orcines, Pont-du-Château et Saint-Genès-Champanelle rejoindront la communauté d'agglomération clermontoise le 1er janvier 2004.

2000-2010/ 10 ANS DÉJÀ

LES 10 ANS D'UNE INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS

À l'aune d'une importante réforme des collectivités territoriales et de l'achèvement de la carte intercommunale prévu pour 2013, les 10 ans de Clermont Communauté laissent entrevoir le chemin d'ores et déjà parcouru en « si peu de temps » au regard de la vie d'une collectivité.

Près de 400 M€

d'investissements *pour le développement économique, les politiques sportives et culturelles, l'habitat et la rénovation urbaine, la solidarité et la politique de la ville, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, l'assainissement*

Depuis 10 ans, Clermont Communauté n'a eu de cesse d'œuvrer au développement de son territoire avec plus de 400 M€ investis dans ses différents domaines de compétences : le développement économique, les politiques sportives et culturelles, l'habitat et la rénovation urbaine, la solidarité et la politique de la ville, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, l'assainissement.

Si les premières années ont surtout vu la mise en place de l'institution, la stratégie de la Communauté d'agglomération s'est progressivement affirmée à travers ses prises de compétences et la mise en œuvre de projets importants.

Elle peut s'enorgueillir d'équipements publics emblématiques tels que le Stadium Jean-Pellez, le Centre d'arts martiaux l'Artenium, la médiathèque Hugo-Pratt, l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole ou le Stade nautique Pierre-de-Coubertin, mais aussi d'actions quotidiennes tels que le soutien aux bailleurs sociaux pour la construction de nouveaux logements, la structuration d'un réseau de lecture publique, la gestion des équipements nautiques, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la prise en compte du risque inondation, la téléalarme à domicile ou encore l'insertion économique et sociale de nos concitoyens privés d'emplois.

Lorsque l'intercommunalité a commencé à se structurer sur l'agglomération dans les années soixante, elle a d'abord choisi la mise en commun de services, et a trouvé sa



Le Stadium Jean-Pellez à Aubière, inauguré le 28 septembre 2002.
CRR Architectes.

justification par l'importance des investissements financiers que ces derniers représentaient.

Aujourd'hui, c'est une tout autre coopération qui se construit, une réelle intercommunalité de projets, qui se pratique sur les 21 communes.

Les réalisations de Clermont Communauté sont nombreuses et multiformes. Elles ne relèvent pas d'une liste "à la Prévert" ou d'une logique de guichet mais d'une réelle volonté politique au regard de la « feuille de route » qu'elle s'est fixée dés 2004 avec le projet de développement communautaire.

La Communauté d'agglomération a souhaité mettre l'accent sur l'accroissement de sa force économique, le rayonnement et l'attractivité de la métropole, l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, et l'équilibre et la solidarité dans le développement territorial.



La station d'épuration des 3 Rivières, en service depuis 2004, représente une énorme progrès pour la protection de l'environnement.

Ce rapport d'activités, pour son dixième anniversaire, présente le résultat de cette politique de coopération intercommunale, réalisée au fil de ces dernières années, et qui impacte de plus en plus la vie des citoyens.

Aujourd'hui, la réforme de la taxe professionnelle qui disparait au profit de la contribution économique territoriale est une réelle remise en question de l'autonomie fiscale des collectivités. Le gel de l'enveloppe des ressources allouées par l'État va contraindre plus fortement la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Néanmoins, le nouveau contexte législatif qui entre en vigueur réaffirme toute l'importance de l'intercommunalité et lui fixe de nouveaux défis en termes d'aménagement du territoire. Les enjeux pour les élus seront considérables.

En 2010, le virage métropolitain se dessine avec le nouveau projet d'agglomération « Vers une éco métropole » approuvé en conseil communautaire.

Les priorités sont réaffirmées : l'habitat, l'urbanisme, les transports publics et la mobilité durable, l'innovation intellectuelle et économique, la promotion d'un territoire créatif et attractif, la gestion environnementale et les politiques de solidarité et de proximité.

Autant d'axes de développement qui portent ce territoire vers un nouveau destin exprimé notamment dans le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT): accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations pour renforcer son rôle de métropole régionale, au sein du Grand Clermont et de la plaque urbaine d'Auvergne, espace de vie de plus de 600.000 personnes.

Consciente de sa responsabilité d'interface entre le tissu urbain et le monde rural, l'agglomération clermontoise se donne comme objectif de « rayonner » sur la région Auvergne, le centre de la France et l'Europe. Elle a la volonté de bâtir un avenir résolument tourné vers le développement durable et solidaire, respectueux des générations futures.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Achèvement du bassin de rétention des eaux pluviales «Les Vignettes» à Chamalières (capacité : 1 000 m³)

Achèvement du bassin de rétention des eaux pluviales «Le Reilhat» à Cébazat (capacité : 15 000 m³)

Intégration de 74 km de voirie d'intérêt communautaire

Les parcs-relais sont d'intérêt communautaire

Achèvement des bassins «Le Pourliat» à Beaumont (155 000 m³) et «Les Farnettes» à Chamalières (6 000 m³)



TRANSPORTS et mobilité durable

ENVIRONNEMENT



Démarrage des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées

Inauguration de la Centrale de Valorisation du Biogaz

Clermont Communauté exerce la compétence «Collecte des déchets ménagers» en complément de la compétence «Traitement» et harmonise le tri



Transfert des équipements nautiques de Clermont-Ferrand, Lempdes, Cournon et Chamalières et du chantier du Stade Nautique Pierre-de-Coubertin

Inauguration du Stadium Jean-Pellez à Aubière



1ère Clerco Ballades de Clermont Communauté

SPORTS

CULTURE

Ouverture de la pépinière d'entreprises Pascalis



Gestion des zones d'activités de plus de 5 hectares, de la pépinière de La Pardieu et de l'Hôtel du Brézet

ÉCONOMIE

HABITAT SOLIDARITÉ

Soutien aux missions locales pour l'emploi

Gestion du crématorium



Signature du 2ème Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Unification du système de téléalarme

Premiers soutiens financiers en faveur du logement

24 Décembre 1999
Création de Clermont Communauté

Clermont Communauté met en oeuvre son programme de bassin d'orage afin de prévenir les crues de fréquence décennales, qui constituent le principal risque naturel dans l'agglomération



Premières rencontres des conseillers municipaux des communes membres de Clermont Communauté

Réseau Très Haut Débit : Clermont Communauté a ouvert le dossier en 2001. Cinq années et une procédure de DSP plus tard, la phase opérationnelle de la construction va démarrer. Cette infrastructure structurante desservira toutes les communes et constituera un projet complètement transversal pour l'agglomération. Elle a permis de favoriser la concurrence sur le secteur des services télécoms aux professionnels, de faire baisser les prix et de stimuler l'innovation. L'investissement total se monte à 13 M€ dont 6,2 à la charge de Clermont Communauté

La gestion et l'aménagement des zones d'activités de plus de 5 ha, c'est :
- 1 470 ha de zones d'activités gérées par l'agglomération clermontoise
- 19,5 M€ investis sur les zones en régie directe
- 13 zones concédées

2000 2001 2002 20

Achèvement des bassins de Chantemerle à Gerzat (170 000 m³) et St-Jacques à Clermont-Ferrand (15 000 m³)

Mise en service du carrefour giratoire des Fourches



1er chantier de restauration de cours d'eau (sur l'Artière à Aubière)

Achèvement du bassin de rétention de la Vallée du Bédat à Blanzat, Nohanent et Sayat (120 000 m³) et extension du Bassin de Croueil à Clermont-Ferrand (260 000 m³)



Achèvement du bassin du Champ de la Beaume à Châteaugay (7 200 m³)



Ouverture du Parc-relais Henri-Dunant à Clermont-Ferrand

Achèvement des bassins de La Voie Romaine (4 000 m³) et des Graviers (1 000 m³) à Chamalières



Inauguration des chemins du site des Côtes



Ouverture des parcs-relais «Margeride» à Aubière et «Les Pistes» à Clermont-Ferrand



Création d'une direction des Transports et de la Mobilité durable

Agrandissement du parc-tram La Pardieu à Clermont-Ferrand

Mise en service de la station d'épuration des «3 Rivières» à Clermont-Ferrand



Mise en place de la collecte des déchets toxiques et de soins des particuliers dans les déchetteries

Expérimentation de la collecte des biodéchets à Romagnat et Le Cendre



Mise en place de la collecte des équipements électriques et électroniques dans les déchetteries

Ouverture d'une 7ème déchetterie à Pont-du-Château



Extension de la collecte des biodéchets (bac vert) à toutes les zones pavillonaires de l'agglomération

Extension de la collecte des biodéchets dans les restaurants scolaires



Transfert du stade Gabriel-Montpied

Ouverture du nouveau Stade Nautique Pierre-de-Coubertin à Clermont-Ferrand



Gestion en régie de la patinoire

Inauguration de la nouvelle salle multisports (ECP) à Romagnat

Inauguration du complexe sportif du plateau des Cluzelles (ECP) à Châteaugay

Inauguration de l'Espace sportif Claude-Wolff (ECP) à Chamalières

Inauguration du Complexe sportif Pierre-Ducourtial (ECP) à Aulnat

Inauguration de l'Espace sportif de Puy-Valeix (ECP) à Nohanent



Inauguration de l'Artenium à Ceyrat



Extension de la collecte des biodéchets dans les restaurants scolaires

Ouverture de la nouvelle piscine Sud à Cournon «L'Androsace»

Adoption du schéma d'orientation communautaire du développement culturel

Création des bassins de lecture de l'agglomération



Lecture publique : Transfert des 14 bibliothèques municipales à Clermont Communauté

Transfert de l'École Supérieure d'Art et du chantier de l'école en cours



Ouverture de la nouvelle École Supérieure d'Art à Clermont-Ferrand

Prise de la compétence «accompagnement du développement culturel»

Inauguration de l'ECP «La Deudeuche» à Lempdes

1ère exposition archéologique au musée Bargoin





Inauguration de la médiathèque Hugo-Pratt à Cournon

Inauguration de «La Muscade» (ECP) à Blanzat

Transformation de l'École Supérieure d'Art en un Etablissement Public de Coopération Culturel

Création d'une bibliothèque numérique d'agglomération



Ouverture de l'Hôtel d'entreprises Pascalis

Inauguration du réseau très haut débit



Technopole : soutien aux entreprises innovantes

Inauguration de l'ECP «L'Affiche» à Pérignat-lès-Sarliève



Ouverture des nouveaux locaux de l'Association pour le Développement de l'Institut de la Viande (ADIV)

Ouverture du Centre de réalité virtuelle



Inauguration de l'Hôtel d'entreprises «Le Panoramic» au sein de la ZFU

Création de la Zone Franche Urbaine et ouverture du guichet d'accueil





Signature du 3ème PLIE

Inauguration de la première aire d'accueil des gens du voyage à Cébazat



Ouverture des aires d'accueil des gens du voyage à Lempdes, Clermont-Ferrand et au Cendre

Janvier 2004
Entrée d'Orcines, de Pont-du-Château et de Saint-Genès-Champanelle au sein de Clermont Communauté

Février 2004
Le conseil communautaire définit le cadre dans lequel seront réalisés les Equipements Communautaires de Proximité (ECP)



Avril 2005
Les services généraux de Clermont Communauté s'installent au Parvis

Signature du contrat ANRU signé avec l'État, la Région, le Département, les opérateurs et autres partenaires : 140 000 habitants sont concernés, rénovation des quartiers classés en zone urbaine sensible, réhabilitation de logements, démolitions et reconstructions, desserte par le tramway, mise en place de structures pour l'implantation d'entreprises

Vote du Programme Local de l'Habitat (PLH).
Le 1er enjeu consiste en la production de logements, le second est qualitatif avec l'utilisation de nouveaux matériaux, les économies d'énergie et la mixité sociale et générationnelle

Inauguration de la Maison de quartier de l'Oradou (ECP) à Clermont-Ferrand

La Technopole est mise en place pour soutenir la recherche publique locale et faciliter la création d'activités économiques innovantes.
13 projets issus de laboratoires ont été subventionnés entre 2007 et 2010.
- 4 ont donné lieu à création d'entreprises
- 4 sont en phase de création
- 2 recherchent un porteur



Création du Syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne.
Clermont Communauté participe à hauteur de 32 %. Outre le trafic aérien, ce sont 2 500 personnes qui travaillent sur le site de l'aéroport dans des entreprises liées à l'aéronautique

Inauguration de «L'Astragale» (ECP) à Cournon

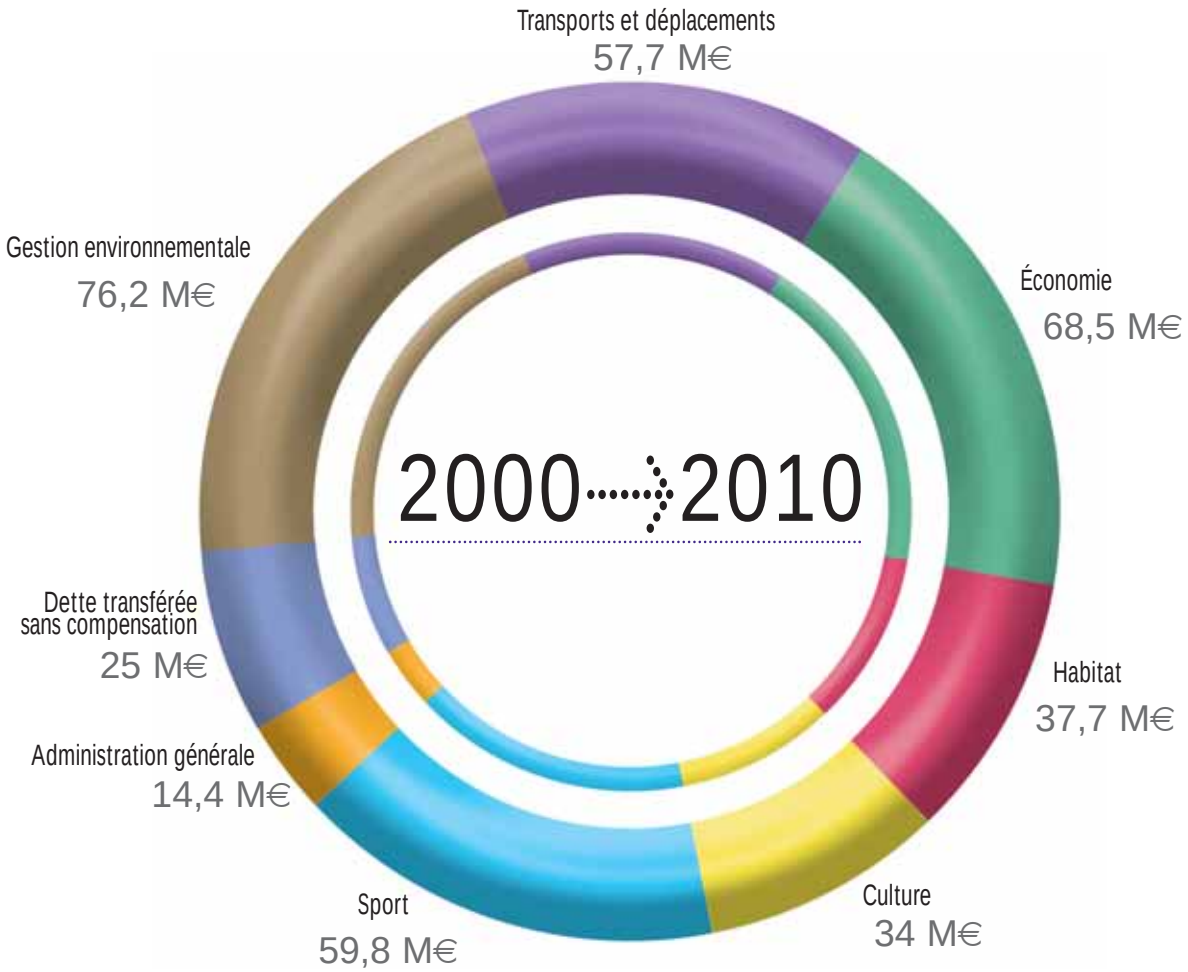
Clermont Communauté a assuré la maîtrise d'ouvrage des nouveaux bâtiments ultra modernes de l'ADIV, centre technique internationalement reconnu grâce à son fort partenariat avec des laboratoires de l'INRA et de l'université Blaise-Pascal.
Coût total de l'opération : 5,77 M€ dont 2,5 à la charge de Clermont Communauté

Devenue Établissement Public autonome, l'École Supérieure d'Art n'est plus gérée en régie directe par Clermont Communauté, mais par un Conseil d'Administration. Cette nouvelle structure juridique était rendue nécessaire par la transformation du statut des écoles d'art. Elle permet aux étudiants la reconnaissance européenne des diplômes et facilite la mobilité et les échanges à l'échelon européen.

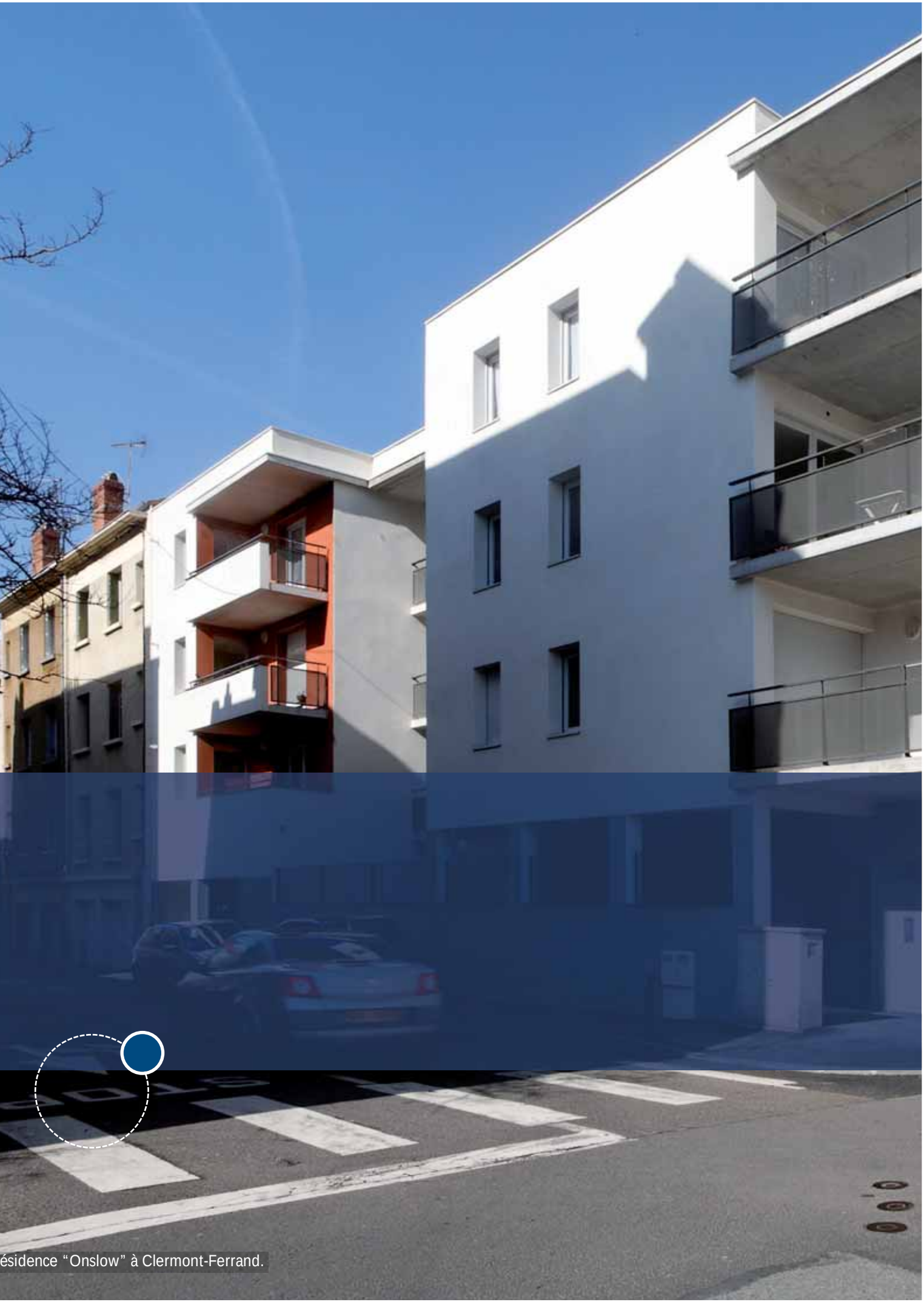
Vote du Projet d'agglomération : Vers une écométropole

03 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010

LES INVESTISSEMENTS EN QUELQUES CHIFFRES



- Bassins d'orage - assainissement pluvial - rivières - assainissement eaux usées - déchets ménagers - développement durable
- Jalonnement - voiries communautaires - Contrat de Plan État-Région (volet routier et ferroviaire) - fonds de concours (aéroport, train du Puy-de-Dôme, tramway) - Parcs-relais
- Zones d'activité - Innovation, recherche - réseau très haut débit - fonds de concours (enseignement supérieur -équipements à vocation économiques et assimilés - réserves foncières (EPF-SMAF)
- Logements sociaux et ANRU - ZFU - aires d'accueil - politique de la ville - crématorium - autres
- École Supérieure d'Art de Clermont métropole - grands équipements (médiathèque Hugo-Pratt...) - Équipements Communautaires de Proximité - autres
- Équipements nautiques - grands équipements (Stadium Jean-Pellez, Artenium) - Équipements Communautaires de Proximité - autres
- Parvis - belvédère - matériel, mobilier
- Dette transférée sans compensation



ésidence “Onslow” à Clermont-Ferrand.



UN **HABITAT** DE **QUALITÉ** POUR TOUS

UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

Clermont Communauté a poursuivi en 2010 son action en direction du logement social qui s'appuie sur deux grandes orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) : répondre à l'urgence sociale face à la crise économique et sociale afin de permettre à tous de se loger dans des conditions décentes et abordables, répondre aux enjeux de qualité architecturale et environnementale, et favoriser les économies d'énergie.
Ces deux exigences sont complémentaires et ne peuvent aller l'une sans l'autre.

REPÈRES

EN 2010

703 *logements locatifs sociaux co-financés*

6,5 M€ *de subventions pour la production de logements dont bénéficie le secteur du BTP qui réalise au global 104 M€ d'opérations.*

Répondre au mieux aux besoins sociaux en logement

Ainsi en 2010, Clermont Communauté a apporté son soutien au financement de 703 logements locatifs sociaux - dont 216 PLAI, logements aux loyers minorés.

Clermont Communauté a apporté un montant de 6,5 millions d'euros de subvention aux bailleurs sociaux pour réaliser les opérations.

Ces subventions contribuent à un montant global d'opérations d'environ 104 millions d'euros.

Cela constitue un soutien actif au secteur économique du BTP.

Cette aide à la construction permet également :

- *de favoriser les objectifs de mixité sociale dans l'habitat et de proposer ainsi aux familles une offre abordable en loyer et en qualité. Le tout s'inscrivant comme une étape dans un parcours résidentiel,*
- *de répondre aux objectifs de 2010 de logements sociaux de la loi SRU.*

L'amélioration du parc locatif social

Le Projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération clermontoise, en partenariat avec les communes de Clermont-Ferrand et de Gerzat, et les bailleurs, prévoit la rénovation de 6 quartiers :

- *Champratel à Clermont-Ferrand*
- *Croix Neyrat à Clermont-Ferrand*
- *Les Vergnes à Clermont-Ferrand*
- *La Gauthière à Clermont-Ferrand*
- *Saint-Jacques à Clermont-Ferrand*
- *Le Patural à Gerzat*

En 2010, un avenant à la convention initiale a été signé pour conforter les projets en cours sur les quartiers de Clermont-Ferrand et de Gerzat.



Visite du quartier du Patural à Gerzat en septembre 2010

REPÈRES

10 000 ***logements anciens*** sociaux publics ont des charges énergétiques importantes.
Programme expérimental de réhabilitation thermique sur 3 ans :

2009539 logements
2010.....417 logements
2011400 logements prévus

Il prévoit d'engager de nouvelles opérations sur le quartier de la Gauthière et un projet de revalorisation des Vergnes.

Cette convention globale d'un montant de travaux de 245,6 millions d'euros consacre une part importante à l'habitat (démolition, reconstructions, résidentialisations, réhabilitation d'espaces publics et d'équipements et amélioration des circulations et voies d'accès).

Le soutien apporté par Clermont Communauté en direction de l'habitat représente 15 millions d'euros sur la durée du PRU.

À ce jour, les opérations d'habitat connaissent un bon niveau de réalisation : 80% environ des opérations prévues ont été menées à bien ou sont engagées, ce qui concerne environ la démolition de 623 logements, la reconstruction de 579 logements locatifs sociaux, la réhabilitation de 2 738 logements et la résidentialisation de 3 953 logements

Clermont Communauté assure avec la Ville de Clermont-Ferrand la conduite de projet mutualisée avec une équipe de 4 personnes (2 Clermont Communauté, 2 Ville de Clermont-Ferrand).

Il faut noter la mise en service par Clermont Communauté en 2010 d'une pépinière d'entreprises sur le quartier de Croix-Neyrat, en pied d'immeuble d'habitation, favorisant ainsi la mixité fonctionnelle (capacité de 12 bureaux).

La réhabilitation thermique de l'habitat social existant

Le parc public de Clermont Communauté comprend environ 10 000 logements sociaux anciens, souvent occupés par des familles aux revenus modestes. Avec des loyers faibles, mais aussi des charges énergétiques peu maîtrisées. Leur réhabilitation thermique va changer la donne.

Des opérations comprenant l'isolation des façades, des combles et des terrasses, le remplacement des fenêtres et garde-corps, la création de VMC hygroréglables et l'installation de robinets thermostatiques sont au programme. Ces travaux permettent de réduire les consommations énergétiques (chauffage, eau chaude) d'au moins 15%, une première étape avant les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Le programme 2010 prévoit la réhabilitation de 417 logements pour un montant de travaux de 7,2 millions





Rénovation thermique rue Alphonse-Daudet à Clermont-Ferrand.

d'euros qui seront subventionnés à hauteur de 1 million d'euros par Clermont Communauté et 1 million d'euros par le Conseil général dans le cadre du Contrat Local de Développement.

Cette aide financière aux bailleurs sociaux va permettre aux locataires de bénéficier de retombées en matière de performances énergétiques, de confort et d'amélioration de leur qualité de vie.

Grâce à ce programme, des bâtiments anciens de type «passoire» vont réduire leur consommation d'énergie de façon considérable. En effet, leur consommation va passer de 250 à 130, voire 110kwh/m² .

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Adopté en 2002, il prévoit la réalisation de 9 aires d'accueil sur le territoire de Clermont Communauté.

7 aires sont en fonctionnement actuellement : Pont-du-Château, Cournon d'Auvergne, Gerzat, Cébazat, Le Cendre, Lempdes et Clermont-Ferrand, offrant 66 emplacements.

La gestion de ces aires est assurée par un prestataire de service dans le cadre d'un marché public pour le compte de Clermont Communauté.

Le financement du fonctionnement est assuré par des participations financières :

- *CAF.....209 800€*
- *Conseil général40 960€*
- *Clermont Communauté 427 109€*

Le taux d'occupation pour 2010 est de 66% environ.

En 2010, Clermont Communauté a préparé la réalisation des deux dernières aires (Aubière et Clermont-Ferrand) prévue en 2011.

Clermont Communauté assure également l'accueil des grands passages estivaux sur un terrain provisoire de 1,5 hectares.



Inauguration de l'aire d'accueil des gens du voyage à Lempdes.

Améliorer les conditions de logement dans le parc privé ancien

Afin de lutter contre l'habitat indigne et insalubre, un Programme d'Intérêt Général communautaire (PIG) a été mis en oeuvre avec l'État.

À partir d'un diagnostic élaboré en 2009, les objectifs du PIG ont été adoptés en 2010 et une convention a été élaborée avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour la réhabilitation de 240 logements. Les aides sont destinées aux propriétaires occupants ayant de faibles ressources et aux propriétaires bailleurs qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de leurs logements et de maîtrise des consommations d'énergie.

Pour mettre en œuvre cette action sur l'ensemble du territoire de Clermont Communauté, le prestataire devra s'appuyer sur le pré-recensement, des communes ou des travailleurs sociaux, des cas d'insalubrité suspectée. À la suite, le prestataire pourra développer son action de diagnostic et d'expertise sur les logements visés et proposer des actions curatives avec les communes.

Le prestataire a une mission d'accompagnement du propriétaire et de l'occupant.

Le financement prévu par convention de cette opération sur 3 ans se décompose de la manière suivante

- *ANAH (État) :3 487 500 €*
- *Clermont Communauté : de 564 000 à 650 000 €*

Favoriser l'émergence d'éco-quartiers avec les communes et les projets d'éco construction

Les leviers de développement du projet d'agglomération de Clermont Communauté s'organisent autour de l'habitat de qualité pour tous, des activités économiques, des fonctions métropolitaines et des services publics, de l'organisation des déplacements et de la préservation de l'environnement.

Depuis le début du PLH en 2006, une démarche volontariste et expérimentale de Zone Pilote Habitat a été engagée. 14 projets portés par les communes bénéficient de dispositifs d'aide à l'ingénierie et élaboration des projets d'habitat.

Un premier bilan fait apparaître des changements de pratiques tels que la reconstruction de la ville sur la ville, la meilleure maîtrise de l'étalement urbain et le respect de la mixité sociale.

L'essor de cette politique ambitieuse impose aujourd'hui la mise en synergie des logiques d'écoquartier, de biodiversité, de soutien aux filières d'éco constructions.

Par délibération, la communauté d'agglomération a fait évoluer le dispositif Zone Pilote Habitat en démarche écoquartier.

Un travail est engagé avec les porteurs de projets et les partenaires locaux pour formaliser les modalités de soutien et les principes de mutualisation des bonnes pratiques.

Clermont Communauté s'engage à soutenir la candidature à l'appel à projets national écoquartiers des projets Champratel et Trémonteix à Clermont-Ferrand, Le Palavezy à Cournon, Les 3 Fées à Cébazat et Coeur de Ville à Beaumont.



Projet de logements sociaux sur le futur éco quartier des "Trois Fées" à Cébazat. Cabinet Royale.



Étudiants à l'Institut Français de Mécanique Avancée.



L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE

L'INNOVATION INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIQUE

Clermont Communauté favorise l'accueil et le développement de l'activité économique sur son territoire. Elle travaille et échange régulièrement avec les différents partenaires locaux afin d'assurer une bonne coordination avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le comité d'expansion économique du Puy de Dôme, le Grand Clermont, l'Agence d'urbanisme, les groupements associatifs d'entreprises, l'Agence Régionale de Développement Économique (ARDE), la Ville de Clermont-Ferrand, le Pôle Emploi et l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC).

L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

189 ha
disponibles pour des projets d'envergure dont : 57 ha aménagés et 90 ha en cours d'aménagement

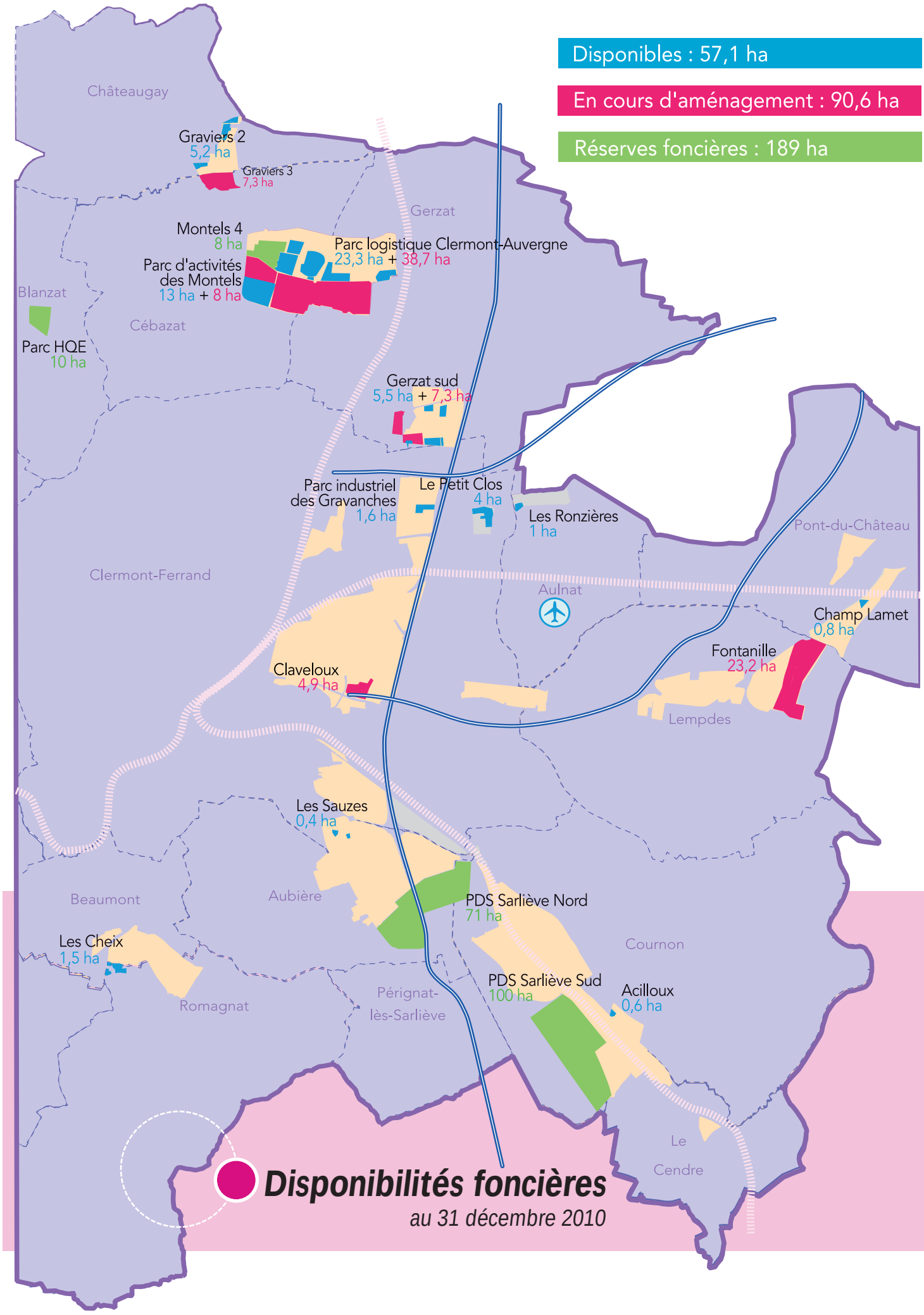
6
structures d'accueil dédiées aux jeunes entreprises

L'offre foncière

Les travaux conduits dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ont permis de cibler et de définir au mieux les besoins fonciers à vocation économique pour une agglomération de la taille de la nôtre à l'horizon 2030.

Ainsi, le stock foncier dédié à l'activité économique à horizon du SCOT constitue une réserve foncière de 189 hectares mobilisables pour des projets significatifs et d'envergure.

Toutefois, notre agglomération dispose déjà de 57 hectares aménagés et disponibles pour l'accueil de nouveaux projets auxquels il convient d'ajouter 90 hectares en cours d'aménagement soit, au total, près de 150 hectares disponibles à court ou moyen terme.


Disponibles : 57,1 ha
En cours d'aménagement : 90,6 ha
Réserves foncières : 189 ha
Châteaugay
Graviers 2
5,2 ha
Graviers 3
7,3 ha
Gerzat
Montels 4
8 ha
Parc logistique Clermont-Auvergne
23,3 ha + 38,7 ha
Parc d'activités
des Montels
13 ha + 8 ha
Blanzat
Cébazat
Parc HQE
10 ha
Gerzat sud
5,5 ha + 7,3 ha
Parc industriel
des Gravanches
1,6 ha
Le Petit Clos
4 ha
Les Ronzières
1 ha
Pont-du-Château
Clermont-Ferrand
Aulnat
Champ Lamet
0,8 ha
Fontanille
23,2 ha
Claveloux
4,9 ha
Lempdes
Les Sauzes
0,4 ha
Beaumont
Aubière
PDS Sarlième Nord
71 ha
Les Cheix
1,5 ha
Cournon
PDS Sarlième Sud
100 ha
Acilloux
0,6 ha
Romagnat
Pérignat-
lès-Sarlième
Le
Cendre
Disponibilités foncières
au 31 décembre 2010

Ventes de terrains sur les zones d'activité

Zone d'activités	Vocation	Ventes	
		superficie en m²	nombre
Le Petit Clos Clermont-Ferrand	Artisanat btp	3 724	2
Les Graviers Châteaugay	Artisanat btp	-	-
Les Gravanches Clermont-Ferrand	mixte	5 000	1
Parc des Montels Cébazat	mixte hors commerce	-	-
La Fontanille Lempdes	mixte	-	-
Les Acilloux Cournon	Artisanat services	1 759	1
Champ-Lamet Pont-du-Château	Artisanat services	1 380	1
Les Sauzes Clermont-Ferrand	Nouvelles technologies	1 445	1
Les Cheix Romagnat	Tertiaire	-	-
Gerzat sud Gerzat	Industrie icpe - btp	27 642	3
Parc Logistique Gerzat/Cébazat	logistique	9 372	2
TOTAL		50 322	11

Demandes foncières ou immobilières

Type de projet	demande locaux	demande terrains	demandes locaux/terrains	TOTAL
Relocalisation sur l'agglomération	37	67	8	112
Relocalisation à partir du Puy-de-Dôme	6	5	1	12
Création d'activité	16	13	4	33
Création nouvelle agence (hors région)	3	7	1	11
Sorties de pépinières, hôtels d'entreprises	1	1	1	3
Prospection commerciale	-	13	1	14
TOTAL	63	106	16	185



Les élus en visite sur les zones d'activité nord de l'agglomération.

L'accueil des porteurs de projets et des entreprises

Sur l'exercice 2010, Clermont Communauté a accueilli et accompagné 185 porteurs de projets ou entreprises souhaitant s'implanter sur l'agglomération clermontoise, qu'il s'agisse de projets de création d'activités nouvelles, de transferts ou bien d'extensions d'activités déjà existantes.

Près de 60 % de ces demandes concernent une recherche exclusive de foncier sur les différentes zones d'activité économique proposées par Clermont Communauté.

Un bon tiers des contacts porte sur la demande d'immobilier vacant soit à la location soit à l'achat.

Ainsi, un recensement des disponibilités sur le territoire de l'agglomération est établi grâce à des échanges réguliers avec les cabinets spécialisés en immobilier d'entreprise. Cet outil constitue un véritable service aux entreprises et aux porteurs de projets et permet de contribuer à la résorption des friches industrielles et commerciales.

De plus, il convient de relever que les 2/3 des demandes portent sur du développement endogène, c'est-à-dire de repositionnement d'activités déjà existantes à l'échelon local voire départemental.



Zone d'activité Gerzat sud.

Les projets d'aménagement sur les zones d'activité économique

2010 a vu la poursuite des aménagements réalisés sur les zones d'activité de l'agglomération clermontoise par la SEAu sur les zones concédées et par Clermont Communauté sur les deux zones d'activité en régie (Parc Logistique Clermont Auvergne et Gerzat sud) :

- *Repositionnement d'une partie de la zone d'activité des Gravanches en vocation commerciale (partie nord).*
- *Démarrage des travaux sur la ZAC de Claveloux (extension du Brézet)*
- *Mise à niveau du réseau d'assainissement et réfection des pompes de refoulement sur le Parc Logistique Clermont Auvergne.*
- *Réalisation de chaussées et aménagement d'une plateforme destinée à recevoir un Point Relais Information Services sur la zone d'activités de Gerzat sud.*

De nouvelles zones d'activité :

Deux nouvelles concessions d'aménagement ont été passées avec la Société d'Équipement de l'Auvergne fin 2010 pour l'aménagement et la commercialisation de deux nouvelles zones d'activité :

- la Zone de Rivassol sur la commune de Nohanent porte sur 2 hectares. Elle doit permettre l'installation de 4 porteurs de projet dans le domaine de l'artisanat.

- la Zone des Graviers III est le prolongement de la zone des Graviers II sur la Commune de Cébazat. Elle porte sur 10 hectares et pourra également accueillir les projets artisanaux.



Une nouvelle signalétique pour les zones d'activité.



L'Hôtel et la pépinière d'entreprises Pascalis.

Pépinières et Hôtels d'entreprises au 31/12/2010

Pépinières et Hôtels d'entreprises	Entreprises		Nbre de salariés	Taux d'occupation
	Type	Nbre		
Pépinière Pascalis / 612 m² modules 12, 24 et 36 m²	TIC	12	35	48 %
Hôtel Pascalis / 605 m² modules 11 et 22 m²	TIC	9	50	76 %
Pépinière La Pardieu / 18 bureaux de 15, 19 ou 38 m²	Tertiaire	12	32	78 %
Hôtel du Brézet / 1 650 m² 9 unités de 96 à 287 m²	Innovante à vocation industrielle	5	36	69 %
Hôtel La Chomette, 3 modules de 176 m²	Tertiaire Artisanat	2	10	67 %
Hôtel Le Panoramic / 247 m² 12 bureaux de 11 à 37 m²	Tertaire	5	16	73 %
TOTAL		45	179	

Les pépinières et hôtels d'entreprises

La communauté gère 6 structures d'accueil dédiées aux jeunes entreprises. Cela représente 45 entreprises et 179 salariés.

Un nouvel hôtel d'entreprises « Le Panoramic » situé 1 rue des Hauts-de-Chanturgue à Croix-de-Neyrat a été ouvert en juillet. Ce nouveau dispositif en pied d'immeuble vise d'une part à offrir un immobilier abordable pour des jeunes créateurs, mais aussi à amener des entreprises dans un quartier jusqu'à présent dédié essentiellement à l'habitat. Ces locaux sont loués à l'OPHIS, Clermont Communauté ayant participé à leur aménagement à hauteur de 52 000 €.



L'Hôtel d'entreprises du Brézet.



La Pépinière d'entreprises de La Pardieu.

LA ZFU, UN ESPACE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

La Zone Franche Urbaine (ZFU) de Clermont Ferrand s'applique depuis le 1er janvier 2004 sur les quartiers nord de la ville : Croix-de-Neyrat, Champratel, Les Vergnes, la Plaine et la Gauthière.

L'espace accueil information de la ZFU, créé et géré par Clermont Communauté, accompagne le dispositif d'exonérations fiscales et sociales destiné aux TPE et aux associations sur ce territoire.

Ce dispositif est complété par un programme d'actions, mené par Clermont Communauté en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et un ensemble d'opérateurs autour des objectifs suivants :

- *L'accueil et l'information des publics*
- *Le soutien à la création et à la consolidation d'activités économiques*
- *La constitution et la qualification d'une offre en foncier et immobilier d'entreprises*
- *L'animation économique territoriale*

Un tissu économique dynamique

Au 31 décembre 2010, la ZFU compte 555 entreprises alors qu'au 1er janvier 2004 elles étaient 258, soit un rythme de croissance annuel moyen de 11,6%.

Les secteurs des services aux entreprises et de la construction au premier plan

Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette augmentation mais à des degrés différents.

Sur la période 2004–2010, les secteurs d'activité les plus dynamiques sont ceux de la construction et des services.

Plus de 1200 emplois créés par les entreprises

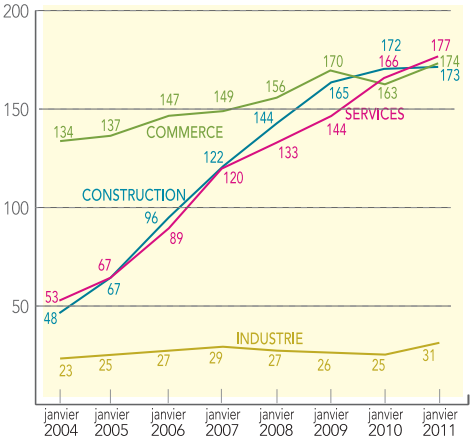
Les très petites entreprises (TPE) sont majoritaires sur la ZFU. Elles ont permis la création de plus de 1250 emplois salariés et non salariés, au 31 décembre 2010.

Environ 220 habitants des quartiers Nord occupent un emploi salarié dans ces nouveaux établissements ou ont créé leur propre activité.

EN 2010

555 ***entreprises***, installées dans la ZFU contre 258 au 1er janvier 2004.

Évolution du nombre d'établissements



Répartition par taille depuis 2004

Tranche d'effectif	Entreprises en %
1 salarié au plus	73 %
de 2 à 10 salariés	24 %
Plus de 10 salariés	3 %



L'hôtel d'entreprises Le Panoramic, inauguré en 2010, est situé au coeur de la ZFU.

DES INFRASTRUCTURES DE **HAUTE PERFORMANCE** AU SERVICE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

170 km
de fibres optiques qui desservent 143 sites publics et privés et 19 répartiteurs téléphoniques pour le grand public

Le très haut débit maille le territoire de Clermont Communauté



Le réseau très haut débit

Cette infrastructure de télécommunications en fibre optique a été inaugurée en décembre 2007. Elle a pour ambition de faciliter le développement de la concurrence pour que les professionnels publics et privés puissent accéder à des services télécom à très haut débit innovants et à des coûts compétitifs. Exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, elle est commercialisée auprès d'opérateurs et de gestionnaires de réseaux indépendants (notre concessionnaire est un opérateur d'opérateurs).

A fin 2010, ce réseau mesurait 170 km et comptait 22 clients opérateurs et avait reçu commande pour desservir 143 sites (86 publics et 57 privés) et 19 répartiteurs téléphoniques pour le grand public via Free.

L'intégralité des répartiteurs desservant des particuliers est raccordée, donc tous les foyers peuvent bénéficier de services ADSL dégroupés.

Une double adduction a été réalisée pour un centre d'appel qui s'est implanté à Cournon et devrait employer à terme 400 personnes. Les besoins télécom de ce type d'établissement sont très exigeants et ce double raccordement par des chemins complètement distincts a constitué un indéniable avantage en faveur d'une implantation locale.

EN 2010

648 K€ ***consacrés au soutien*** de l'innovation et de la recherche.

LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE : LA TECHNOPOLE

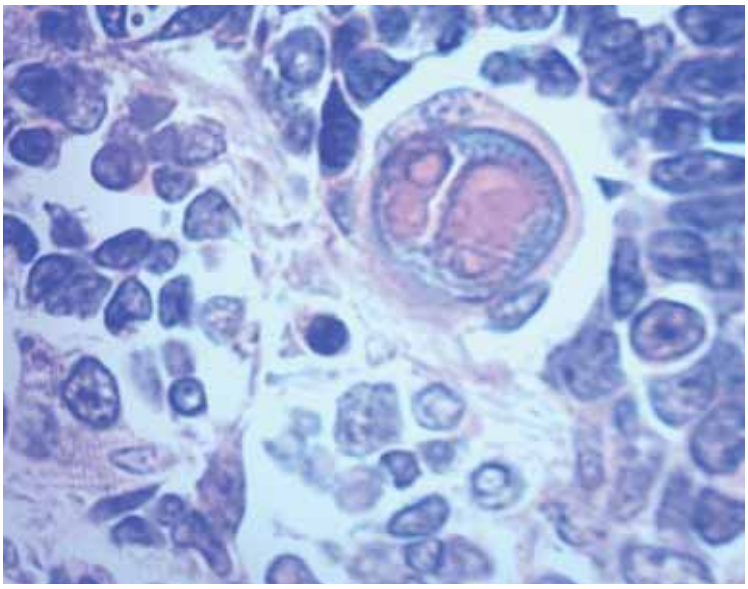
La politique de soutien au développement de l'innovation a été poursuivie, soit en direct sur des projets de valorisation de travaux de laboratoires, soit pour soutenir l'environnement qui accompagne les porteurs de projets (infrastructures, conseils, montage de projets).

Les soutiens ont été programmés en 2010 à hauteur de 648 k€ ; les principaux dossiers sont détaillés ci après :

- 4 projets ont été soutenus pour 82 k€ dont un projet de création d'entreprise.
- gouvernance du cancéropole CLARA et des pôles de compétitivité 60 k€
- accompagnement des porteurs de projets : incubateur BUSI 63 k€, pôle entrepreneuriat étudiant 5 k€, étude Maison de l'Entreprise et de l'Innovation portée par la CRCIA 5 k€
- 3 colloques internationaux pour 15 k€
- sensibilisation des entreprises aux TIC : 8 k€
- centre de réalité virtuelle : 100 k€
- poste Europe du PRES Clermont Universités pour aider les PME innovantes à monter des dossiers européens : 40 k€
- soutien à l'aménagement d'une zone d'accueil temporaire d'entreprises au sein de la faculté de médecine 20k€ et à la construction de l'extension de l'ISIMA 250 k€.



L'institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leur Applications (ISIMA) *est une grande école d'ingénieurs française qui résulte d'une volonté conjointe des collectivités territoriales, du secteur économique régional et de l'État.*



Une coopération avec Rhône Alpes : le cancéropole

Fédérer la recherche pour lutter contre le cancer, telle est la mission du Cancéropôle CLARA. Basé en régions Auvergne et Rhône-Alpes, il tisse des liens permanents entre les académiques, les industriels et les cliniciens.
Son action se traduit par la mise en œuvre de programmes de recherche ciblés faisant intervenir l'ensemble des acteurs luttant contre le cancer pour une meilleure efficacité et pour un transfert plus rapide des innovations vers les patients.



Le centre de réalité virtuelle permet une simulation en 3D interactive et en temps réel.

À noter la montée en puissance du centre de réalité virtuelle grâce au recrutement d'un directeur qui a sensiblement amélioré la notoriété du centre, a obtenu plusieurs contrats qui permettent d'apporter des affaires à de jeunes entreprises innovantes de l'agglomération. Il accompagne également de jeunes porteurs de projet dans leurs démarches de création d'entreprises dans le secteur de la réalité virtuelle car il est lui-même un ancien créateur d'entreprise innovante.

Clermont Communauté participe activement aux conseils d'administration de l'association Auvergne TIC qui regroupe plus d'une cinquantaine d'adhérents des secteurs privé et public. Ce cluster dont l'administration est hébergée dans la pépinière TIC Pascalis permet d'être proche des acteurs de la filière technologie de l'information et de la communication (TIC) et de mieux comprendre sa problématique. Elle assure l'animation de la filière TIC.

LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Bilan 2008 - 2010

Structures	Subventions versées	Actions
ADIE	75 000 €	Nbre d'entrepreneurs financés.....275 Montant total des prêts accordés.....792 690 €
APPUY CRÉATEURS	75 000 €	Nbre d'entrepreneurs accompagnés.....235 dont 93 % de demandeurs d'emplois, 30 % de bénéficiaires des minima sociaux ou jeunes
AUVERGNE ACTIVE	39 000 €	Nbre d'entrepreneurs financés.....107 Nbre d'emplois créés/préservés108
AUVERGNE ENTREPRENDRE	60 000 €	Nbre d'entrepreneurs finnacés.....15 Montant total des prêts accordés.....400 000 € Nbre d'emplois créés/préservés212
CLERMONT AGGLO INITIATIVE	105 000 €	Nbre de personnes accueillies496 Nbre de prêts accordés.....268 Montant total des prêts accordés.....1 503 300 € Bilbre d'emplois créés/préservés408
TOTAL	354 000 €	

Depuis 2005, Clermont Communauté apporte un soutien financier à 5 structures qui interviennent dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création. Leurs positionnements complémentaires permettent de répondre de façon adaptée aux besoins des entrepreneurs. Il s'agit de conventions sur trois ans (2008/2010). Cela a représenté sur 3 ans 354 000 € de subventions versées.

ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le système du micro crédit
Cette association est présente en région Auvergne depuis 1999. Son action consiste à soutenir les initiatives économiques de personnes en difficulté, exclues du système bancaire classique en leur permettant d'avoir accès au crédit. Pour ce faire, l'ADIE contracte des emprunts auprès de banques partenaires et les redistribue aux créateurs sous forme de prêts solidaires.

APPUY CRÉATEURS

Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE), membre du réseau national «Coopérer pour Entreprendre », créée en 2005, cette structure s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé. La coopérative propose en effet un hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité, un statut d'entrepreneur salarié en CDI (avec une rémunération au prorata du chiffre d'affaires réalisé) et un accompagnement individualisé et collectif dans une démarche d'apprentissage par l'action.

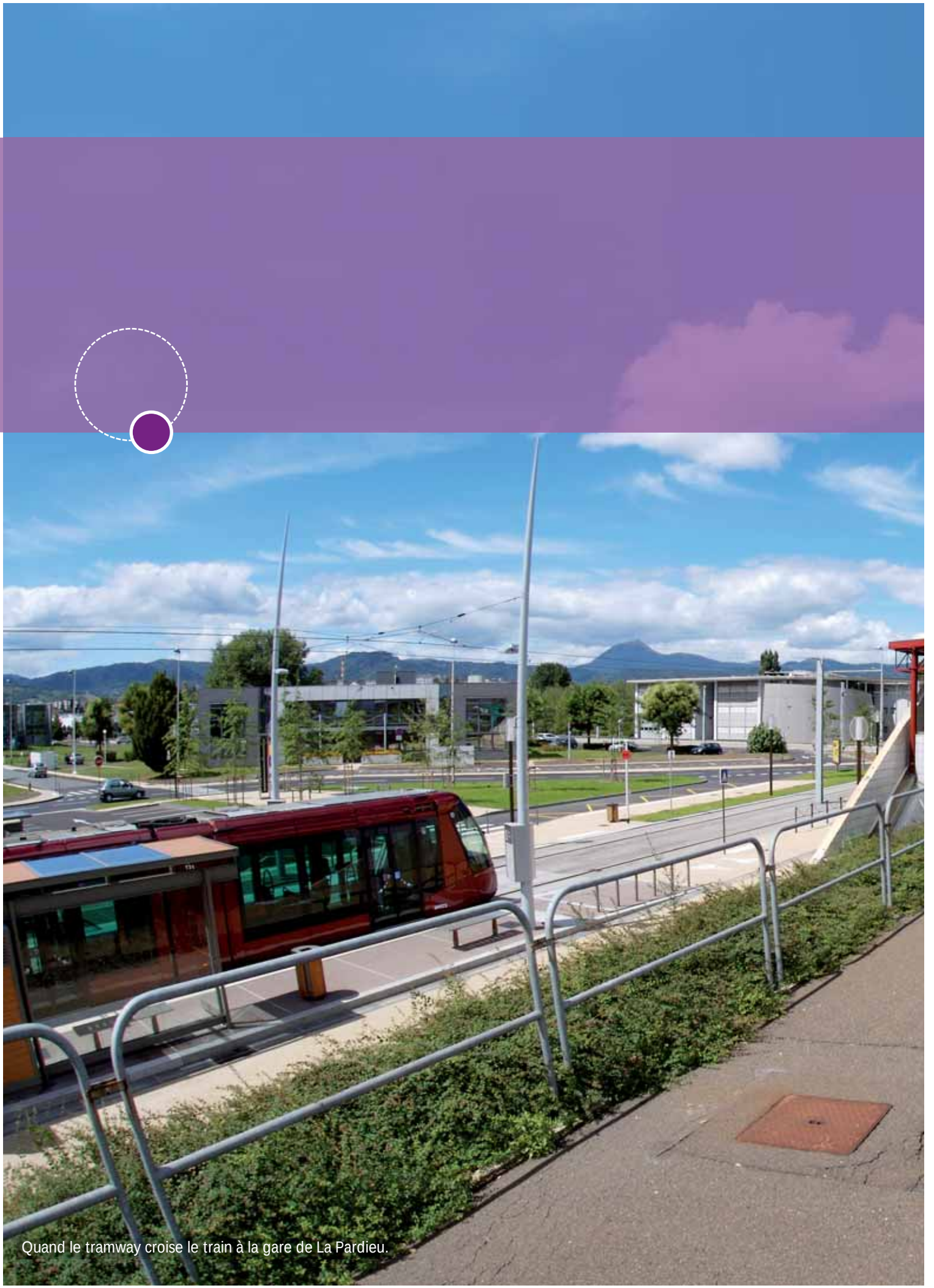
AUVERGNE ACTIVE est le relais en région du réseau national FRANCE ACTIVE. Son mode d'intervention repose sur des outils financiers ayant valeur de levier auprès du réseau bancaire. Afin de faciliter et sécuriser l'intervention des établissements de crédit, cette association propose principalement des garanties sur emprunt bancaire, sous forme d'une caution égale à 65% du montant du prêt.

AUVERGNE ENTREPRENDRE

Membre du réseau national «ENTREPRENDRE» cet organisme est une association de chefs d'entreprises, fondée en 2004, qui soutient des créateurs d'entreprises, à vocation PME/PMI. Son but est d'accorder des prêts d'honneur, d'un montant de 15 000 € à 45 0000 €, aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, à fort potentiel de développement. Les chefs d'entreprises ayant bénéficié d'un financement sont ensuite accompagnés individuellement par des parrains, membres du réseau et se réunissent régulièrement au sein du club des lauréats.

CLERMONT AGGLO INITIATIVE

Créée en 1998 par Clermont Communauté, la plate-forme d'initiative locale, Clermont Agglo Initiative accompagne et finance la création de micro entreprises.
Son action consiste à accorder des prêts d'honneur sans intérêt, ni garantie d'un montant maximum de 7 500 €, afin d'augmenter les fonds propres des créateurs et leur faciliter l'accès au crédit bancaire.



Quand le tramway croise le train à la gare de La Pardieu.

LES **TRANSPORTS** PUBLICS ET LA **MOBILITÉ** DURABLE



LES TRANSPORTS PUBLICS ET LA MOBILITÉ DURABLE

Symbolisant la place réservée aux transports et à la mobilité durable dans le projet d'agglomération, une Direction dédiée a été créée en 2010 au sein des services de la Communauté.
Elle traite des questions liées aux transports et à l'espace public : la voirie déclarée d'intérêt communautaire et le jalonnement routier, les transports en commun via une Direction mutualisée avec le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise, les parcs relais.
Elle participe également à des projets plus larges auxquels la Communauté apporte des financements : l'aéroport via le syndicat mixte auquel adhère la Communauté avec la Région et de Département, et le volet ferroviaire du contrat de projet Etat - Région.



rue Lucie-Aubrac pour l'accès à l'hôpital d'Estaing à Clermont Ferrand.

100 km
de voiries sont déclarées d'intérêt communautaire.

La voirie d'intérêt communautaire et le jalonnement routier

Environ 100 Km de voiries ont été déclarées d'intérêt communautaire ; il s'agit principalement de voies de desserte des zones d'activités économiques et d'équipement structurants.

À ce titre, la Communauté prend en charge les investissements à réaliser ainsi que l'entretien.
En 2010, un budget de 737 000 € a été consacré aux aménagements de voiries et grosses réparations.
La majeure partie, soit 520 000 €, est consacrée aux travaux de grosses réparations et de requalification. Ainsi, en 2010, les travaux suivants ont notamment été réalisés:

- *Rue Irène et Marie-Curie à Beaumont : réalisation d'un chemin piéton et de la couche de roulement*
- *Rue Roland-Garros au Cendre: aménagement de trottoirs et bordures*
- *Rue Jules-Verne à Clermont-Fd : réfection de la chaussée*
- *Avenue d'Aubière à Cournon : travaux de marquage au sol*
- *ZAE d'Aubière : réparation de chaussée au carrefour SauzeS / Industrie et réfection de chaussée dégradée rue des Sauzes.*

Des opérations d'aménagements routiers ont également été réali-

EN 2010

700 000 €
ont été consacré ***aux aménagements de voiries et au grosses réparations.***

sées pour 217 000 €, avec la poursuite de l'aménagement de la rue Lucie-Aubrac / accès à l'Hôpital d'Estaing, aménagement de la rue Becquerel à Beaumont avec pistes cyclables et sécurisation des espaces piétons, la création d'une zone 30 avec sécurisation des espaces piétons sur l'ensemble de la rue Roche-Genés à Aubière.
Quant à l'entretien de ces voiries, 1M€ y est consacré chaque année. Il est assuré sous deux formes :
- en régie, via les services des communes mutualisées (Clermont-Fd, Cournon et Lempdes), pour un coût annuel de 457 000 €
- par des entreprises titulaires de marchés, à raison de 170 interventions en 2010 pour un coût de 525 000 €. Elles concernent l'entretien et le marquage au sol pour les deux tiers, mais également l'entretien des réseaux d'assainissement pluvial, les espaces verts, le nettoyage, l'inspection et l'hydrocurage des réseaux d'assainissement.

L'exercice de cette compétence est facilité par la mise en place de 13 correspondants espaces publics communaux, financés par la Communauté dans le cadre de la mutualisation, pour un coût annuel de 33 250 euros. Ils assurent le relais sur le terrain dans les communes, notamment pour signaler les dysfonctionnements.
La Communauté gère également le schéma de jalonnement routier et hôtelier, ce qui représente 2 000 ensembles de signalisation directionnelle :
À ce titre, elle prend en charge la réparation des mâts accidentés ou endommagés sur son territoire, instruit et assure les demandes complémentaires de jalonnement routier, ainsi que le nettoyage.

À titre d'exemple, la mise en place de la signalisation directionnelle du Nouvel Hôpital Estaing a impacté 56 carrefours de l'agglomération clermontoise et représente un coût de 117 000 €.



Rue Lemoy qui mène au stade Gabriel-Montpied à Clermont Ferrand.

REPÈRES

EN 2010

7,5 M€
c'est le montant de ***la participation financière de Clermont Communauté*** au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC).

120 000
voyages / jour de semaine
sur le réseau de transport en commun de l'agglomération

33 300
abonnements au réseau de transports en commun

Les transports en commun, les parcs relais et les parkings tramway

Avec la construction de la ligne A du tramway, la Communauté a renforcé sa participation financière au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), auquel elle a délégué l'exercice de la compétence transport. En 2010, elle atteint 7,5M€.

L'année 2010 est marquée par une légère progression de la fréquentation de 0,8%, soit 27,5 millions de voyages dont 53% sur la ligne A, 7,5% sur la ligne B, % 6,2% sur la ligne 3, 6,0% sur la ligne 6. La fréquentation est en moyenne de 120 000 voyages par jour de semaine dont 63 000 sur la ligne de tramway. Le nombre d'abonnements est en progression de 1% pour s'établir à 33 300 (fin novembre 2010). Les progressions les plus importantes sont les abonnements PDE avec +9%.

L'exploitation représente 7,6 millions de km en 2010.
L'année 2010 a été marquée par l'extension de la ligne B jusqu'à la station Marcel-Michelin, en correspondance avec la ligne A du tramway et qui permet la desserte du CHU Estaing. Elle représente 25 000 km supplémentaires depuis avril 2010.

La mise en oeuvre de services spéciaux pour couvrir les évènements particuliers (fêtes de fin d'année, soldes, matchs de rugby) représente 23 000 km supplémentaires en 2010.
Afin de limiter la circulation urbaine et d'assurer un bonne coor-



Le parc-tram de La Pardieu.



dination entre la voirie et le réseau de transports en commun, la Communauté réalise et gère des parcs relais, positionnés stratégiquement le long de la ligne A du tramway.

4 parcs sont en exploitation :
- deux parcs relais (P+R) : Henri-Dunant, avec une capacité de 550 places, et les Pistes avec 400 places. Ils ont enregistré 95 000 entrées en 2010, en légère régression par rapport à 2009. Des efforts de jalonnement sont entrepris pour développer davantage leur fréquentation.
- deux parcs tramway (P TRAM) : Margeride et La Pardieu, dotés de 110 places chacun et très fréquentés.



Visite du centre de maintenance du tramway avec une délégation de la Ville d'Hô Chi Minh au Vietnam.

Le parc La Pardieu a d'ailleurs été agrandi en 2010, pour un coût de 900 000 €, foncier inclus.
Quant aux dépenses d'exploitation, elles représentent 2M€, avec la charge spécifique de la réalisation du parc Henri-Dunant financée sous forme de loyers pendant 18 ans.

REPÈRES

EN 2010

366 107
passagers pour l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne, en baisse de 6 % par rapport à 2009

L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne

2 500
emplois directs
générés par l'industrie aéronautique auvergnate.

Enjeu de desserte, mais également enjeu économique majeur, la gestion de l'aéroport est assurée par un syndicat mixte créé en 2008 par la Région (40%), la Communauté d'agglomération (32 %) et le Conseil Général du Puy de Dôme (28%).
La Communauté lui apporte une contribution annuelle, au prorata de sa participation, soit 1,2M€.

La gestion de la plateforme est confiée à un prestataire privé, mais il appartient au Syndicat Mixte d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de financer les opérations neuves ou de gros entretien sur l'ensemble des installations du site aéroportuaire (pistes, voiries, parkings, bâtiments, réseaux, équipements destinés à assurer la sûreté et la sécurité) et de financer certaines opérations de maintenance réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de l'exploitant.


Enhance Aero.

Pour l'année 2010, la fréquentation s'est établie à 366 107 passagers, en baisse de 6% par rapport à 2009, mais en grande partie liée à des conditions météorologiques difficiles et à la perturbation du trafic engendrée par l'éruption du volcan islandais.

Le trafic charter connaît cependant une forte augmentation (+78%, soit 6,6% du trafic annuel) et la clientèle affaire progresse également de 21%. Le trafic des lignes régulières sur Paris est stable, mais en baisse sur l'international et sur la province compte tenu de la restriction de l'offre.

Des réflexions et études ont été menées en 2010 pour développer l'activité de la plate forme, notamment en consolidant le trafic affaire, en développant les loisirs au niveau européen et les filières aéronautiques.
Une trentaine d'entreprises est implantée sur la plate forme et sont porteuses de projets de développement, à l'instar de la compagnie aérienne Régional qui construit un nouveau site de maintenance. Cela représente 2500 emplois directs. L'activité de la

plateforme génère 80% des retombées économiques de l'aéroport (selon étude du Cabinet BIPE réalisée en 2010).


Halte gare / point de croisement à Aulnat.

Le contrat de projet État-Région 2007-2013, volet ferroviaire

Le Contrat de Projet Etat Région d'Auvergne 2007-2013, signé le 5 février 2007, constitue un cadre contractuel pour l'État et le Conseil Régional d'Auvergne pour la réalisation des projets d'amélioration de l'accessibilité ferroviaire en Auvergne.

Parmi les opérations du CPER 2007-2013, deux d'entre elles sont maintenant définies, avec des mises en service commercial prévues pour fin 2012 :

- l'amélioration de l'offre ferroviaire entre l'Auvergne et Paris - Tranche B, afin d'améliorer la vitesse et de la sécurité sur la ligne, notamment dans l'Allier. Le coût s'élève à 28,50 M€ avec une participation de Clermont Communauté de 2,81% soit 800 000 € répartis sur les exercices 2010-2013, avec un engagement de 240 000 € en 2010.

- la desserte périurbaine est/ouest de l'agglomération clermontoise

Cette opération consiste en :

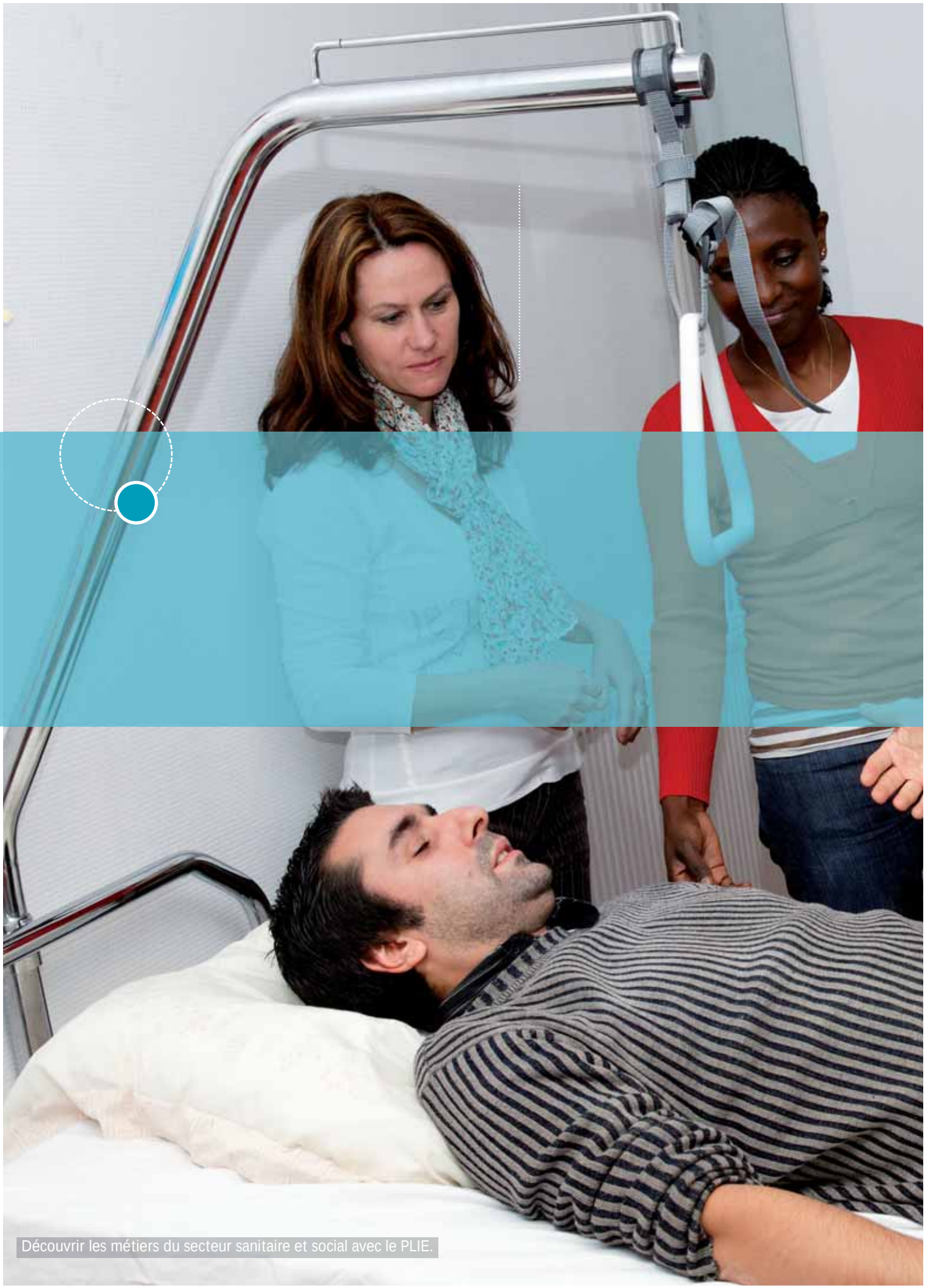
- l'amélioration de la desserte TER entre Volvic et Thiers via Clermont Gare centrale et en particulier entre Durtol et Vertaizon

- la création d'une halte gare / point de croisement à Aulnat

- la transformation de la gare de Vertaizon en gare terminus partiel

- l'amélioration des autres gares et l'installation d'équipements supplémentaires de signalisation et de régulation.

Le coût s'élève à 15 M€ avec une participation de Clermont Communauté de 5% soit 750 000 € répartis sur les exercices 2010-2013 ; 375 000 € ont été réglés par Clermont Communauté en 2010.



Découvrir les métiers du secteur sanitaire et social avec le PLIE.



LA SOLIDARITÉ

LA SOLIDARITÉ

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Favoriser le développement social et urbain du territoire

Clermont Communauté et les communes de Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Aulnat et Gerzat, sont inscrites depuis plusieurs années dans les politiques de développement social et urbain.
Un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération clermontoise a été élaboré et signé le 23 juillet 2007, entre l'État (ACSE) et les collectivités, il a été conclu pour la période 2007-2009, avec une prolongation en 2010.

Les domaines d'action de ce contrat sont les suivants : habitat et cadre de vie, accès à l'emploi, insertion et développement économique, santé, éducation et réussite éducative, prévention de la délinquance, citoyenneté, cultures, participation des habitants.

Le système d'un appel à projets annuel permet aux associations et aux communes de déposer des projets.

Clermont Communauté a attribué 202 000 € de subventions en fonctionnement pour des actions d'insertion sociale ciblées dans le CUCS.
Clermont Communauté a aussi accordé un montant total de 429 750 € de subventions de fonctionnement en matière d'insertion économique et sociale.
Par ailleurs, les premiers résultats constatés dans le cadre du dispositif d'observation des quartiers par l'agence d'urbanisme Clermont Métropole, et l'évaluation du CUCS pour la période 2007-2010, montrent la nécessité d'une poursuite des actions engagées sur le terrain par les acteurs associatifs en direction des habitants, et la nécessité de renforcer les services publics, ainsi que les aménagements urbains. Les contrats seront donc prolongés sur la période (2011 à 2014).

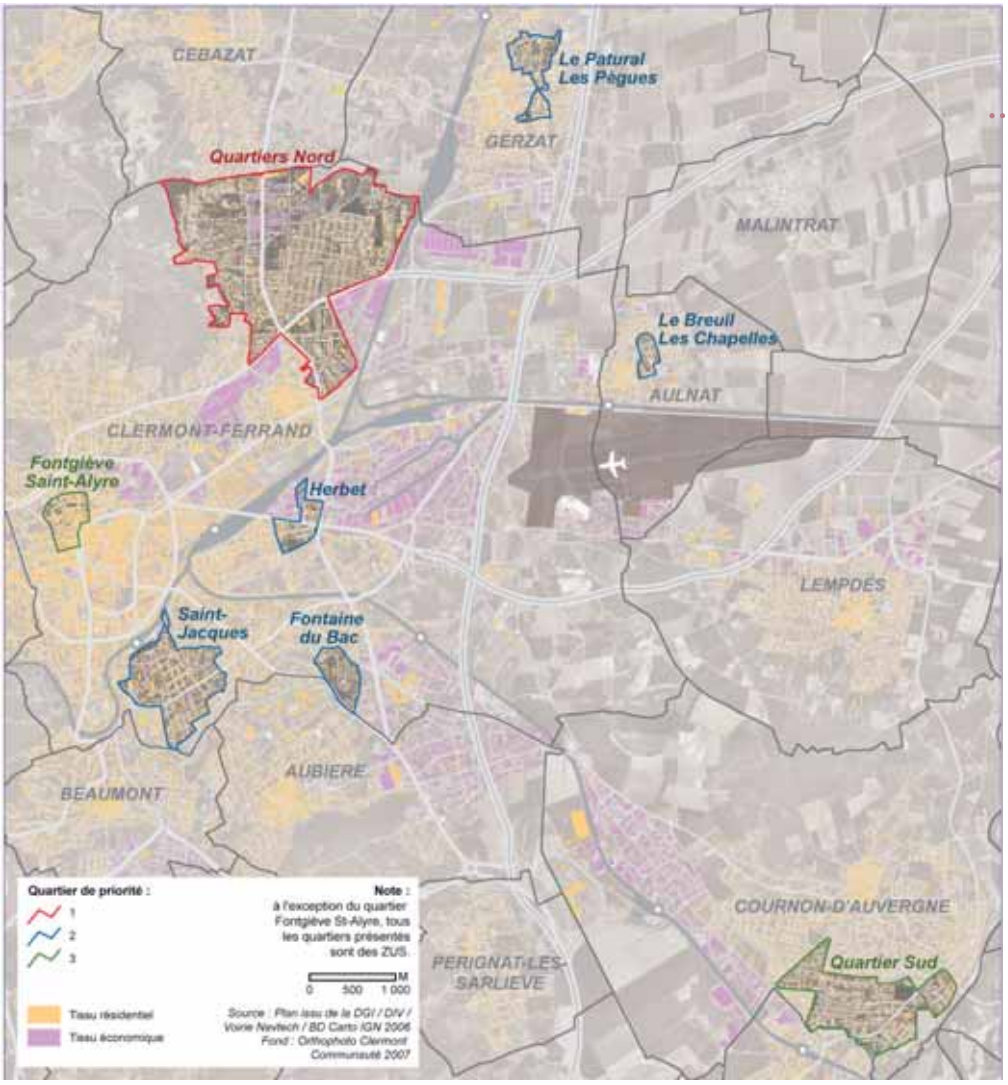
Associations bénéficiaires de subventions :

Pour des actions d'insertion et d'intégration :
- EJA (Entreprise d'insertion Job Agglo),
- CRI (Centre Ressource Illettrisme),
- SAMA (Services Accompagnement Migrants Auvergne),
- Sauve qui peut le court métrage,
- CLJ (Centre de Loisirs des Jeunes de la Police Nationale),
- Planning Familial,
- AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville),
- APGVA (Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne),
- FAR (Formation Action Recherche)

Pour des actions d'appui aux publics en difficulté :
- Relais Santé CPAM,
- AVEC (Association Victime Ecoute Conseil),
- SOS Femmes,
- AVENIR,
- Banque Alimentaire

Pour des études de faisabilité :
- Collectif Pauvreté Précarité,
- Compagnons Bâtisseurs.

Missions locales (Clermont Communauté et Cournon d'Auvergne),
Espace Info Jeunes
École de la Deuxième Chance (E2C, plate-forme du Puy-de-Dôme).



RE*PÈRES*

Les ZUS, c'est aussi :

5 454 personnes
soit 41 % des ***bénéficiaires CMU*** de l'agglomération.

25 %
des ***demandeurs d'emploi*** (catégorie ABC) de l'agglomération, soit 4 328 personnes, en 2008.

LE PLAN LOCAL POUR L'**INSERTION ET L'EMPLOI**

942
personnes en situation d'exclusion professionnelle
ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé à l'emploi en 2010

Depuis 1997, Clermont Communauté porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur le territoire de l'agglomération clermontoise. Il accompagne les habitants pour leur accès à l'emploi, développe l'offre d'insertion avec les entreprises en vue d'une insertion durable et favorise l'emploi local par la commande publique des collectivités.

Sur les années 2010 à 2012, Clermont Communauté gère une enveloppe du fonds social européen (FSE) de 415 000 € par an en tant qu'organisme intermédiaire bénéficiant d'une délégation de gestion. En 2010, le PLIE est financé à hauteur de 421 000 € par Clermont Communauté et 130 000 € par le Conseil général du Puy-de-Dôme.

Un accompagnement à l'emploi

Le PLIE accompagne des publics en difficultés d'insertion professionnelle jusqu'à leur retour à l'emploi (parcours moyen d'une durée de 18 mois) par une dynamique de professionnalisation et d'activité économique qui permet

REPÈRES

EN 2010

187
personnes sont sorties positivement du dispositif d'insertion.

de résoudre des difficultés sociales.
En 2010, ce sont 942 personnes en situation d'exclusion professionnelle qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé à l'emploi dans le cadre du PLIE, par l'intermédiaire de structures d'insertion. Près de la moitié des bénéficiaires proviennent des communes signataires du CUCS et sont éligibles aux minimas sociaux.

Développement des mises en situation professionnelle

La Communauté développe également des actions d'insertion par l'économique via des étapes de travail au sein d'entreprises d'insertion, d'associations intermédiaires, d'entreprises de travail temporaire d'insertion, des associations ou communes (ex : contrats aidés) : 468 personnes en ont bénéficié en 2010.

Pour l'année 2010, 1402 étapes de travail ont été réalisées (CDD, intérim).

Des actions de mobilisation et de professionnalisation

Clermont Communauté et ses partenaires du PLIE ont mis en place des actions pour préparer, qualifier et insérer dans l'emploi des publics en difficulté.
En 2010, le PLIE a également réalisé 11 actions collectives et 35 actions individuelles, au profit de 147 personnes. Ces actions de professionnalisation ont été construites en étroite collaboration avec les entreprises du territoire afin de répondre à leurs besoins de recrutement, sur des métiers variés : préparation aux carrières sanitaires et sociales, métiers du commerce de proximité ou découverte des métiers de l'environnement.

Entreprises d'insertion	Lieu	postes en en insertion	Activités / métiers
Envie Mains Ouvertes	Gerzat	14	Réparation appareils électro-ménagers
MO Entreprise	Gerzat	4	Récupération, revente de matériel informatique
APIVALE	Gerzat	13	Démantèlement d'équipements électrique et électronique (D3E)
Blanc Plus	Clermont- Ferrand	5	Pressing, blanchisserie
Biau Jardin	Gerzat	9	Maraîchage biologique
Six Trois	Clermont-Ferrand	4	Restauration traiteur
EJA	Clermont-Ferrand	20	Bâtiment second oeuvre - nettoyage - espaces verts - encombrants
Idées Travaux	Beaumont	9	Bâtiment - espaces verts élagage - propreté
Auvergne Sin Agua	Cournon	2	Nettoyage de véhicules sans eau
Total		80	



Une stagiaire du PLIE participe aux travaux d'aménagement intérieur d'une maison.

Promotion de l'emploi dans les marchés publics

Clermont communauté a également souhaité développer les clauses d'insertion dans les marchés publics afin de permettre un accès au travail pour les publics en situation d'exclusion.

Une cellule emploi ''grands chantiers'' complète le dispositif en assurant un conseil aux maîtres d'ouvrages pour l'inscription des clauses dans les marchés et un suivi des entreprises pour l'exécution de la clause d'insertion ainsi que l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Depuis 2007, les clauses d'insertion ont concerné 78 opérations et permis d'inscrire 241 500 heures de travail. En trois ans, 512 personnes bénéficiaires du PLIE ont pu trouver du travail et, parmi elles, 195 ont pu ainsi bénéficier d'un contrat de travail durable suite à une embauche ferme. Depuis, elles travaillent dans la construction : gros œuvre, façades, carrelage, dans les métiers du nettoyage, de l'assainissement, ou des espaces verts.

À fin 2010, 187 personnes sont sorties positivement du dispositif : 160 sorties sur l'emploi dont 96 en CDD de + 6 mois (60 %) et 57 en CDI (40 %), 7 sorties pour création d'entreprise et 27 sorties pour formation longue.

512
personnes
bénéficiaires du PLIE ont, au cours de ces 3 dernières années, trouvé un travail

AUTRES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ SUR LE TERRITOIRE

Un réseau d'Espaces publics Numériques (EPN)

Il est destiné à la population des communes pour le développement de l'informatique pour tous. Sept sites sont opérationnels à Blanzat, Ceyrat, Cournon, Nohanent, Gerzat, Romagnat et depuis 2010 Pont-du-Château. La Communauté, achète installe et renouvelle le matériel informatique et le mobilier et finance un animateur mis à disposition par la Mairie de Gerzat.

L'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées

Conformément à la loi de 2005, une commission intercommunale pour l'accessibilité des équipements publics aux personnes handicapées a été créée en janvier 2008.
Un diagnostic de la voirie communautaire a été réalisé et les obstacles ou non-conformités ont été intégrés dans le SIG (système d'information géographique) de Clermont Communauté.

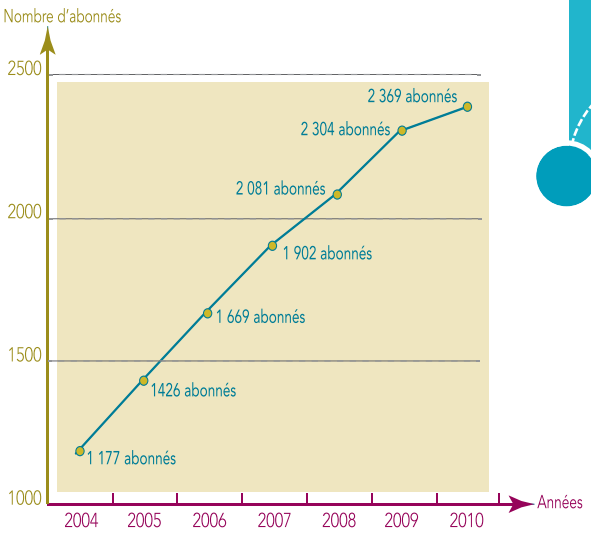


L'inauguration de l'Espace Public Numérique à Pont-du-Château.



À l'Espace Public Numérique à Gerzat.

Évolution du nombre d'abonnés à la téléalarme



D'autre part plusieurs visites de sites ont été réalisées avec les services et des représentants d'associations.

Des travaux d'accessibilité sont progressivement lancés dans différents équipements dans le cadre de l'entretien du patrimoine, notamment les piscines et bibliothèques, et pris en compte dès l'origine dans les nouveaux projets.

La téléalarme pour les personnes âgées

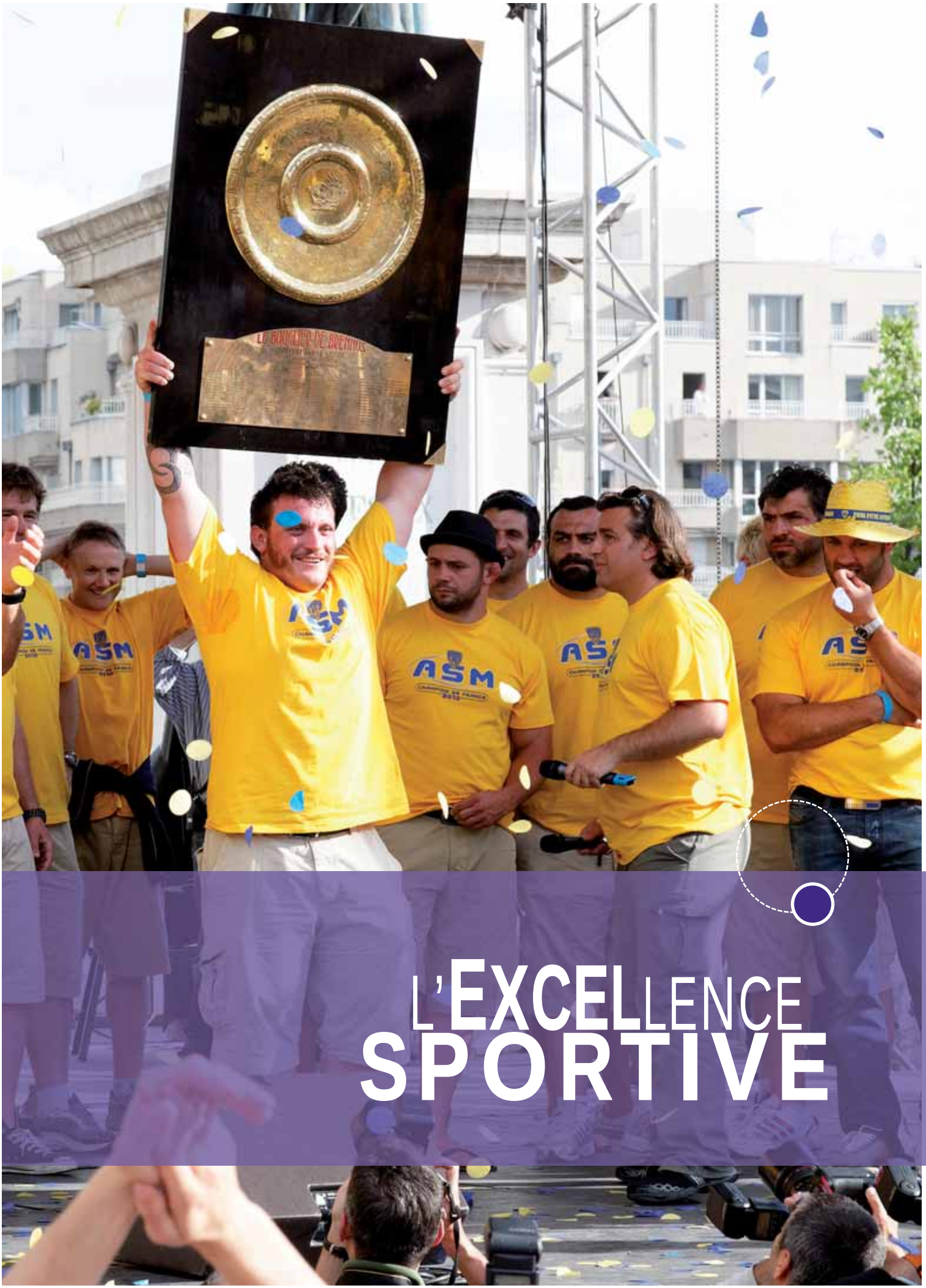
La téléalarme pour les personnes âgées de plus de 65 ans (ou à partir de 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail) est mise en place afin de favoriser le maintien à domicile et la sécurité des utilisateurs ; il correspond à une demande forte de la population, ainsi que le traduit la progression constante du nombre d'abonnés : 2369 à fin 2010.

Moyennant une redevance mensuelle, ils bénéficient d'un boîtier de téléalarme et d'un service de dépannage ponctuel et de vérification systématique du bon fonctionnement du matériel, à raison de 10 visites par an. Ces missions sont assurées par des sapeurs pompiers et mobilisent 16 personnes, pour près de 25 000 visites individuelles en 2010 et 3 700 appels d'alerte.

Ce dispositif est financé et coordonné par la Communauté, en liaison avec les CCAS des communes, chargés d'instruire les demandes des usagers.



Clermont, champion de France de Rugby



L'EXCELLENCE SPORTIVE

L'EXCELLENCE SPORTIVE

La politique mise en place depuis 2001 repose sur des axes forts :

- la création d'équipements structurants d'intérêt communautaire et la promotion du territoire communautaire via les équipements polyvalents
- l'accessibilité pour tous à une meilleure pratique sportive et le soutien au sport de haut niveau et aux clubs professionnels

800 000

entrées dans les équipements nautiques de l'agglomération en 2010

Les équipements sportifs d'intérêt communautaire

Depuis janvier 2003, Clermont Communauté gère les cinq équipements nautiques de l'agglomération: le Centre aquatique à Chamalières, le Stade nautique Pierre-de-Coubertin et la piscine Jacques-Magnier à Clermont-Ferrand, la piscine à Lempdes et la piscine à Cournon.

Les équipements nautiques ont enregistré près de 800 000 entrées, les individuels représentant 59% des entrées, les associations 18 %, les scolaires 16%, les organismes divers 7 %.
Ces entrées ont généré 1 372 000 € de recettes.

Depuis janvier 2011, la Piscine Androsace à Cournon en plein coeur de la zone de loisirs de la commune, a remplacé l'ancienne piscine tournesol. L'équipement fonctionnel et économe en énergie dispose de trois bassins : un bassin de natation, un bassin d'apprentissage, et une pataugeoire. Les bassins sont en inox, matière plus résistante et solide que le carrelage. Très lumineux, cet équipement ouvre sur un solarium extérieur en dur et en végétal.
Le service aux publics est amélioré grâce à une extension des horaires d'ouverture (10 heures hebdomadaires de plus). Les activités de loisirs peuvent aussi s'épanouir pleinement dans cet équipement moderne, animé par des associations sportives et de loisirs : aquagym, plongée sous-marine, perfectionnement de natation, kayak.



La piscine sud à Cournon. Cabinet Carles/Hebras/Maitrias.

en 2010

57
manifestations sportives
se sont déroulées au Stadium Jean-Pellez.

83 000
entrées à la patinoire en 2010

La patinoire a été reprise en régie par la Communauté en septembre 2006. Près de 57 000 entrées individuelles et 26 000 scolaires ont été enregistrées pendant l'année, soit un total de presque 83 000, ce qui représente 281 000 € de recettes. La patinoire reçoit des clubs de haut niveau (Hockey Clermont Communauté Auvergne, Auvergne Patinage Artistique, Clermont Auvergne Sport de Glace), soit 800 licenciés.

Équipements sportifs : fréquentation et recettes

Équipements	Scolaires	Athlètes et associations	Entrées payantes hors scolaires	Recettes
Piscines	137 054	121 618	475 123	1 371 420 €
Patinoire	25 914	13 500	56 675	281 436 €
Artenium	1 500	13 832		6 300 €
Stadium Jean Pellez	6 582	30 100		12 045 €
Stade Gabriel-Montpied	500	2 500	Redevance Clermont-Foot	15 000 € + 4 000 €
TOTAL	171 550	181 550	531 798	1 690 201 €


Tournoi international de Hockey à la patinoire.

Transféré à Clermont Communauté depuis janvier 2004, le Stade Gabriel-Montpied est occupé principalement par la SASP Clermont Foot Auvergne 63, équipe phare auvergnate qui évolue en Ligue 2. Les matchs ont attiré plus de 90 000 spectateurs.

Des travaux d'amélioration ont été réalisés en 2009/2010 : la réfection du parking, des vestiaires des professionnels, de la salle de réception et d'une partie des vestiaires annexes.


Le Clermont-Foot Auvergne reçoit Bastia au stade Gabriel-Montpied.

Le Stade Gabriel-Montpied reçoit également les enfants du Comité Départemental Olympique et Sportif lors de stages pendant toutes les vacances scolaires. De plus, il y a plus de 110 matchs sur les terrains annexes et pas moins d'une quarantaine d'animations ou de réunions dans les salles annexes.

Le Stadium Jean-Pellez, stade couvert d'athlétisme construit par Clermont Communauté, ouvert en septembre 2002, est un lieu d'entraînement et de compétition de tous les niveaux. Il est utilisé par les clubs, notamment le Cler-


Championnat de France junior de fleuret au Stadium Jean-Pellez


Demi-finale de Championnat de France de judo à l'Artenium.

mont Athlétisme Auvergne (3ème club français), le Pôle France, les scolaires et les universitaires. Il est utilisé comme outil de référence par les clubs de haut niveau pour la réalisation des tests physiques. Le site a accueilli 57 manifestations sportives dont 20 d'athlétisme y compris les rassemblements des écoles primaires et maternelles. On recense 28 770 spectateurs pour toutes ces manifestations.

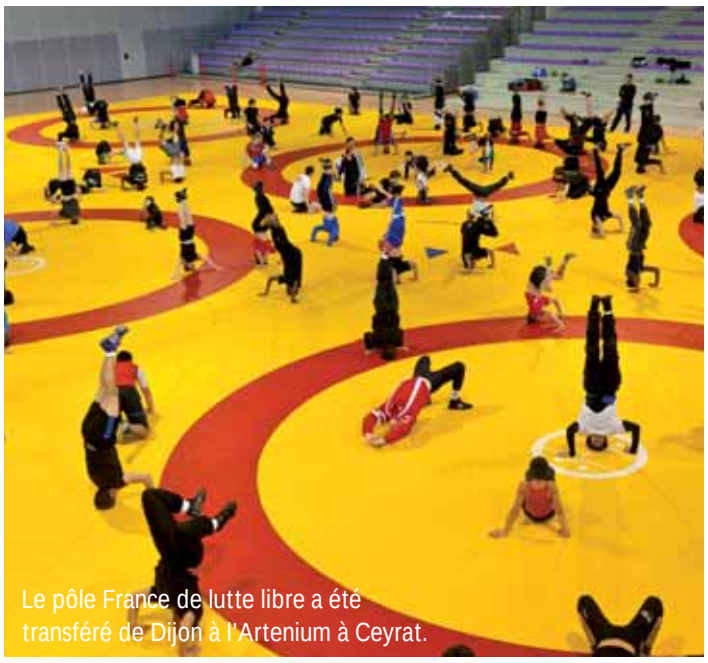
L'Artenium, ouvert en décembre 2008 et également construit par Clermont Communauté, prend une place importante dans le paysage sportif auvergnat, avec plus de 21 320 entrées (scolaires, universitaires et clubs) et plus de 100 manifestations, animations et stages. Pour sa deuxième année de fonctionnement, l'Arténium confirme les besoins des différentes ligues (tennis de table, karaté, lutte et judo) avec l'accueil de nombreuses manifestations

REPÈRES

en 2010

Plus de 100
manifestations, stages et animations se sont déroulés à Arténium


Renaud Lavillenie, lors de Capitale Perche 2010, au Stadium Jean-Pellez.


Le pôle France de lutte libre a été transféré de Dijon à l'Artenium à Ceyrat.

Par ailleurs, plusieurs équipements communautaires de proximité à vocation sportive ont déjà été construits : le gymnase Ducourtial à Aulnat, le parc omnisport à Chamalières, les courts de tennis et les bâtiments sportifs à Châteaugay (réfection), le gymnase à Romagnat, la construction de vestiaires, de tribunes et d'une zone multi activités à Ceyrat, le gymnase à Nohanent. Dans les mois à venir, sont également prévus l'aménagement d'un espace sportif avec terrain et salles à Cébazat, une salle à Royat et un équipement sportif dans le bâtiment de l'INRA à Saint-Genès-Champanelle pour lequel les travaux ont commencé en 2010.

Certains équipements permettent l'organisation de manifestations d'envergure nationale ou régionale.

Les piscines ont ainsi accueilli 30 manifestations sportives au cours de l'année, notamment les meetings interrégionaux de natation, le championnat de France des Masters, le meeting national jeunes, plusieurs matchs de water polo (Fédération Française de Natation), les Rencontres Régionales Activités Motrices (Fédération Française du Sport Adapté), La Nuit de l'Eau, Les 12 Heures de Natation, les meetings clubs et les journées USEP. Les sites nautiques participent à la Fête des Étudiants, au Téléthon, et organisent des animations gratuites pendant les vacances scolaires, et de nombreux cours collectifs: aquagym, aquajogging et aquaphobie. Un tarif spécial bénéficie à tous pendant l'été.

Ont eu lieu à L'Arténium le championnat de France des régions de tennis de table, le championnat de France universitaire de karaté, le championnat du monde de boxe thaï, le championnat de France de Sport Adapté (tennis de table).

Les Championnats Nationaux jeunes en salle, un championnat de France épreuves combinées, un championnat de France UNSS d'athlétisme et un championnat de France juniors d'escrime se sont déroulés au Stadium Jean-Pellez

La patinoire a accueilli quant à elle une compétition nationale de patinage artistique et de danse sur glace.

Clermont Communauté organise aussi en partenariat avec l'Office Municipal des Sports de Clermont-Ferrand une manifestation pour tous dénommée La Clerco qui, en 2010, a permis de faire découvrir aux 1 000 participants, marcheurs ou cyclistes, la variété paysagère de notre territoire au départ de la Commune de Royat.


Championnats de France des régions de tennis de table à l'Artenium.


Les masters de natation au stade nautique Pierre-de-Coubertin.

REPÈRES

1 300 000 €
de ***soutien aux associations sportives*** par la mise à disposition gratuite des équipements de Clermont Communauté

en 2010

L'accessibilité pour tous à une meilleure pratique sportive et le soutien au mouvement sportif


La Clerco 2010 au départ de Royat.

Clermont Communauté soutient les clubs sportifs en leur attribuant des subventions pour leur fonctionnement ainsi que pour l'organisation de manifestations pour un montant total de 1 343 000 € en 2010. Clermont Communauté est en contact permanent avec les acteurs locaux du sport qui animent le territoire. Ce soutien concerne notamment la natation, l'athlétisme, le karaté, la lutte, le judo, le hockey et la danse sur glace, le patinage artistique, le football américain, le canoë kayak pour le sport amateur, et le football, le rugby et le basket pour le sport professionnel.

Dans le cadre de sa politique sportive, Clermont Communauté met à disposition gratuite des associations sportives ses équipements sur certains créneaux horaires, afin de faciliter et encourager la pratique sportive. Ce sotien est estimé pour 2010 à 1 300 000 €.
De plus de nombreux créneaux horaires sont réservés pour les scolaires, les collégiens, les lycéens et les étudiants dans les piscines, à la patinoire, au Stadium, à l'Arténium et au Stade Montpied.

1 000
participants aux ballades proposées dans le cadre de la Clerco


Tennis : France-Espagne en Coupe Davis



La foule, place de Jaude, pendant la finale ASM Clermont Auvergne /Perpignan.

Plus de 170 000 scolaires sont accueillis chaque année dans les équipements communautaires.

Clermont Communauté met également à disposition, auprès du Stade Clermontois Natation, du Chamalières Montferrand Natation, du Centre de loisirs de Cournon d'Auvergne et du Lempdes Sports Natation, des éducateurs sportifs spécialistes de la natation. Le coût total annuel de ce soutien est évalué à 208 000 €.

De plus, compte tenu de leur statut juridique particulier, des partenariats spécifiques existent avec les trois clubs professionnels que sont l'ASM Clermont Auvergne, le Clermont Foot Auvergne 63 et le Stade Clermontois Basket pour un montant de 774 000 € en 2009 (marchés de prestations d'image). Le Clermont Foot Auvergne SASP bénéficie de la mise à disposition d'une partie du stade Gabriel-Montpied dans le cadre d'une convention de location.

Par ailleurs, Clermont Communauté a participé au financement du quart de finale de la Coupe Davis organisé au Zenith d'Auvergne en juillet 2010, qui a vu la victoire de la France 5 à 0 face à l'Espagne.
La Communauté a versé une subvention de 100 000 €.



Exposition collective avec le partenariat de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole



L'INNOVATION CULTURELLE

L'INNOVATION CULTURELLE

L'innovation culturelle s'est concrétisée en 2010 autour de quatre axes majeurs porteurs de développement :

- la relance du projet de la Bibliothèque Clermont Métropole
- dans la continuité des années précédentes, une politique d'amélioration du service aux usagers en matière de lecture publique
- la transformation de l'École Supérieure d'Art en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- le développement de partenariats sur objectifs privilégiant des collaborations transversales.

LA RELANCE DU PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE CLERMONT MÉTROPOLE

Après l'abandon du premier projet principalement dû à l'incompatibilité de mettre en commun les collections universitaires et collections de lecture publique, le Comité de pilotage présidé par le Préfet de Région et le Président de Clermont Communauté, a décidé de réaliser le projet de Bibliothèque communautaire et interuniversitaire en s'appuyant sur le principe de construction de deux établissements, l'un universitaire, l'autre communautaire, sur le site de l'ancien Hôtel-Dieu.

Le projet se reconstruit progressivement. En février, un chef de projet, conservateur général des bibliothèques est nommé pour conduire toutes les phases de préfiguration de l'équipement communautaire. En juin, un groupe d'élus communautaires se déplace à Marseille et Béziers pour visiter des médiathèques récentes. Un séminaire de réflexion sur la « bibliothèque du 21ème siècle » est organisé en novembre, ouvert aux élus et à des cadres de Clermont Communauté.
L'État quant à lui, organise et préside les travaux définissant la répartition future des collections actuellement réunies à la bibliothèque Lafayette-Bardoux.
L'inspection générale des bibliothèques émet un avis favorable sur les préconisations du comité de pilotage.

Par ailleurs, un groupe de travail est mis en place pour définir la politique patrimoniale du futur établissement, et notamment sa dimension régionale avec le concours de la Bibliothèque Nationale de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Des études techniques sont conduites pour consolider le choix du site et notamment l'étude de l'impact urbain et l'étude historique de l'ancien Pavillon Roux de l'Hôtel-Dieu.
En décembre, l'étude de faisabilité et de programmation est attribuée aux cabinets MSC, Mébi et Nobatec.



REPÈRES en 2010

1 700 000
prêts de documents dans les bibliothèques communautaires soit une hausse de 20% par rapport à 2009

38 864
personnes sont inscrites dans les bibliothèques communautaires



Pose de la 1ère pierre pour la médiathèque Aimé-Césaire, à Blanzat.

L'AMÉLIORATION DU SERVICE **AUX USAGERS**

La mise aux normes des bassins lecture

La politique de développement des bassins lecture a été rythmée notamment par l'adoption de la charte de la lecture publique de Clermont Communauté, la pose de la première pierre de la médiathèque Aimé-Césaire (bassin de lecture Nord à Blanzat), la première évaluation de l'activité de la médiathèque Hugo-Pratt (bassin de lecture Cournon-Le Cendre), la mise en place d'une nouvelle organisation du service public à la médiathèque de Jaude (bassin de lecture centre) et la mise en place effective de la carte unique d'accès aux services des bibliothèques.

La construction de la médiathèque Aimé-Césaire constitue la première étape de mise aux normes du bassin lecture Nord constitué des communes de Blanzat, Cébazat, Châteaugay, Clermont-Ferrand (quartier Croix-de-Neyrat), Gerzat et Nohanent.

Après analyse de la première année de fonctionnement et concertation avec les usagers et les élus locaux, les horaires de la médiathèque Hugo-Pratt à Cournon et Le Cendre ont été adaptés aux usages du public.

La charte de lecture publique de Clermont Communauté a été adoptée par le conseil communautaire en date du 22 octobre 2010. Ce document servira de fil conducteur à l'action du service public et permettra de définir les améliorations qualitatives que le réseau de lecture publique devra engager.

La carte unique

L'ensemble des établissements a intégré le nouveau système informatique de gestion des bibliothèques, première étape de création de la bibliothèque numérique d'agglomération. Cet outil, à côté de la mise en place de la carte unique, permettra le développement d'une offre de services numériques.

La carte unique de bibliothèque a été mise en service progressivement durant l'année. Elle permet, avec une seule inscription, de bénéficier des services de l'ensem-



La mise en place de la carte unique a entraîné la fin de l'inscription multiple dans plusieurs bibliothèques, ainsi le nombre de cartes d'inscription est en baisse de 2% par rapport à 2009.

837 000 €
montant des acquisitions
par les bibliothèques en 2010
soit 2,9 € par habitant

ble du réseau lecture agglomération. Sans coût supplémentaire, la carte des bibliothèques de Clermont Communauté permet l'accès aux services de la bibliothèque interuniversitaire.

Les règles de prêt de documents à domicile ont été améliorées : désormais quinze documents dont trois DVD peuvent être empruntés sur l'ensemble du réseau lecture agglomération.

De la médiation culturelle dans les bassins de lecture

Dans le cadre de leur programme de médiation, les bibliothèques ont accompagné plusieurs grandes manifestations culturelles de l'agglomération en proposant des ateliers, des expositions, des rencontres avec les artistes (Vidéoformes, Musiques démesurées, Puy de Môme, Rencontres documentaires Traces de Vie, Festival International du court métrage, Comédie Scène Nationale et Sémaphore). Un programme similaire a été développé avec des compagnies en résidence *(Le Souffleur de verre, Les Guêpes rouges)*.

L'offre de postes multimédia s'est étoffée avec la mise en place d'un espace multimédia de six postes à la bibliothèque Amélie-Murat à Chamalières.

1 201 cartes ont été délivrées à des collectivités (contre 720 en 2009) dont 407 pour les écoles, collèges et lycées.

Les bibliothèques ont acquis pour 837 250 € de documents, soit une dépense moyenne par habitant de 2,9 € (moyenne nationale : 3 €).



Festival Vidéoformes

Près de 1 700 000 documents ont été prêtés, soit une hausse de plus de 20% par rapport à 2009, due à l'amélioration des conditions de prêt.

En moyenne, 13,5% des habitants de l'agglomération sont inscrits dans les bibliothèques communautaires. Toutefois ce sont près de 22 % des habitants des deux communes de Cournon et du Cendre qui se sont inscrits auprès de la nouvelle médiathèque Hugo-Pratt.


35 compagnies, 130 représentations, 14 000 specttateurs, c'est le Festival Puy de Mômes à Cournon.


Programmé par La Comédie/Scène Nationale, "Les Justes" de Camus, dans une mise en scène de Stanislas Nordey avec Emmanuelle Béart et Wajdi Mouawad, joué en extérieur devant plus de 1 000 personnes.



400 films, 140 000 spectateurs, 53 pays représentés, c'est le Festival international du court métrage à Clermont-Ferrand.

LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART EN ÉTABLISSEMENT PUBLIQUE DE COOPÉRATION CULTURELLE

Le processus engagé en 2009 par Clermont Communauté pour mettre l'École Supérieure d'Art en conformité avec la réforme européenne des diplômes a abouti en 2010.
L'ESA est devenue un établissement autonome géré par un conseil d'administration.

Cet établissement de coopération culturelle, qui a pris le nom d'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM), a été créé avec la participation de Clermont Communauté, de l'État et de la Ville de Clermont-Ferrand. L'arrêté préfectoral est signé en janvier, en présence du ministre

159
étudiants en formation à l'École supérieure d'art pendant l'année universitaire 2009-2010


Signature de l'arrêté entérinant le nouveau statut de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole.


Le conseil d'administration de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole.

de la Culture et de la Communication et prend effet au 1er juillet 2010. Clermont Communauté a cinq représentants au conseil d'administration : Olivier Bianchi, Vice-Président en charge du Développement Culturel à la Communauté d'agglomération et qui préside ce conseil et les élus communautaires Bernard Dantal, Roger Gardes, Roger Girard, Michel Proslier.

Les démarches pour structurer la pédagogie en adéquation avec les critères d'évaluation sont poursuivies sous l'égide d'une nouvelle directrice, Muriel Lepage, chargée de mettre en œuvre ce nouveau statut. L'habilitation à délivrer des diplômes de grade de master à partir de 2012 est obtenue à la fin de l'année 2010.
L'école a formé 159 étudiants pendant l'année universitaire 2009-2010.

En termes de gestion administrative, Clermont Communauté a piloté la mise en place des instances de l'établissement autonome et apporte son assistance pour la gestion courante dans le cadre d'une convention de mutualisation.
Le budget annuel de fonctionnement de l'école représente un montant de l'ordre de 2,2 M€.

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS QUI RENFORCENT LES **FONCTIONS MÉTROPOLITAINES DE L'AGGLOMÉRATION**

En premier lieu, plusieurs projets culturels sont désormais conduits conjointement avec le secteur économique:

- *la création d'un club Technologie de l'information et de la Communication « TIC / Culture » réunissant autour du Centre de réalité virtuelle (CRV) des artistes, des ingénieurs, des chercheurs, des chefs d'entreprises et des acteurs culturels.*

Dans ce cadre notamment :

- *la réalisation d'un projet avec la scène de musiques actuelles, la Coopérative de Mai, en partenariat avec le Centre de réalité virtuelle pour la création d'outils de valorisation en utilisant des technologies interactives et 3D. Cette action permet par ailleurs de mobiliser le mécénat des laboratoires pharmaceutiques Théa.*
- *la mise en place d'une résidence d'artiste avec attribution d'une bourse à la plasticienne Justine Emard, en partenariat avec l'Université d'Auvergne*



Benjamin de La Fuente et le groupe clermontois Kafka à l'occasion du festival des Musiques Démesurées.

- *l'attribution d'une bourse au commissaire d'exposition et critique d'art Martial Deflacieux pour rédiger un concept d'expérimentation pour la mise en place de résidences d'artistes (lieu de travail pour artistes plasticiens);*
- *la coopération dans le cadre de la création d'une filière d'entreprises musicales régionale.*

En second lieu, Clermont Communauté accompagne financièrement les acteurs du développement culturel principalement dans le cadre d'appels à projets.
Désormais, l'ensemble des demandes de subventions se fait par voie dématérialisée grâce à la mise en œuvre d'un outil de gestion des demandes de subventions sur un espace internet dédié.

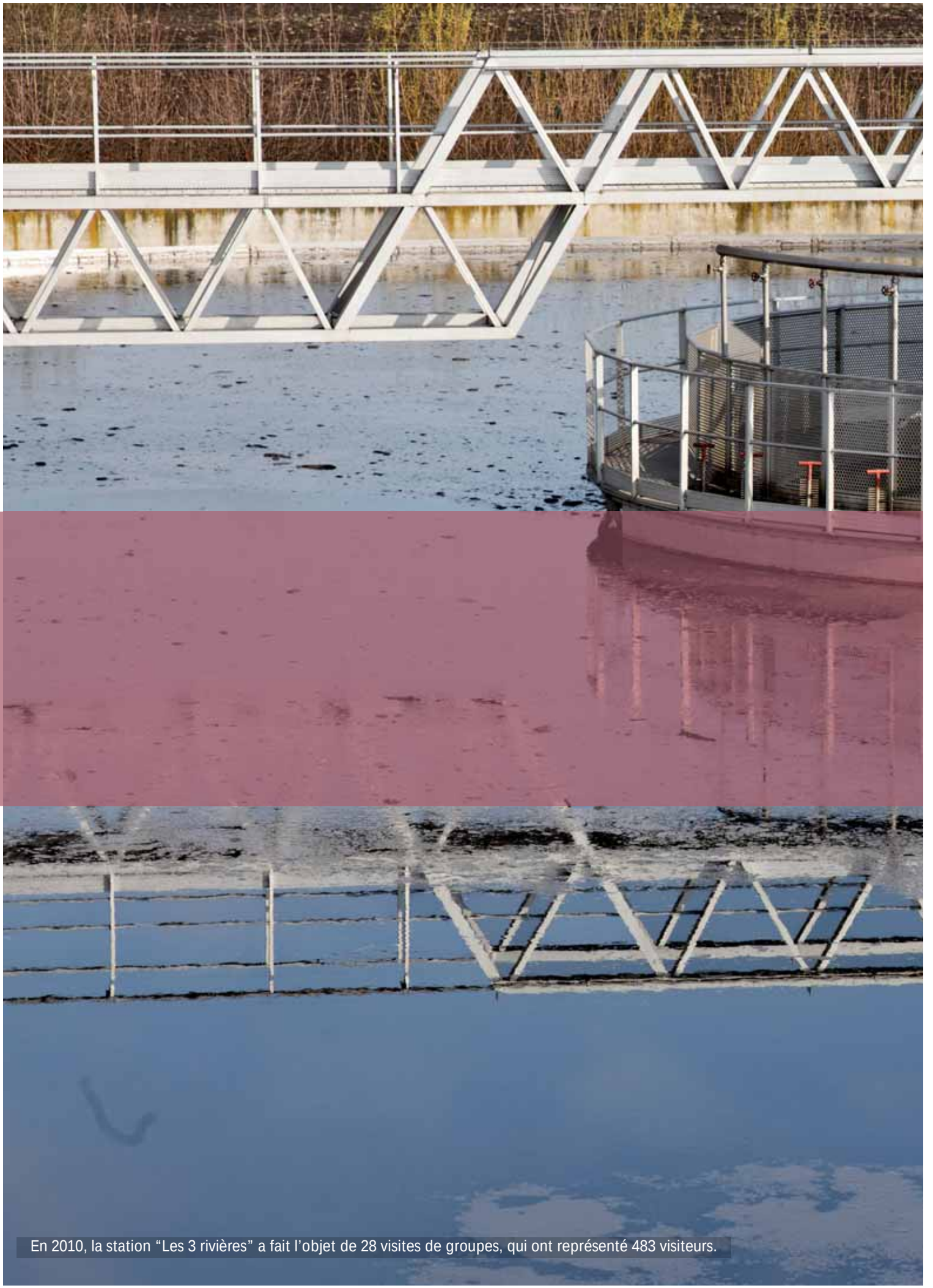
Par ailleurs, au regard de la situation d'incertitude financière que traversent les associations et structures culturelles, le Conseil de la Communauté a décidé d'engager des partenariats pluriannuels (2011-2014) avec une quinzaine de partenaires.



Quand le rock et la 3D font bon ménage à la Coopérative de Mai...,



..., une présentation au public des technologies 3D les plus spectaculaires avec le Centre de réalité virtuelle. Le public a répondu présent.



En 2010, la station “Les 3 rivières” a fait l’objet de 28 visites de groupes, qui ont représenté 483 visiteurs.



LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

L'eau, en premier lieu, représente une réelle richesse et doit faire l'objet de soins multiples tout au long de ses parcours : la restauration et l'entretien des cours d'eau, le maintien de la qualité de l'eau à travers un réseau d'assainissement performant et la mise en place des dernières protections contre les risques. La prise de compétence communautaire dans ce domaine fera l'objet d'une étude.

La politique envers les déchets vise toujours à en produire moins, à en recycler le plus possible et à innover dans le traitement du reste.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la pérennisation du plan "Air Énergie Climat" doublée de la mise en place d'un plan biodiversité et d'un plan bruit, doit permettre de bénéficier pleinement de la proximité des parcs naturels voisins et être le symbole fort de la complémentarité des différents types d'espaces.

L'ASSAINISSEMENT DE COMPÉTENCE **COMMUNAUTAIRE**

21 574 954 m³
de volume d'***eaux traitées*** en entrée de la station "Les 3 Rivières" en 2010

Clermont Communauté a repris les compétences antérieurement exercées par le SIEAC - Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise - en matière d'assainissement, à savoir la gestion du réseau intercommunal et le traitement des effluents par la station d'épuration communautaire. La Communauté d'Agglomération a pour principales missions la mise en œuvre du volet assainissement eaux usées et la participation à la mise en œuvre du volet assainissement pluvial.

En effet les réseaux font l'objet de surveillance et d'entretien régulier avec notamment des opérations de nettoyage (curage), de surveillance de postes de relèvement et des visites régulières des ouvrages hydrauliques (bassins de lutte contre les inondations).

Un réseau de mesures du système



Intérieur de la station d'alerte du Bédat.

d'assainissement fait l'objet d'une maintenance assurée par Véolia dans le cadre du contrat d'exploitation de la station d'épuration des Trois Rivières. Ce réseau comprend des pluviomètres, des limnimètres, des débitmètres et quelques mesures de turbidité sur une trentaine de sites répartis sur le territoire communautaire (cours d'eau, bassins de régulations, déversoirs d'orage, collecteurs principaux d'eaux usées).

Une nouvelle station de suivi de qualité de l'eau et d'alerte sur le cours d'eau du Bédat, à l'aval de la commune de Gerzat, est devenue opérationnelle début 2010. Ainsi, différents instruments permettent de connaître la quantité de pluie tombée, la mesure de la hauteur d'eau, son débit et sa transparence sur une trentaine de sites répartis sur le territoire communautaire.



Vidange du plan d'eau permanent de 2 ha équipant le bassin d'orage de la Vallée du Bédat en coopération avec le SIVOM de la Vallée du Bédat.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement

Afin d'atteindre d'ici 2015 et 2021 les objectifs de mise en conformité du système d'assainissement de l'agglomération vis à vis de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines et ceux de la Directive Cadre sur l'Eau, en particulier le « bon état des eaux et milieux aquatiques », Clermont Communauté a entrepris dès 2008 l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.

Les études menées dans ce cadre ont conduit l'agglomération à engager un certain nombre d'actions.

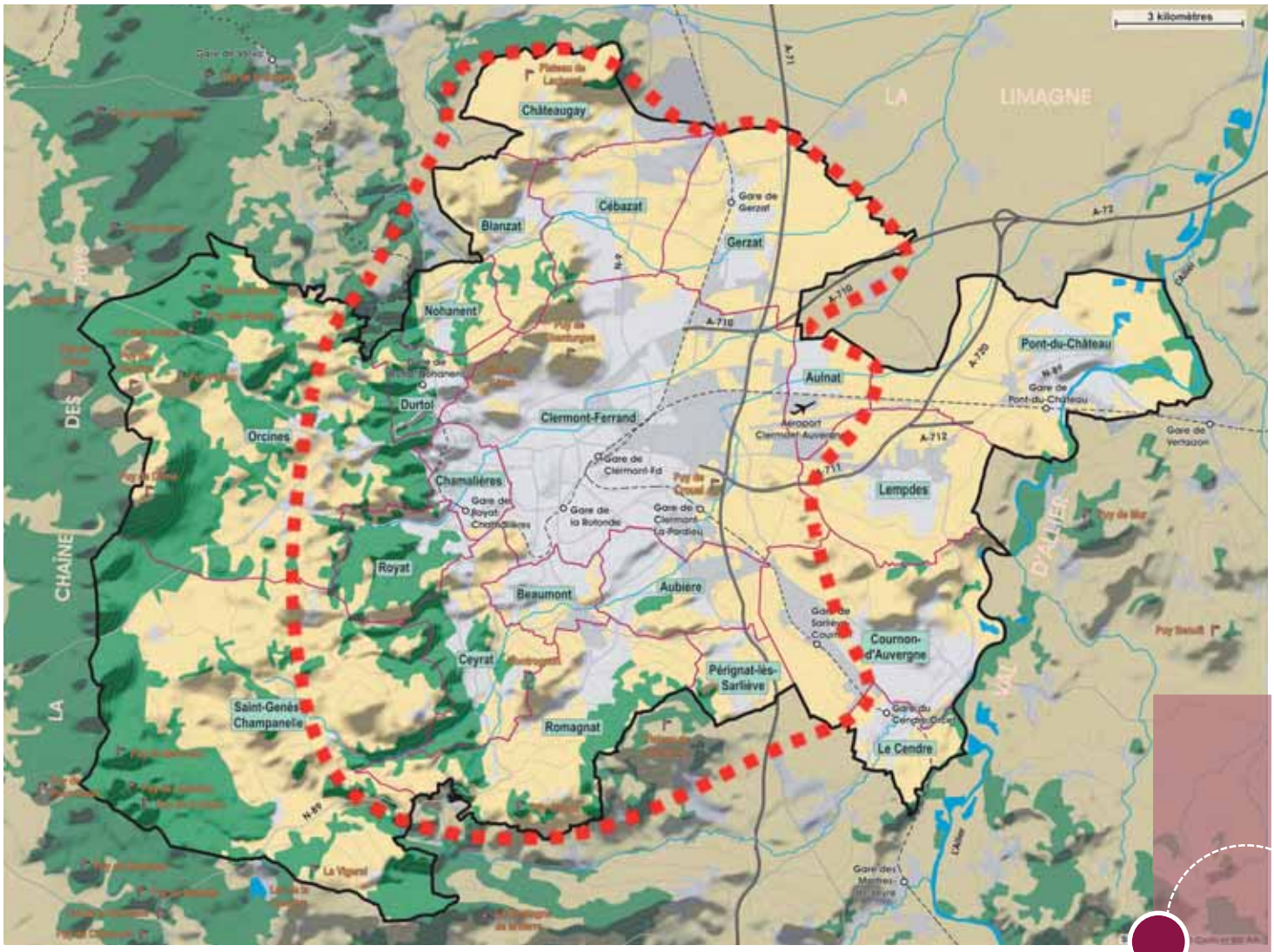
La modélisation de déversoirs d'orage en partenariat avec l'École Nationale du Génie de l'Eau et l'Environnement de Strasbourg

Afin de maîtriser les rejets vers le milieu naturel, et ainsi de préserver et restaurer la qualité de l'environnement, Clermont Communauté améliore son réseau de mesure pour les déversoirs d'orage. Ce dernier permet de connaître les quantités et la qualité des rejets urbains véhiculés par le réseau d'assainissement.

À cet effet, le laboratoire de Strasbourg travaille sur une modélisation hydrodynamique en 3D spécifique à chaque site. Cette démarche innovante permettra

REPÈRES

Le service ***Assainissement de Compétence Communautaire (ACC)*** est assuré dans le cadre de la ***mutualisation*** par la mise à disposition d'agents de la Ville de Clermont-Ferrand.
Les communes concernées en partie ou en totalité sont : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Châteaugay, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne (secteur de la Z.I. de la Pointe de Cournon), Durtol, Gerzat, Nohanent, Orcines, Romagnat (sauf Opme), Royat, Saint-Genès-Champanelle (villages de Manson et Thèdes), Pérignat-lès-Sarlièvre, ainsi qu'une commune extérieure – Sayat, et la zone industrielle du Biopôle Clermont-Limagne située à St-Beauzire. Elles ont néanmoins gardé la compétence de la collecte des eaux usées pour les réseaux d'intérêt communal. D'autres communes de la communauté d'agglomération font partie d'un autre système d'assainissement ou y sont raccordées partiellement.



Carte d'agglomération d'assainissement.
- Périmètre d'assainissement (rouge)
- Contours de l'agglomération (noir)

d'avoir une mesure correcte du débit, sans recourir à de coûteuses modifications des ouvrages existants.

Les conventions avec les communes

Afin d'assurer la conformité du système d'assainissement dans sa globalité, des conventions ont été signées avec les communes membres pour la partie assainissement relevant de leurs compétences.

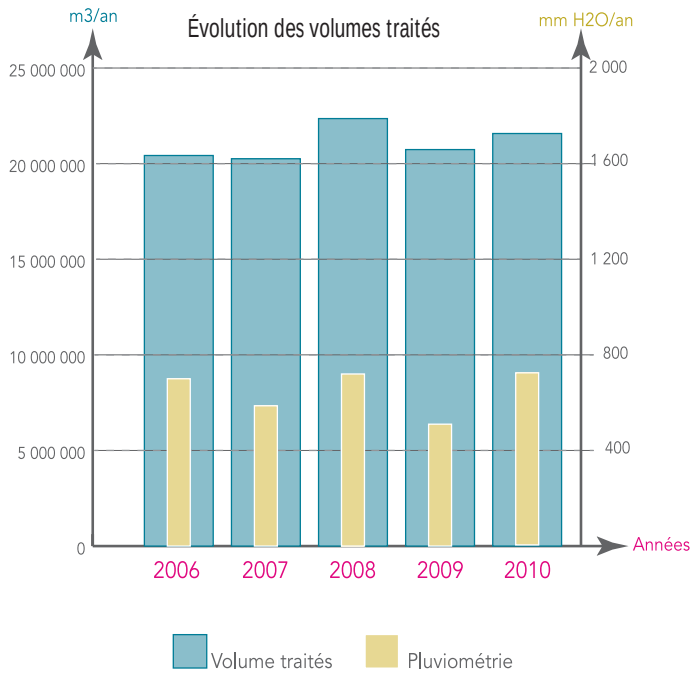
Le traitement des flots d'orage de l'Artière et du Bec

L'analyse du réseau d'assainissement par temps de pluie a montré l'impact négatif du ruissellement des eaux pluviales, du curage des réseaux et du débordement des ouvrages sur les milieux récepteurs (détérioration de la qualité, perturbations brutales sur l'Allier). Des ouvrages de laminage-décantation devront être réalisés à la sortie de l'agglomération. Le volume d'eau sera mieux géré et réparti dans le temps ce qui permettra de limiter la pollution de l'eau.

L'étude complémentaire au schéma directeur

En complément à la demande de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une étude menée fin 2010 par le bureau d'études SAFEGE a conclu à la nécessité de créer des volumes de bassins supplémentaires, en particulier un autre bassin de stockage - restitution sur l'Artière amont.

La station d'épuration



Pollution traitée en 2010

	Pollution mesurée à l'entrée de station (en tonnes)	Rendement d'épuration moyen en 2010	Norme rendement épuration minimum à respecter
Matières en suspension	3 957	98,5 %	90 %
DBO5 (1)	4 793	99,1 %	91 %
DCO (2)	9 036	94,3 %	88 %
Azote global	965	89,3 %	80 %
Phosphore total	108	82,3 %	80 %

(1) DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours : Représente la pollution carbonée biodégradable.

(2) DCO : Demande Chimique en Oxygène : Elle représente la majeure partie des composés organiques ainsi que la plupart des sels minéraux oxydables.

La quantité de boues humides évacuées en 2010 est identique à 2009, soit 24 601 tonnes.

La station traite aussi des apports extérieurs au réseau qui sont facturés aux vidangeurs selon des tarifs réévalués en 2010.

Tarifs 2010

	En € HT/tonne
Matières de vidange	20
Graisses	50
Produits de curage	10
Déversements en tête de station	70

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION **DES COURS D'EAU**

Dans le cadre du contrat d'entretien et de restauration des cours d'eau communautaires, lancé il y a 5 ans, la surveillance trimestrielle de la qualité amont et aval de tous les cours d'eau de l'agglomération se poursuit.

Quatre campagnes de prélèvements et d'analyses physico-chimiques ont été effectuées sur 24 points conformément au protocole de suivi de la qualité du milieu « rivière » L'interprétation des données est actuellement en cours.

Un chantier insertion pour l'entretien des cours d'eau avec l'association Études et Chantiers a été renouvelé, en partenariat avec le Conseil général et la Direction Départementale du Travail. 9 000 m de cours d'eau ont pu être entretenus en 2010.

En complément de ces opérations d'entretien récurrentes, des actions ponctuelles sont menées: entretien d'une zone humide à Saint-Genès-Champanelle, restauration des boisements de berge sur la ZAC des Sauzes.

La définition d'un protocole de suivi morphologique des cours d'eau a été mise au point, afin d'étudier le comportement du tracé de la rivière sur le long terme.

Le Contrat Territorial concernant la rivière Auzon a été négocié et rédigé en partenariat le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA). Signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil général du Puy de Dôme et la Région Auvergne, il permettra de porter des actions sur ce cours d'eau afin de protéger le milieu aquatique et lutter contre la pollution par les pesticides.



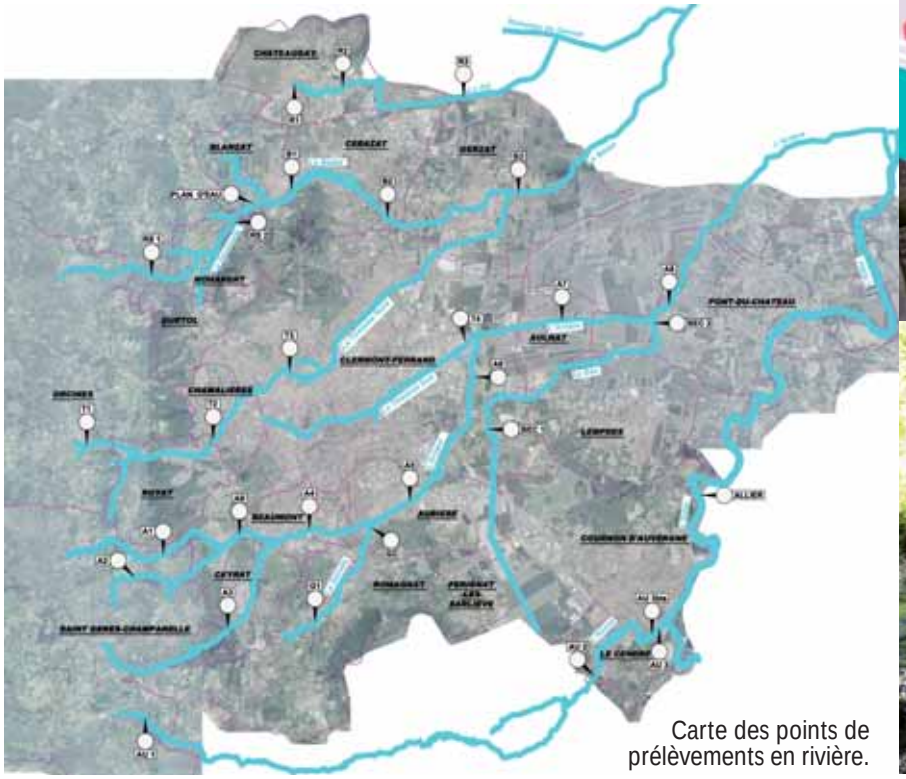












Carte des points de prélèvements en rivière.

LE PLAN DE PRÉVENTION DES **RISQUES D'INONDATION**

Actuellement, l'agglomération est couverte par un plan de prévention des risques d'inondation. Clermont Communauté a souhaité conduire une étude complémentaire afin d'affiner le diagnostic et la cartographie des risques actuellement en vigueur. Cette étude complémentaire a été transmise au Préfet avec le souhait que ce dernier puisse entreprendre une démarche de révision de ce plan de prévention.

LA GESTION DES **DÉCHETS**

RE*PÈRES*

en 2010

+ 63 %
de biodéchets collectés
par rapport à 2009.

Une gestion mixte de la collecte et du traitement des déchets

Clermont Communauté fait coexister sur son territoire deux modes de gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés : un système en régie, l'autre dans le cadre de marché de prestations de service. Ce système permet de développer au sein de Clermont Communauté un savoir faire et de créer une émulation entre les deux systèmes.

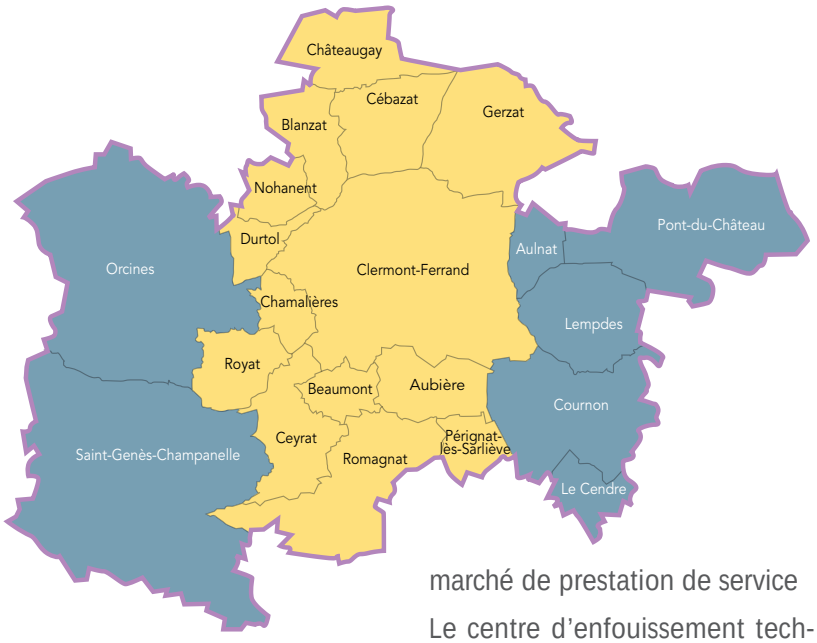
Les zones d'intervention de la régie

Clermont communauté assure les collectes en porte à porte en régie sur 7 communes de l'agglomération, à savoir Aulnat, Cournon d'Auvergne, Le Cendre, Lempdes, Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle, ainsi que la collecte en points d'apport volontaire sur les communes précitées mais également sur les communes de Blanzat, Durtol, Gerzat, Nohanent et Pérignat-lès-Sarliève (53 106 habitants).

Clermont communauté gère en régie, les déchetteries de Cournon d'Auvergne, Gerzat, Pont-du-Château et Saint-Genès-Champanelle, soit 4 des 7 déchetteries de l'agglomération.

Zones de collecte en porte à porte, en régie : 53 106 habitants

Zones de collecte en porte à porte, en prestations déléguées : 226 802 habitants



Les zones en prestations déléguées

Pour les communes d'Aubière, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Durtol, Gerzat, Nohanent, Pérignat-lès-Sarlièvre, Romagnat et Royat, les collectes traditionnelles en porte à porte sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations de service (226 802 habitants).

La collecte en points d'apport volontaire est assurée, dans le cadre de marchés publics, sur les communes d'Aubière, Beaumont, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Romagnat et Royat.

La gestion des déchetteries de Blanzat, les Gravanches et Romagnat est également effectuée via un marché de prestation de service

Le centre d'enfouissement technique de Puy-Long, situé à l'Est de Clermont-Ferrand, en limite des communes de Cournon d'Auvergne et de Lempdes, est géré dans le cadre d'une délégation de service public.

Un service au plus près du citoyen

Huit collectes à disposition des habitants

Clermont communauté propose 8 collectes différentes à l'attention des habitants de l'agglomération : la collecte en porte à porte des déchets ménagers non recyclés, la collecte sélective en porte à porte des propres et secs, la collecte des cartons des professionnels, la collecte des biodéchets, la collecte en apport volontaire (verre, papiers – cartons, huile de vidange, bouteilles plastiques), la collecte en déchetterie, la collecte des encombrants à domicile et la collecte des déchets de soins des particuliers.

Une organisation adaptée aux contraintes de son territoire

À l'exception de l'hyper-centre de Clermont Ferrand, les fréquences hebdomadaires de collecte sont adaptées aux pratiques de collecte.

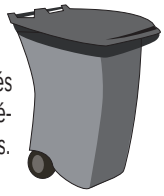
Pour les zones non équipées de bacs biodéchets, deux collectes de déchets ménagers non recyclés sont effectuées dont l'une est précédée d'une collecte sélective.

Pour les zones équipées de bacs biodéchets, l'organisation hebdomadaire est la suivante : une collecte déchets ménagers non recyclés, une collecte sélective et une collecte des biodéchets.

La collecte se fait du lundi au samedi entre 5 heures et 22 heures et il n'y a pas de variation de fréquence sur l'année.

Déchets ménagers non recyclés

Ne sont pas compris dans cette dénomination les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets inflammables.



Matériau recyclable

Ce sont les journaux, magazines, revues, publicités, les papiers cartons d'emballages, les bouteilles ou flacons plastiques, les emballages métalliques en acier ou en aluminium.



Biodéchets

Ce sont les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé), les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés), les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout), les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux). Les déchets verts en grande quantité doivent être apportés en déchetterie.

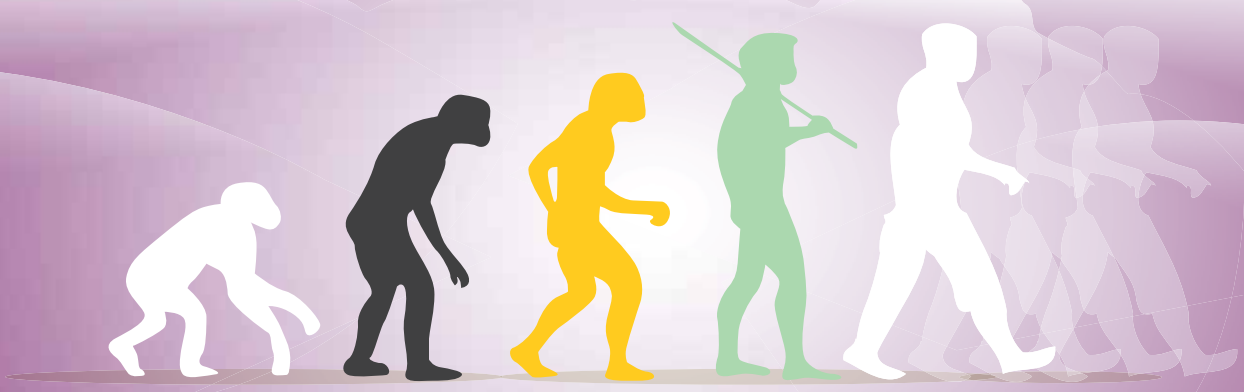


Clermontcommunauté

.environnement

Recyclage des déchets
Avec nous, avec vous
l'évolution du tri est en marche !

2011, nous continuons



2001 — Le gaz des déchets enfouis est transformé en électricité

2002 — Distribution du bac à couvercle jaune pour le papier, les bouteilles en plastique, les boîtes métalliques

2005 — Collecte des déchets toxiques et de soins des particuliers dans les déchetteries

2007 — Collecte des équipements électriques et électroniques dans les déchetteries

2008 — Ouverture d'une 7ème déchetterie

2009 — Distribution du bac à couvercle vert pour les biodéchets dans les maisons...

2010 — ...dans les restaurants scolaires



Pensez au tri !

création : AGRESTUDIO - www.agrestudio.com

ECO EMBALLAGES

www.clermontcommunaute.net

CLERMONT COMMUNAUTÉ

REPÈRES

en 2010

Moins de
70 000 tonnes,
de déchets ménagers non recyclés, enfouis au CET de Puy-Long

Les collectes sont de type mécanisé, les usagers de l'ensemble de l'agglomération disposant de bacs roulants, à l'exception de ceux qui ne peuvent pas les stocker et pour lesquels des sacs leur sont fournis par Clermont Communauté.

Une politique volontariste de valorisation des déchets

De nouvelles initiatives

Dans sa volonté d'étendre la collecte des biodéchets sur son territoire et de valoriser ainsi encore plus de déchets, Clermont Communauté a débuté la mise en place de cette nouvelle collecte dans les établissements scolaires de l'agglomération. Ce sont 26 établissements qui se sont lancés dans cette nouvelle collecte en 2010.

Clermont Communauté a également débuté son expérimentation de la collecte des biodéchets sur l'habitat vertical avec des premiers résultats attendus pour l'année 2011.

Elle s'est porté candidate à l'expérimentation nationale sur l'extension des consignes de tri sur les emballages ménagers plastiques, opération qui devrait débuter, si sa candidature était retenue, en 2011 et qui permettrait de valoriser des emballages plastiques qui ne le sont pas actuellement.

Enfin, soucieux d'optimiser ses collectes, Clermont communauté a doté ses véhicules d'un système de navigation et d'aide informatisée à la collecte.

Des résultats plus qu'encourageants

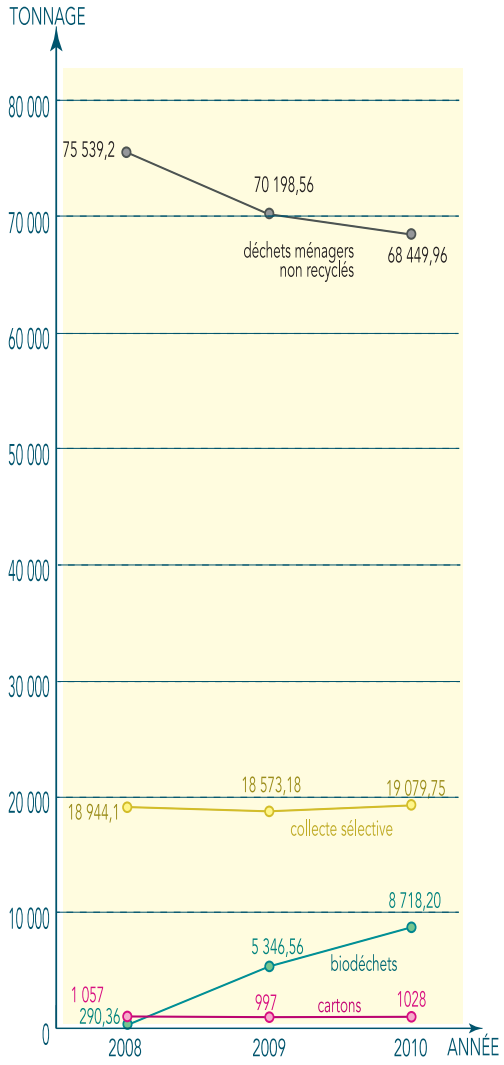
2009 avait vu la mise en place de la collecte des biodéchets sur l'habitat pavillonnaire et 5 346,56 tonnes ont pu être collectées et détournées de la collecte des déchets ménagers non recyclés. En 2010, ce sont 8 718,20 tonnes de biodéchets qui auront été collectées soit une augmentation de 63 %.

La hausse des tonnages de cette nouvelle collecte s'est ressentie sur les tonnages enfouis puisque les déchets ménagers non recyclés descendent sous la barre des 70 000 tonnes, avec 68 449,96 tonnes enfouis, ce qui représente une diminution de 2,49 %.

Après une année 2009 marquée par la crise, la collecte sélective en porte à porte a repris sa marche en avant avec, en 2010, 19 079 tonnes collectées et ainsi valorisées, soit une augmentation de 2,72 %.

La collecte des cartons des professionnels avait, elle aussi, connu un léger recul en 2009 mais comme pour la collecte sélective des propres et secs, celle-ci a progressé en 2010, pour atteindre 1 028,91 tonnes soit + 3,11 %.

Évolution des collectes



C'est, en plus des recettes liées à la valorisation des déchets, la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères qui finance les missions de Clermont Communauté liées à la collecte et au traitement des déchets. Le taux de TEOM était en 2010 de 7,88 % contre 7,51 % en 2009.

Évolution des taux de TEOM

	2008	2009	2010
Taux	7,15	7,51	7,88
Évolution	+3,3	+5,03	+4,93



DES INITIATIVES POUR DÉVELOPPER UNE **AGGLOMÉRATION DURABLE**

Le Plan Air Énergie Climat (PAECT) et le plan Biodiversité

Dans le cadre du Plan Air Énergie Climat initié en 2009, ATMO Auvergne développe, avec le soutien de l'agglomération, un outil de modélisation haute définition de la qualité de l'air, qui permet non seulement de connaître la qualité de l'air à l'échelle du quartier mais également de prévoir son évolution.

Un inventaire territorial des émissions de gaz à effet de serre et d'une carte énergétique du territoire ont été réalisés (partenariat ATMO-ADUHME).

En matière d'énergie, en liaison avec l'Aduhme, l'année 2010 a été consacrée à la mise en place d'un suivi énergétique des principaux bâtiments communautaires.

Clermont Communauté figure parmi les six agglomérations retenues fin 2010 par le ministère de l'Écologie, de l'Environnement du Développement Durable, des Transports et du logement, pour réaliser une étude de faisabilité de zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA).

Un plan Biodiversité, véritable pendant du Plan Air-Energie-Climat territorial, a été lancé au niveau du territoire communautaire.

Pour la première phase de ce plan, l'Institut des Herbiers Universitaires vient en appui à Clermont Communauté afin de réaliser l'évaluation de la biodiversité présente sur le territoire. Un rendu est prévu en juin 2011.

Les cartes de bruit stratégiques

En application de la Directive du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, Clermont Communauté poursuit l'élaboration de cartes de bruit stratégiques sur le territoire de l'agglomération qui seront achevées en 2011.

LES RESSOURCES HUMAINES ET LES FONCTIONS SUPPORT ADMINISTRATIVES & TECHNIQUES

La Communauté d'Agglomération, c'est 459 agents titulaires, répartis à raison de 122 dans la filière administrative, 174 dans la filière technique, 46 dans la filière sportive et 116 dans la filière culturelle, 28 non titulaires permanents, 11 emplois aidés, 1 apprenti et des remplaçants pour assurer la continuité du service public.

L'administration de la collectivité est assurée par 7 Directions générales qui concourent à la mise en œuvre du projet d'agglomération, elles même décomposées en Directions et services.

Cette organisation a été, en partie revisitée courant 2010 pour en renforcer la cohérence (cf : organigramme), avec notamment la création d'une Direction Transports et Mobilité durable et diverses adaptations.

Certaines Directions sont en charge directe de secteurs d'intervention décrits dans le projet d'agglomération ; leur activité est donc retracée dans les différentes thématiques développées précédemment : habitat, économie, transports et déplacements, solidarité et proximité, sport, culture et gestion environnementale.

Les autres Directions assurent les fonctions support administratives et techniques indispensables au bon fonctionnement de la Communauté, voire d'autres collectivités ou établissements publics, dans le cadre de mutualisations ou de coopérations en développement. Il s'agit, en effet, de valoriser leur expertise en en faisant profiter d'autres partenaires moins structurés ou en les mettant en réseau.

C'est notamment ce qui a été mis en œuvre lors de la transformation de l'École Supérieure d'Art en Établissement public de coopération culturelle, avec une forte implication des services transversaux aux côtés de la Direction du Développement culturel pour préparer la transition et continuer à assurer une partie de la gestion.

Dans le même ordre d'idée, la Direction des Systèmes d'Information assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'externalisation du système d'information des communes d'Aubière et Pont-du-Château et est sollicité par d'autres communes. Elle améliore également les fonctions d'utilisation du SIG par les communes, via une plateforme extranet de consultation et installe des espaces publics numériques dans les communes.

Pour 2010, ces Directions se sont particulièrement investies dans des projets porteurs pour le développement de la Communauté et une gestion optimale des moyens et ressources.

Au sein de la **Direction générale,** le **service Territoire et stratégie** a œuvré pour la finalisation du projet d'agglo et renforcé le suivi et la recherche de financements extérieurs (Europe, région, appels à projets,…).

Le **Contrôle de gestion** a mis en place une procédure de suivi des associations subventionnées, avec analyse des risques pour la collectivité. Il a également réalisé des études de coût, notamment sur la première année de fonctionnement de la médiathèque Hugo Pratt. Cela permet ainsi de les comparer aux estimations de coûts de fonctionnement faites au stade projet, et de servir de base de référence pour de nouveaux projets.

Le **service Communication** met quant à lui en exergue les projets portés par la Communauté et par les élus, à travers les différents supports de communication, le magazine trimestriel « Clermont Communauté.info » et le site internet qui a d'ailleurs été enrichi en 2010 d'un agenda culturel, sportif et touristique, et d'une présentation interactive des publications.

Il assure des couvertures d'évènements, organise des points presse, conçoit des plaquettes, réalise des publications,… 3 campagnes de communication spécifiques ont été conduites en 2010, sur le tri des déchets « Avec vous, avec nous, l'évolution du tri est en marche », la Clerco et la Fête du livre.

Il participe à la vie de la Communauté en réalisant le journal interne, le rapport d'activité et en participant à l'organisation des cérémonies pour le personnel.

Comme son nom l'indique, la **Direction Générale des Moyens et Ressources** assure les fonctions support de la Communauté.

La **Direction des Affaires juridiques et instances** pilote l'organisation de l'ensemble des réunions de l'exécutif communautaire et des commissions préalables. Près de 2 500 convocations ont ainsi été envoyées en 2010. Elle transforme ensuite les quelques 330 rapports adoptés par le Conseil de la Communauté en délibérations afin qu'ils puissent devenir exécutoires. Elle veille à la sécurité juridique des actes, mais également des diverses conventions par lesquelles la Communauté peut être engagée.

Elle intervient dans des procédures précontentieuses, des expertises, notamment pour des désordres survenus pendant des travaux, dans des équipements,…, voire contentieuses lorsque les circonstances l'exigent.

La **Direction de la Commande publique et des moyens des services** s'est particulièrement investie avec le service Communication, dans les procédures de dématérialisations qui sont au cœur des marchés publics : près de 70 dossiers de consultation des entreprises ont été mis en ligne en 2010, en nette progression par rapport aux années précédentes. 95% des dossiers retirés par les entreprises sont dématérialisés, soit près de 2 000 en 2010.

Les réflexions en la matière se poursuivent en vue de dématérialiser également les pièces des marchés publics attribués, en liaison avec la Direction des finances publiques.

Cette démarche illustre les efforts menés en faveur

du développement durable, tout comme l'insertion de clauses environnementales dans les marchés, l'acquisition de produits labellisés, l'informatisation des commandes de fournitures via un logiciel mis en œuvre en intra,…

L'année 2010 a fortement mobilisé la **Direction des Finances**, avec l'élaboration du budget dans un contexte très contraint et la réalisation de prospectives pour mesurer les capacités financières de la Communauté au regard de ses projets et de la profonde réforme fiscale. Elle laisse part à de grandes inconnues en matière de progression des ressources.

La plus grande attention a été portée au respect des orientations budgétaires, avec un encadrement strict des dépenses et une vigilance accrue sur la bonne exécution du budget.

L'amélioration de la qualité comptable est également une préoccupation constante, comme en témoigne la progression continue de l'indice IASQCL déterminé par la Direction des finances publiques.

Symbole fort pour la **Direction des Ressources Humaines,** une convention tripartite d'objectifs et de moyens 2010-2014 a été signée avec le CNFPT et le SMTC, consacrant l'implication de la Communauté dans la formation de ses personnels.

344 agents ont suivi au moins une action de formation en 2010 représentant 1 148 jours et un budget de 200 000 €, contribution CNFPT incluse.

Des formations spécifiques à certains métiers ont été organisées, dont notamment l'itinéraire gardien de déchetterie, des formations pour les encadrants de proximité plus particulièrement pour les responsables d'équipements, des formations de sécurité (SST, conducteurs poids lourds), des formations qualifiantes pour les maîtres nageurs, …Des actions en intra ont été réalisées pour les nouveaux arrivants, notamment pour les évaluations annuelles, les membres du Comité Hygiène et Sécurité, et différents services dans le cadre de logiciels ou systèmes d'information (système de localisation pour la collecte des déchets, logiciel marché, bibliothèque numérique pour la mise en réseau des bibliothèques, suivi du jalonnement et des itinéraires sur la SIG pour les agents de la voirie).

Ces actions ont pu être mises en place grâce à une meilleure évaluation des besoins, recensés dans le cadre des entretiens de progrès, en fonction des objectifs de progression dégagés.

Ce dispositif managérial concourt ainsi à la mise en œuvre progressive d'une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières.

La **Direction des Systèmes d'information** s'est investie en 2010 dans une refonte en profondeur des infrastructures du cœur de réseau. Elle s'est également beaucoup mobilisée dans deux projets majeurs de la Communauté :

- *le déploiement de la solution de gestion informatique dans tout le réseau de lecture publique (plus de 270 PC configurés, 17 serveurs «publics» installés, 21 serveurs de réseaux paramétrés, …) et le développement du portail internet offrant un premier bouquet des services au profits de usagers des bibliothèques.*
- *la mise en service de la piscine sud et de ses installations informatiques, de téléphonie et de monétique.*

Elle poursuit également ses efforts en matière d'optimisation de la téléphonie et de développement d'outils pour les services (logiciel instruction subventions culturelles, avec un volet web pour les

porteurs de projet, remise à plat de la monétique dans les piscines, mise en œuvre du wifi à Pascalis, participation au développement de la plateforme d'accueil des nouveaux salariés,…).

Le système d'information géographique (SIG) lui est désormais intégré et de nouvelles fonctions sont en cours de développement, notamment en matière de transports et déplacements.

Relevant de la **Direction Générale des services opérationnels, le service Patrimoine Bâti Communautaire** gère le suivi et l'entretien du patrimoine bâti de Clermont Communauté qui compte plus de 70 sites et se décompose de la façon suivante :

- *9 équipements à vocation sportive (5 piscines, le stadium Jean-Pellez, le stade Gabriel-Montpied, Arténium et la patinoire)*
- *8 bâtiments à vocation économique (Pascalis 1 et 2, pépinière d'entreprises Jean-Claret, hôtel d'entreprises du Brézet, le Panoramic et l'espace accueil de la Zone Franche Urbaine et La Chomette) et le centre routier du Brézet*
- *8 sites pour l'environnement : la régie de collecte de Cournon + 7 déchetteries*
- *7 aires d'accueil*
- *bâtiments à vocation culturelle : 16 bibliothèques et/ou médiathèques (auxquelles il convient de rajouter les points de lecture et/ou annexes à vocation culturelle), les bureaux de l'Entreprise et le local à bibliobus*
- *autres (6) : le Parvis et son annexe, le crématorium Amable-Tuisat, le musée de la Résistance et de la Déportation à Chamalières, le rallye de Saint-Genès-Champanelle et le parking-relais Henri-Dunant*
- *11 équipements communautaires de proximité (ECP) : complexe sportif Pierre-Ducourtial à Aulnat, La Muscade à Blanzat, le centre d'accueil sportif de Ceyrat, le complexe sportif Claude-Wolff à Chamalières, le complexe multisports des Cluzelles de Châteaugay, la maison de quartier de l'Oradou à Clermont-Ferrand, L'Astragale à Cournon, la 2Deuche à Lempdes, l'espace sportif du Puy-Valeix à Nohanent, L'Affiche à Pérignat-lès-Sarlième et la halle multisports à Romagnat.*
- *l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole*

Outre la gestion des fluides, le service prépare et gère tous les marchés concourant à l'entretien de ces sites (nettoyage, maintenance, gardiennage), mais aussi aux vérifications réglementaires. Il participe aux commissions de sécurité et est le référent des différents services pour les travaux ; il est également un appui technique pour la rédaction et l'analyse des dossiers de marchés et dans le cadre de participation aux groupes de pilotages internes.

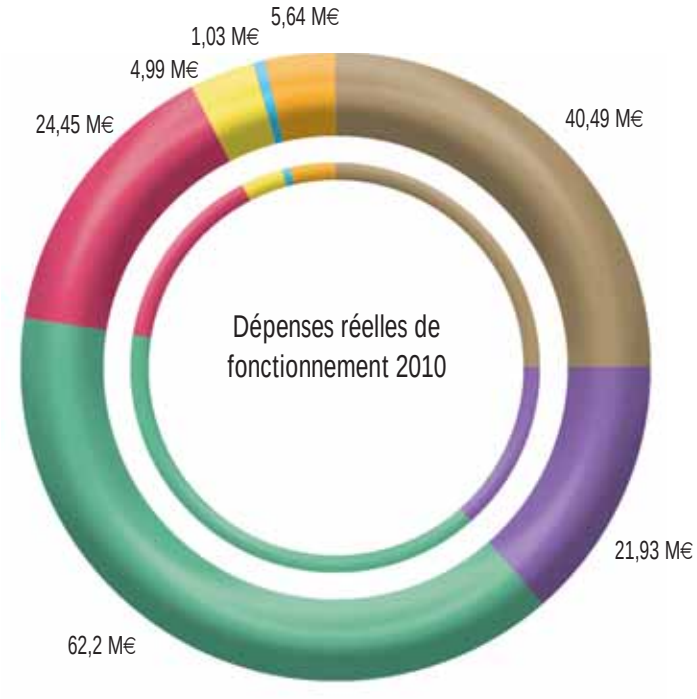
Ont ainsi été suivi en 2010 les travaux de la médiathèque Val de Bédat (Aimé Césaire), de l'ECP au Cendre, de l'ECP à Beaumont, et de la piscine Androsace à Cournon. Ont également été instruits les études et dossiers de travaux qui seront opérationnels en 2011 pour la réfection de la toiture terrasse du stade Montpied, le remplacement de la centrale de traitement d'air au Centre aquatique à Chamalières, l'installation d'un système de désenfumage et de climatisation réversible à la médiathèque de Jaude, …

Il bénéficie également de relais dans les communes, via des conventions de mutualisation de services, notamment pour des interventions d'urgence sur les bâtiments, du nettoyage.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010
LES GRANDS ÉQUILIBRES

Les dépenses réelles consolidées de la Communauté ont dépassé les 200 M€ en 2010, progressant de 2,3% par rapport à 2009.

La situation financière de la Communauté est stabilisée, avec des dépenses de fonctionnement courant maîtrisées.

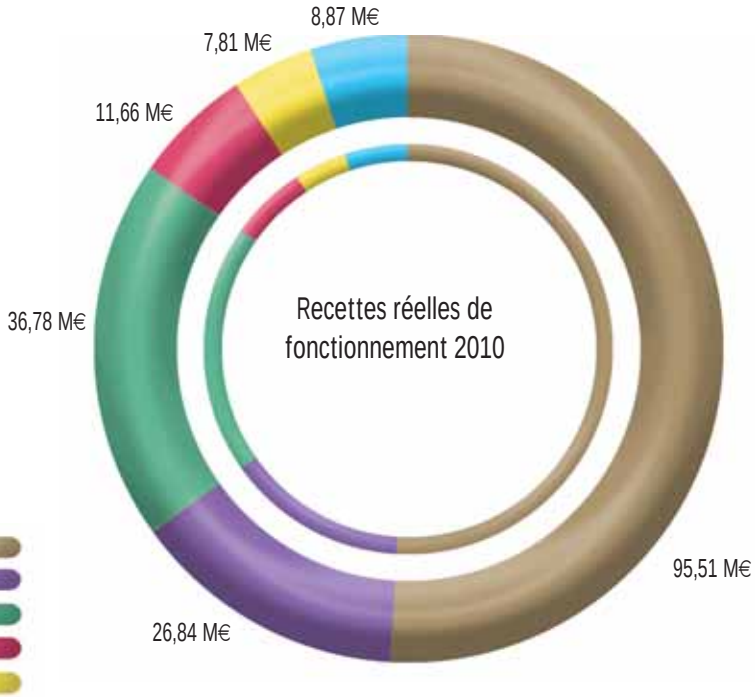


Charges à caractère général
Charge de personnel
Reversements
Subventions et contributions
Charges financières
Charges exceptionnelles
Provision

Tous budgets confondus, les charges à caractère général progressent d'environ 4%, comptabilisant notamment des réparations de sinistres exceptionnelles. L'évolution des dépenses de personnel, hors mutualisation, est limitée à 2,1%, tandis que les reversements aux communes et les frais financiers sont quasiment figés.

Les principales évolutions concernent les contributions qui progressent d'un peu plus de 7% en faveur principalement du SDIS, du SMTC et de l'Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole consécutivement à sa transformation en établissement public de coopération culturelle.

La section de fonctionnement est fortement majorée par des recettes exceptionnelles, dans le cadre d'un contentieux, qui viennent alimenter la dotation aux provisions, dans l'attente d'une décision définitive d'indemnisation



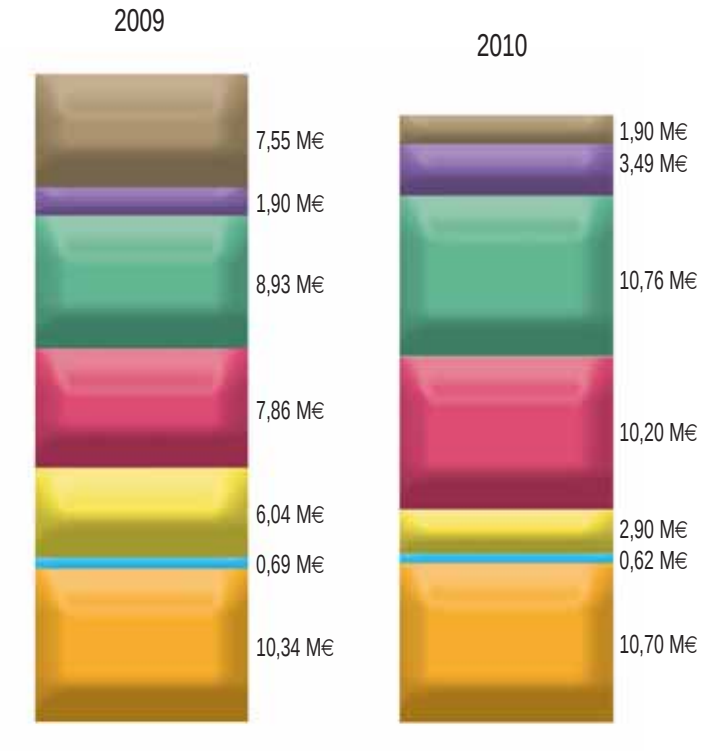
Compensation relais taxe professionnelle et divers
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Dotations et participations
Produits d'exploitation
Recettes diverses
Excédent antérieur reporté

Grâce à la progression des bases et à une régularisation sur les années antérieures, les recettes de compensation de taxe professionnelle ont progressé. Il en est de même de la TEOM avec une pression fiscale en augmentation de 5%. Quant aux dotations, leur régression se poursuit.

Au global, l'augmentation des recettes de fonctionnement (+7,3%), couvre celle des dépenses de fonctionnement (+4,7%) et permet d'améliorer l'autofinancement des investissements de près de 25%.

Ces derniers, d'un niveau à peu près équivalent à 2009, sont ainsi financés avec un recours à l'emprunt réduit de 20% par rapport à 2009, ce qui permet de stabiliser l'encours de dette, conformément aux orientations qui avaient été déterminées.

Dépenses réelles d'investissement
comparatif 2009 - 2010



Les dépenses d'équipement ont mobilisé près de 14M€, à parité avec les fonds de concours et autres participations.

Ces dépenses se répartissent entre les compétences phares de la Communauté, avec près de 6,5M€ en faveur de l'habitat et de la solidarité, 6,7M€ pour le développement économique et près de 5M€ pour les transports et déplacements durables.

Les investissements sportifs ont consommé un peu plus de 6M€, avec principalement le chantier de la piscine Sud, tandis que les projets culturels sont essentiellement en phase de maîtrise d'œuvre, avec près de 1M€ de dépenses. La réalisation du programme d'équipements communautaire de proximité s'est poursuivie pour plus de 3M€.

Enfin, les compétences environnementales ont mobilisé 1,2M€, en deçà de 2009 année d'acquisition des bacs et de matériel pour la collecte FFOM.

2010 s'analyse comme une année de transition, avec des programmes opérationnels qui se terminent ou se poursuivent, des investissements courants limités et sans lancement de projets nouveaux. Il s'agissait de stabiliser la situation financière de la Communauté, en fonction de son niveau de ressources disponibles.

ANNEXES

LES STATUTS DE **CLERMONT COMMUNAUTÉ**

(Délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 1999)

Article premier : création

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des dispositions introduites par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement età la simplification de la coopération intercommunale, il est créé entre les communes d'AUBIERE, AULNAT, BEAUMONT, BLANZAT, CEBAZAT, LE CENDRE, CEYRAT, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, CLERMONT-FERRAND, COURNON D'AUVERGNE, DURTOL, GERZAT, LEMPDES, NOHANENT, ORCINES, PERIGNAT LES SARLIEVE, PONT DU CHATEAU, ROMAGNAT, ROYAT, SAINT GENES CHAMPANELLE, une communauté d'agglomération, par transformation et extension de la communauté de communes créée le 31 décembre 1993.

Article 2 : dénomination

La communauté d'agglomération constituée entre les communes visées à l'article 1er est dénommée : CLERMONT COMMUNAUTE : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.

Article 3 : siège

Son siège est fixé au PARVIS, 64-66 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Article 4 : durée

En application de l'article L 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION est créée sans limitation de durée.

Article 5 : conseil de la communauté

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION est administrée par un conseil de la communauté dont les membres sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées, conformément aux dispositions des articles L 5216-3, L 5216-4 et L 5216-4-2 du CGCT.

Les sièges sont répartis entre les communes, en fonction de leur population respective, conformément aux dispositions suivantes :

- 2 sièges pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 10.000 habitants,
- 3 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 10.001 et 15.000 habitants,
- 4 sièges pour les communes dont la population est comprise entre 15.001 et 30.000 habitants,
- 23 sièges pour la ville de CLERMONT-FERRAND, étant entendu qu'un siège supplémentaire lui sera attribué chaque fois que le nombre de sièges des autres communes augmentera de 3.

Le nombre d'habitants dont il est tenu compte pour la répartition des sièges est celui de la population avec double compte, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu.

Conformément à l'article L 5211-8 du CGCT les membres du conseil de la communauté suivent le sort du conseil municipal qui les a désignés quant à la durée de leur mandat. Toutefois, en cas de suspension, de dissolution du conseil municipal qui a procédé à leur désignation, ou de démission de tous ses membres en exercice, ils continuent leur mandat jusqu'au renouvellement du conseil municipal et la désignation de nouveaux délégués par le nouveau conseil.

Les règles de convocation du conseil communautaire, de quorum et de validité des délibérations sont celles applicables aux conseils municipaux des communes de plus de 3.500 habitants.

Les communes désignent pour chacun des sièges dont elles disposent, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant participe aux séances du conseil de la communauté avec voix délibérante.

En cas de changement pour quelque cause que ce soit d'un délégué titulaire, il est procédé à une nouvelle désignation du délégué suppléant.

Article 6 : bureau

Le bureau de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION comprend un représentant de chaque commune adhérente.

Le conseil de la communauté élit le président et les vice-présidents.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat des membres du bureau sont celles fixées par l'article L 5211-10 du CGCT.

Les membres du bureau dans l'impossibilité d'assister à une réunion, pourront se faire représenter par leur suppléant au conseil de la communauté.

Article 7 : délégation

Le bureau peut, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, exercer par délégation une partie des attributions du conseil de la communauté.

Le bureau rend compte de ses travaux, lors de chaque réunion du conseil de la communauté.

Article 8 : président

Le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur et au directeur adjoint dans les établissements publics de coopération intercommunale dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale.

Article 9 : modification des statuts - adhésion nouvelle - retrait de commune

Le conseil de communauté décide des modifications aux présents statuts, de l'admission de nouvelles communes ou du retrait des communes adhérentes, dans les formes et selon les procédures des articles L 5211-16, L 5211-13, L 5211-18, L 5211-19, L 5211-20 du CGCT.

Article 10 : représentation dans divers organismes

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION peut adhérer et être représentée dans un autre établissement public de coopération intercommunale ou dans des associations dont l'objet s'inscrit dans ses compétences statutaires.

Le conseil de communauté désigne ses représentants dans les organismes et associations auxquels il apporte son concours financier.

Article 11 : conséquence de la création de la communauté d'agglomération sur les structures de coopération existantes

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION se substitue de plein droit au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉQUIPEMENT DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE, en ce qui concerne toutes les compétences transférées.

La communauté d'agglomération se substitue de plein droit aux communes dans les autres établissements publics de coopération intercommunale dont le périmètre chevauche le sien pour les compétences facultatives que la communauté d'agglomération exerce.

Article 12 : compétences de la communauté d'agglomération

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences définies aux alinéas 1 à 3 du présent article.

Article 12-1 : "compétences obligatoires"

1°) En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire, qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.

2°) En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ; mise en oeuvre des Pays.

3°) En matière d'équilibre de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4°) En matière de politique de la ville dans la communauté : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance.

Article 12-2 : "compétences optionnelles"

1°) Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination (collecte) et valorisation des déchets (traitement) des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L 2224-13; soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie.

3°) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Article 12-3 : "Compétences facultatives dont celles déjà exercées par CLERMONTCOMMUNAUTE ou transférées du S.I.E.A.C. :

- Etude et réalisation du schéma d'assainissement pluvial.
- La construction, l'entretien et l'exploitation de réseaux d'assainissement d'eaux usées intercommunaux ; de stations de relèvement d'eaux usées ; de la station d'épuration.
- Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil, dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements publics dédiés à la lecture publique, ainsi que la conception et la mise en oeuvre sur l'agglomération de l'ensemble des services aux habitants dans ce domaine.
- Organisation des services de secours et de défense contre l'incendie.
- Téléalarme personnes âgées.
- Crématorium.
- La réalisation et gestion du jalonnement routier, piétonnier et hôtelier.
- Entretien et restauration des cours d'eau non couverts de l'agglomération clermontoise.
- Constitution en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier des réserves foncières nécessaires à l'implantation des équipements nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'action communautaire.
- Mandat de maîtrise d'ouvrage publique, pour le compte :
 - des communes,
 - des établissements publics de coopération intercommunale,
 - des syndicats mixtes, dans les domaines de la voirie, des réseaux (eau, assainissement), des équipements culturels, des équipements sociaux.
- Mission de prestations de services pour le compte :
 - des communes,
 - des établissements publics de coopération intercommunale,
 - des syndicats mixtes,

dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace, de l'équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville, de la voirie, des réseaux (eau, assainissement), de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, de l'action culturelle, de l'action sportive et de l'action sociale.

- La numérisation du cadastre.
- Étude et réalisation d'infrastructures de réseaux haut débit de télécommunications.
- La création et la gestion d'un service public de fourrière de véhicules au sens du décret du 23 mai 1996.
- Élaboration et mise en oeuvre de schémas d'itinéraires de promenades et découverte : étude préalable, travaux d'aménagements d'itinéraires, aménagement d'aires de stationnement, mise en place et entretien du balisage, mise en place et entretien de la signalétique afférente, mise en place et entretien d'équipements, édition de documents de promotion, tels que définis dans le cadre d'un schéma communautaire.
- Accompagnement du développement culturel communautaire (voir annexe I).
- Soutien communautaire aux sports (voir annexe II)

Article 13 : clause de sauvegarde au bénéfice d'une commune

Conformément à l'article L 5214-20 du CGCT, le conseil de communauté recueille l'avis du conseil municipal concerné par une décision communautaire entraînant des effets la concernant seule.

Article 14 : ressources

En application de l'article L 5216-8 du CGCT, les recettes du budget de la communauté d'agglomération comprennent :

1°) Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies C et et 1609 nonies D du code général des impôts.
2°) Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté d'agglomération.
3°) Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.
4°) Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes.
5°) Le produit des dons et legs.
6°) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
7°) Le produit des emprunts.
8°) Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L 2333-64.

Article 15 : conditions patrimoniales et financières du transfert des compétences

Les biens, meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise, par les autres syndicats et par les communes, sont transférés à la communauté d'agglomération clermontoise, qui est substituée de plein droit dans les droits et obligations en résultant.

Article16

Les clauses de droit et les conditions de fonctionnement qui ne sont pas rappelées dans lesdits statuts seront réglées d'après la législation en vigueur en la matière et notamment les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ANNEXE AUX STATUTS

Compétence : « Accompagnement du développement culturel communautaire »

Pôles identitaires de développement (domaines concernés)

- pôle archéologie et environnement
- pôle image
- pôle lecture
- pôle pratiques musicales

Objectifs de transversalité

- la prise en compte des enjeux métropolitains par les acteurs culturels
- la prise en compte des objectifs de développement culturel par les acteurs économiques et sociaux
- la prise en compte des objectifs de la Politique de la Ville par les acteurs culturels
- la mise en place d'un dispositif permanent de diagnostic, d'évaluation et de prospective culturel pour le territoire
- l'élaboration et l'animation d'une charte territoriale de service public culturel, en collaboration avec les acteurs, les communes membres et les collectivités partenaires
- l'identification des pratiques de concertation et de travail en réseau comme étant des critères d'évaluation d'actions et de projets l'approche partenariale avec l'Éducation Nationale et la Région et le Département des questions d'enseignement et de formation optionnel, spécialisé et professionnel culturel et artistique
- l'approche partenariale avec la DRDJS, la Région et le Département des questions d'attractivité métropolitaine culturelle de l'agglomération pour les jeunes
- la mise en synergie des acteurs culturels, artistiques, économiques et de recherche pour développer le secteur des TIC sous l'angle du développement culturel
- le développement d'une plate forme européenne sur les enjeux de l'information culturelle et artistique dans la presse écrite et audiovisuelle régionale et nationale
- le développement d'un réseau de salles de spectacles missionnés sur les enjeux de la résidence de création et de la diffusion des productions locales
- le développement d'un dispositif d'accompagnement du spectacle vivant « jeune public"

Compétence : « soutien communautaire aux sports »

Fonctionnement des clubs sportifs

- clubs communautaires issus d'une fusion ou entente de plusieurs clubs sis sur différentes communes de l'agglomération clermontoise
- les équipes de haut niveau de l'agglomération au titre de l'attractivité des territoires
- les clubs sportifs qui sont seuls sur l'agglomération à proposer une discipline quelque soit leur niveau de compétition au titre de la diversité des pratiques et de l'animation du territoire

Organisation de manifestations (critères ni hiérarchisés, ni cumulatifs)

- la manifestation a lieu sur le territoire de l'agglomération
- la manifestation est nationale, voire internationale
- la manifestation a un caractère événementiel
- le public visé est important
- la manifestation a un impact sur l'économie locale
- la manifestation a un impact en terme de promotion de l'agglomération.

LE CONSEIL **COMMUNAUTAIRE**

Au 31 décembre 2010, les 21 communes de Clermont Communauté étaient représentées par 71 délégués titulaires et 71 délégués suppléants.

Aubière

Christian Sinsard, Vice-Président de Clermont Communté, Maire - Montserrat Forte, Jacques Fontaine.
Jacques Blaize, Monique Guyot-Berni, Frédérique Bonnemoy.

Aulnat

Didier Laville, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Dominique Vergne.
Bernard Courtine , Huguette Juniet.

Beaumont

François Saint-André, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Jean-Baptiste Amblard - Hervé Mantelet.
Christine Thomas, Serge Duboisset, Colette Fauriaux.

Blanzat

Jacques Prival, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Gérard Chabridon.
Dominique Denoueix, Jean Nicolas.

Cébazat

Bernard Auby, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Vice-Président du Conseil général - Michel Bernon.
Michèle Roche, Marlène Michy.

Le Cendre

Hervé Prononce, Maire, membre du bureau communautaire - Jacqueline Bolis.
Jean-Pierre Bornaghi - Jean-Marc Plantin.

Ceyrat

Alain Brochet, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Conseiller général - Éric Égli.
Yves Peuch, Ginette Bernardini.

Chamalières

Louis Giscard d'Estaing, Maire, Député du Puy-de-Dôme, membre du bureau communautaire - Alain Bresson, Conseiller général - Marie-José Delahaye - Michel Proslier.
Bertrand Martin, Michelle Clément, Agnès Tournaire-Francannet - Élie Niasme.

Châteaugay

Bernadette Chassefière, Vice-Présidente de Clermont Communauté, Maire - Jean-Pierre Imbert.
Claude Flury - Claude Privat (depuis le 25 juin).

Clermont-Ferrand

Serge Godard, Président de Clermont Communauté, Sénateur - Maire - Dominique Adenot, Vice-Président - Danielle Auroi, Vice-Présidente - Olivier Bianchi, Vice-Président - Christine Dulac-Rougerie, Vice-Présidente- Cécile Audet - Alain Bardot - Christophe Bertucat - Jérôme Godard - Alain Martinet - Bruno Slama - Pascal Genet - Louis Virgoulay - Philippe Gorce - Yves Reverseau - Odile Vignal - Patricia Aucouturier - Bernard Dantal - Jacques Lanoir - Djamel Ibrahim-Ouali - Alain Laffont - Sandrine Bergerot-Raynal - Michel Fanget.
Odile Saugues - Grégory Bernard - Martine Rembert-Mantelet - Françoise Nouhen - Chantal Mercier-Courty -Jacqueline Chapon - Isabelle Lavest - Pascaline Bidoung - Marie Savre - Claudine Khatchadourian-Tecer - Philippe Bohelay - René Mayot - Danièle Guillaume - Monique Bonnet - Roger Girard - Havva Isik -` Corinne Najim - Carole Courtial - Manuela` Ferreira de Sousa - Fatima Chennouf- Terrasse - Jean-Michel Duclos - Simon Pourret - Jean-Philippe Valentin.

Cournon

Bertrand Pasciuto, 1er Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Conseiller général - François Rage, vice-Président - Olivier Arnal - Claire Joyeux.
Georges Lardy - Bernadette Mallet - Philippe Maitrias - Bernard Barasson.

Durtol

Lucien Vray, Maire, membre du bureau communautaire - Simonne Cousseins.
Christian Broux - Michèle Oriol.

Gerzat

Georges Dassaud, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Danielle Demourgues-Robert - Jean-Pierre Bidon.
Orida Gassed - Marie-Thérèse Ramonat - Ayse Ergul.

Lempdes

Gérard Betenfeld, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire, Conseiller général - Gérard Diébold.
Éric Champommier - Monique Chastang.

Nohanent

Roland Labrandine, 2ème Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Jean-Marc Bonicel.
Michelle Faye - Hervé Arnoux (depuis le 8 avril).

Orcines

Jean-Marc Morvan, Maire, membre du bureau communautaire - Annie Desmond-Couturier.
Suzanne Duris - Brigitte Volle.

Pérignat-lès-Sarliève

Pierre Riol, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Thierry Bissiriex.
Bernard Mallet - Blandine Galliot-Bosbaty.

Pont-du-Château

René Vinzio, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Fernand Buisson - Jean-Marie Vallée.
Gaëlle Crochet - Suzanne Capalija - Éliane Debas (depuis le 28 juin).

Romagnat

François Farret, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Albert Odouard.
Jean-Max Bourlier - Bernadette Roux.

Royat

Marcel Aledo, Maire, membre du bureau communautaire - Jacques Chevalier.
Jean-Pierre Lunot - Claude Pracros.

Saint-Genès-Champanelle

Roger Gardes, Vice-Président de Clermont Communauté, Maire - Élisabeth Jeannel.
Agnès Desemard - Yves Chauvet.

En noir : Conseillers titulaires
En couleur : Conseillers suppléants

LES COMMISSIONS **COMMUNAUTAIRES**

Développement économique - Recherche - Innovation

Président : Dominique Adenot, *Clermont-Ferrand.*

Membres : Jacques Fontaine, *Aubière* - Jean-Baptiste Amblard, Christine Thomas, *Beaumont* - Jacques Prival, *Blanzat* - Bernard Auby, Michel Bernon, *Cébazat* - Éric Égli, *Ceyra*t - Louis Giscard-d'Estaing, MichelProslier, *Chamalières* - Claude Privat,*Châteaugay* - Bernard Dantal, Pascal Genet, Jérôme Godard, Philippe Gorce, Yves Reverseau, Jean-Philippe Valentin, *Clermont-Ferrand* - Bertrand Pasciuto, Olivier Arnal, *Cournon* - Simonne Cousseins, *Durtol* - Georges Dassaud, *Gerzat* -Jean-Pierre Bornaghi, *Le Cendre* - Éric Champommier, *Lempdes* - Jean-Marc Bonicel, *Nohanent* - Jean-Marc Morvan, *Orcines* - Bernard Mallet, *Pérignat-lès-Sarlième* - Suzanne Capalija, Jean-Marie Vallée, *Pont-du-Château* - Albert Odouard, *Romagnat* - Jacques Chevalier, *Royat* - Yves Chauvet, *Saint-Genès-Champanelle.*

Culture

Président : Olivier Bianchi, *Clermont-Ferrand.*

Membres : Montserrat Forte, *Aubière* - Huguette Juniet, *Aulnat* - Jean-Baptiste Amblard, Colette Fauriaux, *Beaumont* - Dominique Denoueix, *Blanzat* - Michèle Roche, *Cébazat* - Jean-Pierre Bornaghi, *Le Cendre* - Ginette Bernardini, *Ceyrat* - Michelle Clément, Agnès Tournaire-Francannet, *Chamalières* - Claude Flury, *Châteaugay* - Patricia Aucouturier, Cécile Audet, Fatima Chennouf-Terrasse, Roger Girard, Djamel Ibrahim-Ouali, *Clermont-Ferrand* - Claire Joyeux, François Rage, *Cournon* - Simonne Cousseins, *Durtol* - Georges Dassaud, Ayse Ergul, *Gerzat* - Monique Chastang, *Lempdes* - Michelle Faye, *Nohanent* - Suzanne Duris, *Orcines* - Thierry Bissiriex, *Pérignat-lès-Sarlième* - Fernand Buisson, *Pont-du-Château* - Bernadette Roux, *Romagnat* - Claude Pracros, *Royat* - Roger Gardes, *Saint-Genès-Champanelle.*

Sports - Bâtiments communautaires

Président : Roland Labrandine, Nohanent.

Membres : Christian Sinsard, Monserrat Forte, *Aubière* - Dominique Vergne, *Aulnat* - Serge Duboisset, Hervé Mantelet, *Beaumont* - Gérard Chabridon, *Blanzat* - Michèle Roche, *Cébazat* - Jean-Marc Plantin, *Le Cendre* - Yves Peuch, *Ceyrat* - Michelle Clément, *Chamalières* - Claude Flury, *Châteaugay* - Sandine Bergerot-Raynal, Christophe Bertucat, Fatima Chennouf-Terrasse, Christine Dulac-Rougerie, Jérôme Godard, René Mayot, *Clermont-Ferrand* - Bernard Barrasson, Claire Joyeux, *Cournon* - Lucien Vray, *Durtol* - Jean-Pierre Bidon, Orida Gassed, *Gerzat* - Éric Champommier, *Lempdes* - Jean-Marc Morvan, *Orcines* - Pierre Riol, *Pérignat-lès-Sarlième* - René Vinzio, Éliane Debas, *Pont-du-Château* - Jean-Max Bourlier, *Romagnat* - Marcel Aledo, *Royat* - Élisabeth Jeannel, *Saint-Genès-Champanelle.*

Finances - Budgets

Président : Jacques Prival, *Blanzat.*

Membres : Frédérique Bonnemoy, *Aubière* - Didier Laville, *Aulnat* - Serge Duboisset, *Beaumont* - Hervé Prononce, *Le Cendre* - Alain Brochet, *Ceyrat* - Louis Giscard-d'Estaing, Bertrand Martin, *Chamalières* - Jean-Pierre Imbert, *Châteaugay* - Alain Bardot, Olivier Bianchi, Monique Bonnet, Bernard Dantal, Alain Laffont, Jacques Lanoir, Corinne Najim, Martine Rembert-Mantelet, Jean-Philippe Valentin, *Clermont-Ferrand* - Philippe Maitrias, François Rage, *Cournon* - Lucien Vray, *Durtol* - Danielle Demourgues-Robert, Marie-Thérèse Ramonat, *Gerzat* - Gérard Diébold, *Lempdes* - Jean-Marc Bonicel, *Nohanent* - Annie Desmond-Couturier, *Orcines* - René Vinzio, Gaëlle Crochet, *Pont-du-Château* - Albert Odouard, *Romagnat* - Claude Pracros, *Royat* - Yves Chauvet, *Saint-Genès-Champanelle.*

Environnement - Déchets ménagers - Développement durable

Président : Gérard Betenfeld, *Lempdes.*

Membres :Frédérique Bonnemoy, Jacques Fontaine, *Aubière* - Didier Laville, *Aulnat* - Hervé Mantelet, *Beaumont* - Jean Nicolas, *Blanzat* - Bernard Auby, Marlène Michy, *Cébazat* - Hervé Prononce, *Le Cendre* - Ginette Bernardini, *Ceyrat* - Alain Bresson, Marie-José Delahaye, *Chamalières* - Bernadette Chassefière, *Châteaugay* - Danielle Auroi, Alain Bardot, Christophe Bertucat, Monique Bonnet, Jean-Michel Duclos, Yves Reverseau, Odile Vignal, Louis Virgoulay, *Clermont-Ferrand* - Olivier Arnal, Philippe Maitrias, *Cournon* - Christian Broux, *Durtol* - Jean-Pierre Bidon, Danielle Demourgues-Robert, *Gerzat* - Hervé Arnoux, *Nohanent* - Brigitte Volle, *Orcines* - Thierry Bissiriex, *Pérignat-lès-Sarlième* - Jean-Marie Vallée, *Pont-du-Château* - Bernadette Roux, *Romagnat* - Jean-Pierre Lunot, *Royat* - Roger Gardes, *Saint-Genès-Champanelle.*

Habitat - Politique de la Ville

Président : François Saint-André, *Beaumont.*

Membres : Jacques Blaize, Monique Guyot-Berni, *Aubière* - Bernard Courtine, Dominique Vergne, *Aulnat* - Christine Thomas, *Beaumont* - Gérard Chabridon, *Blanzat* - Michel Bernon, Marlène Michy, *Cébazat* - Jacqueline Bolis, *Le Cendre* - Éric Égli, *Ceyrat* - Bertrand Martin, Élie Niasme, Michel Proslier, *Chamalières* - Bernadette Chassefière, *Châteaugay* - Cécile Audet, Danielle Auroi, Grégory Bernard, Jean-Michel Duclos, Michel Fanget, Pascal Genet, Philippe Gorce, Danièle Guillaume, Djamel Ibrahim-Ouali, Havva Isik, Jacques Lanoir, Alain Martinet, Simon Pourret, Martine Rembert-Mantelet, Bruno Slama, *Clermont-Ferrand* - Georges Lardy, Bernadette Mallet, *Cournon* - Michelle Oriol, *Durtol* - Marie-Thérèse Ramonat, *Gerzat* - Monique Chastang, *Lempdes* - Hervé Harnoux, *Nohanent* - Éliane Debas, *Orcines* - Bernard Mallet, *Pérignat-lès-Sarlième* - Isabelle Batteix, *Pont-du-Château* - François Farret, *Romagnat* - Jacques Chevalier, *Royat* - Agnès Desemard, *Saint-Genès-Champanelle.*

Communication - Information

Président : François Farret, *Romagnat.*

Membres : Huguette Juniet, *Aulnat* - Colette Fauriaux, *Beaumont* - Dominique Denoueix, *Blanzat* - Jean-Marc Plantin, *Le Cendre* - Yves Peuch, *Ceyrat* - Marie-José Delahaye, Agnès Tournaire-Francannet, *Chamalières* - Claude Privat, *Châteaugay* - Christine Dulac-Rougerie, Manuela Ferreira de Sousa, Corinne Najim, *Clermont-Ferrand* - Bernard Barrasson, Bernadette Mallet, *Cournon* - Christian Broux, *Durtol* - Ayse Ergul, *Gerzat* - Gérard Diébold, *Lempdes* - Michelle Faye, *Nohanent* - Brigitte Volle, *Orcines* - Blandine Galliot-Bosbaty, *Pérignat-lès-Sarlième* - Suzanne Capalija, *Pont-du-Château* - Jean-Pierre Lunot, *Royat* - Agnès Desemard, *Saint-Genès-Champanelle.*

Aménagement du territoire communautaire - Ressources Humaines

Président : Bertrand Pasciuto, *Cournon.*

Membres : Christian Sinsard, Jacques Blaize, Monique Guyot-Berni, *Aubière* - Bernard Courtine, *Aulnat* - François Saint-André, *Beaumont* - Jean Nicolas, *Cébazat* - Alaint Brochet, *Ceyrat* - Alain Bresson, *Chamalières* - Jean-Pierre Imbert, *Châteaugay* - Sandrine Bergerot-Raynal, Pascaline Bidoung, Michel Fanget, Roger Girard, Alain Laffont, Alain Martinet, Simon Pourret, Bruno Slama, Odile Vignal, Louis Virgoulay, *Clermont-Ferrand* - Georges Lardy, *Cournon* - Michelle Oriol, *Durtol* - Orida Gassed, *Gerzat* - Gérard Betenfeld, *Lempdes* - Roland Labrandine, *Nohanent* - Annie Desmond-Couturier, *Orcines* - Pierre Riol, *Pérignat-lès-Sarlième* - Fernand Buisson, Gaëlle Crochet, *Pont-du-Château* - Jean-Max Bourlier, *Romagnat* - Marcel Aledo, *Royat* - Élisabeth Jeannel, *Saint-Genès-Champanelle.*

Transport - Mobilité durable

Président : Serge Godard, *Clermont-Ferrand.*

Membres : Jacques Blaize, *Aubière* - Dominique Vergne *Aulnat* - François Saint-André, *Beaumont* - Jean Nicolas *Blanzat* - Michel Bernon, *Cébazat* - Alain Brochet, *Ceyrat* - Bertrand Martin, *Chamalières* - Claude Privat, *Châteaugay* - Louis Virgoulay, Odile Vignal, Alain Martinet, Jacques Lanoir, Jean-Michel Duclos, *Clermont-Ferrand* - François Rage- Olivier Arnal, *Cournon* - Lucien Vray, *Durtol* - Georges Dassaud, *Gerzat* - Hervé Prononce, *Le Cendre* - Gérard Diebold, *Lempdes* - Jean-Marc Bonicel, *Nohanent* - Jean-Marc Morvan, *Orcines* - Pierre Riol, *Pérignat-lès-Sarlième* - René Vinzio, Jean-Marie Vallée, *Pont-du-Château* - Albert Odouard, *Romagnat* - Jacques Chevalier, *Royat* - Roger Gardes, *Saint-Genès-Champanelle.*

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

8/2/2011

Président / Serge Godard

Conférence des Vice-Présidents | Commissions | Bureau communautaire | Conseil communautaire

Cabinet de Serge Godard
Martine Neny-Slama

Direction Générale des Services
Jean-Pierre Pape
DGS

Assistante de direction
Josiane Barthelay

- Service Communication — **Janine Bascoulary** → Communication externe et interne / magazine trimestriel / Événements / Site internet / Relations presse → Services mutualisés Ville de Clermont-Ferrand — Protocole / Événementiels / Manifestations - L. Pouget
- Service Territoire et stratégies — **Christine Fournioux** → Politiques contractuelles avec Région et Département (contrats Auvergne+ et CLD) / Suivi du SCOT / Référent Agence d'urbanisme Clermont Métropole / Études.
- Service Contrôle de gestion — **Delphine Peyrot** → Contrôle de gestion / Tableaux de bord / Analyses des coûts internes / Suivi des «satellites»/ Rapport annuel d'activité

Direction Générale de Ressources et des Moyens
Jean-Pierre Henriot - DGA

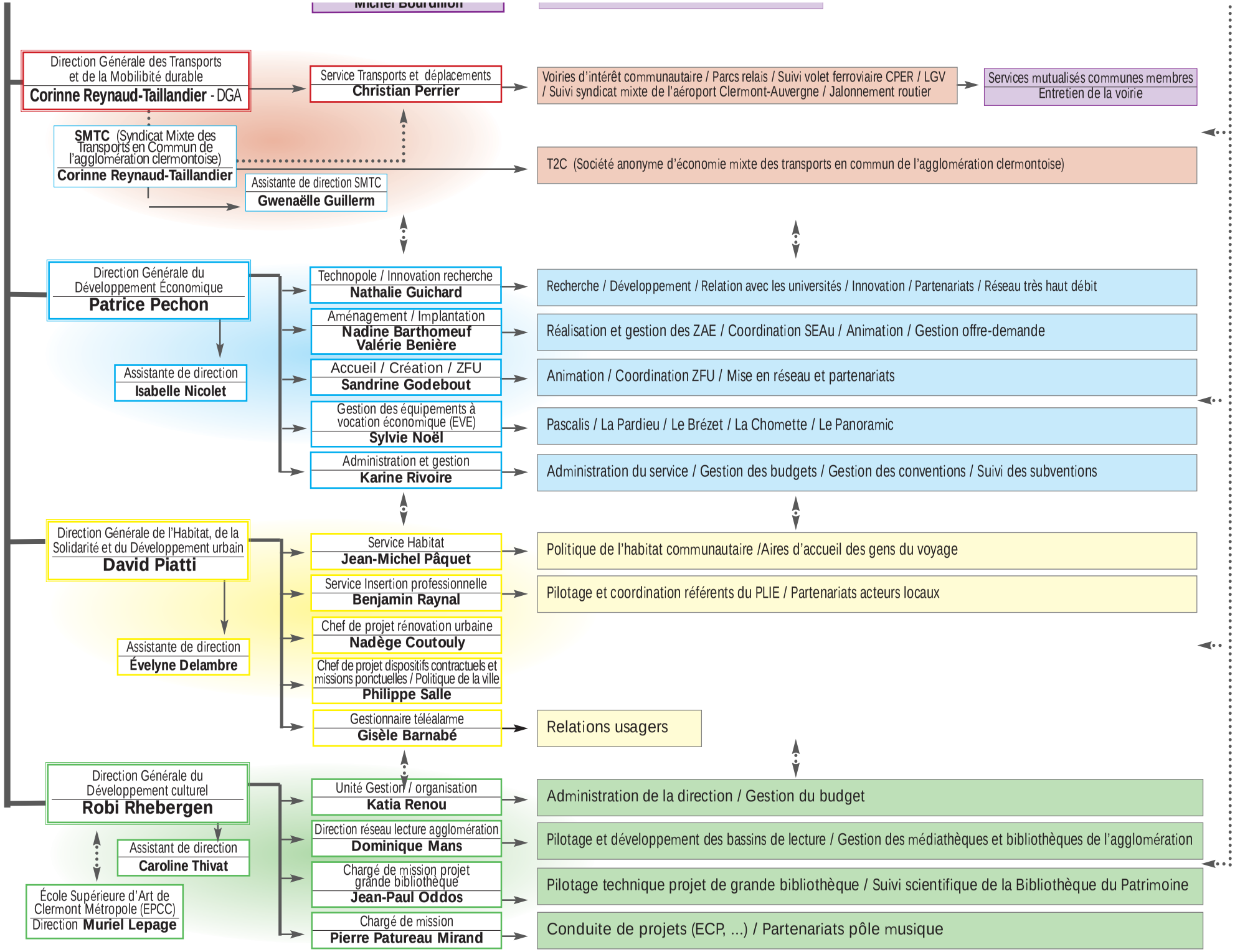
Assistante de direction
Corinne Le Houëdec

- Direction des Finances — **Françoise Bourgeade** → Budgets (général et annexes) / Fiscalité / Gestion de la dette et de la trésorerie / Études
- Direction des Ressources humaines — **Claudine Jarrige** → Paie / Gestion des carrières / Recrutements / CTP / CHS / Plan de formation / GPEC / Congés / Santé, sécurité au travail
- Direction de la Commande publique et moyens des services — **Olivier Picandet** → Marchés publics / Plannings opérationnels / Procédure achats / Mobilier / Parc automobile / Reprographie / Gestion de l'immeuble Le Parvis
- Direction des Systèmes d'information, des Télécommunications et du SIG — **Patrice Rodier** → Réseaux / Maintenance / Téléphonie / SIG
- Direction des Affaires juridiques, des assemblées et des instances — **Luc Sanroma** → Conseil juridique / Contentieux / Gestion juridique du patrimoine / Contrats assurances / Instances communautaires (CVP, Bureau, Commission, Conseil) / Fourrière automobile / Accueil / Factotums

Direction Générale des Services Opérationnels
Patrick Zanetti - DGA

Assistante de direction
Caroline Crépin

- Directeur Adjoint des Services Opérationnels — **Philippe Dartigues**
 - Direction des déchets — Philippe Dartigues → Suivi gestion déléguée / Régie de collecte / Déchetteries / Contrôle CET Puy-Long / Collecte sélective / Actions pédagogiques et de communication
 - Service Patrimoine bâti communautaire → Maintenance et maîtrise d'oeuvre / Bâtiments communautaires / Coordination et maîtrise d'ouvrage → Services mutualisés communes membres — Entretien des bâtiments
- Direction des Sports — **Alain Bouzidi** (*)
 - Équipements terrestres — Alain Bouzidi → Gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire / Politique sportive communautaire / Évaluations
 - Équipements nautiques — Philippe Gallardo → Gestion des équipements nautiques d'intérêt communautaire / règlementation et sécurité / manifestations sportives
- Mission Prévention / Financement du service Déchets — **Bernard Thomas** → Programme local de prévention des déchets / Suivi PDEDMA / Suivi VALTOM / Études prospectives
- Mission Développement Durable — **Henri Moreigne** → PAEC / Plan biodiversité / Lutte contre le bruit / Protection et aménagement des cours d'eau / Bassins d'orage
- Service Assainissement de compétence communautaire — **Michel Bourdillon** → Mutualisé avec la Ville de Clermont-Ferrand.


Michel Bourdillon
Direction Générale des Transports et de la Mobilibité durable
Corinne Reynaud-Taillandier - DGA
Service Transports et déplacements
Christian Perrier
Voiries d'intérêt communautaire / Parcs relais / Suivi volet ferroviaire CPER / LGV / Suivi syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Auvergne / Jalonnement routier
Services mutualisés communes membres
Entretien de la voirie
SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise)
Corinne Reynaud-Taillandier
Assistante de direction SMTC
Gwenaëlle Guillerm
T2C (Société anonyme d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise)
Direction Générale du Développement Économique
Patrice Pechon
Assistante de direction
Isabelle Nicolet
Technopole / Innovation recherche
Nathalie Guichard
Recherche / Développement / Relation avec les universités / Innovation / Partenariats / Réseau très haut débit
Aménagement / Implantation
Nadine Barthomeuf
Valérie Benière
Réalisation et gestion des ZAE / Coordination SEAu / Animation / Gestion offre-demande
Accueil / Création / ZFU
Sandrine Godebout
Animation / Coordination ZFU / Mise en réseau et partenariats
Gestion des équipements à vocation économique (EVE)
Sylvie Noël
Pascalis / La Pardieu / Le Brézet / La Chomette / Le Panoramic
Administration et gestion
Karine Rivoire
Administration du service / Gestion des budgets / Gestion des conventions / Suivi des subventions
Direction Générale de l'Habitat, de la Solidarité et du Développement urbain
David Piatti
Assistante de direction
Évelyne Delambre
Service Habitat
Jean-Michel Pâquet
Politique de l'habitat communautaire /Aires d'accueil des gens du voyage
Service Insertion professionnelle
Benjamin Raynal
Pilotage et coordination référents du PLIE / Partenariats acteurs locaux
Chef de projet rénovation urbaine
Nadège Coutouly
Chef de projet dispositifs contractuels et missions ponctuelles / Politique de la ville
Philippe Salle
Gestionnaire téléalarme
Gisèle Barnabé
Relations usagers
Direction Générale du Développement culturel
Robi Rhebergen
Assistant de direction
Caroline Thivat
École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (EPCC)
Direction Muriel Lepage
Unité Gestion / organisation
Katia Renou
Administration de la direction / Gestion du budget
Direction réseau lecture agglomération
Dominique Mans
Pilotage et développement des bassins de lecture / Gestion des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération
Chargé de mission projet grande bibliothèque
Jean-Paul Oddos
Pilotage technique projet de grande bibliothèque / Suivi scientifique de la Bibliothèque du Patrimoine
Chargé de mission
Pierre Patureau Mirand
Conduite de projets (ECP, ...) / Partenariats pôle musique









64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand cédex 1
E-mail : clermont-communaute@agglo-clermont.fr - Internet : clermontcommunaute.net - Tél. 04 73 98 34 00 - Fax 04 73 98 34 01